

ARISTIDE BRIAND: LE PREMIER EUROPÉEN



Le 17 mai 1930, Aristide Briand adresse un mémorandum aux pays européens où il les invite de participer à la fondation d'une union européenne.

Pourquoi, ce projet échoue-t-il?

Lise Bjerke

Hovedoppgave i fransk

Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk

Universitetet i Oslo

Våren 2005

À mes élèves de français

TABLE DES MATIÈRES

1) INTRODUCTION	4
2) ARISTIDE BRIAND : SA VIE ET SON ÉPOQUE	8
2.1. De l'écolier à l'avocat (1862-1886).....	8
2.2. Le journaliste et l'homme politique (1886-1906).....	13
2.3. L'homme d'État (1906-1922).....	19
2.4. « Le pèlerin de la paix » et le préeuropéen (1922-1932)	30
3) L'IDÉOLOGIE BRIANDAISE.....	40
4) LE PROJET EUROPÉEN.....	51
4.1. En quoi consiste ce projet ?	51
4.1.1. Le discours donné à la S.D.N.....	51
4.1.2. Le mémorandum de Briand.....	55
4.2. Le résultat : l'échec	61
4.2.1. Les réponses des pays européens	61
4.2.2. Les motivations de Briand	69
4.2.3. Un moment mal choisi : la discussion tourna court	74
5) L'INFLUENCE DES IDÉES DE BRIAND PENDANT LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE DANS LES ANNÉES 50	77
6) CONCLUSION	83
6.1. Pourquoi Briand?	83
6.2. Pourquoi échec?.....	86
7) BIBLIOGRAPHIE.....	89
8) ANNEXE	94
8.1. Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne.....	94

1) INTRODUCTION

« Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral.. »¹

Aujourd'hui, en 2005, nous vivons dans une Europe toujours plus unie. Même si l'idée européenne est ancienne, la « construction » de l'Europe apparaît comme un processus relativement récent, ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945 que l'idée européenne a réussi à se muer en idée-force. Depuis l'établissement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 et la signature du traité de Rome en 1957, les domaines de la coopération européenne sont toujours plus nombreux et les pays membres ont augmenté de 6 à 25. Or, la première idée de fonder une union européenne a été lancée par Aristide Briand en septembre 1929, 28 ans avant le traité de Rome, et 21 ans avant le lancement de la même idée par Robert Schuman en 1950². L'Europe traumatisée par la folie sanglante et destructive de la Seconde Guerre mondiale, Schuman développe son modèle d'intégration, qui garantirait sa sécurité dans l'avenir. Le projet de Briand sur une possible coopération européenne fut lancé sur les mêmes arguments. Briand, président de Conseil pendant une période importante de la Grande Guerre (1915-1917), travailla pendant les années vingt à une réconciliation avec l'Allemagne, en ayant pour but la sécurité et la paix en Europe et dans le monde.

Depuis la création de ce qu'on connaît aujourd'hui comme l'Union européenne, l'Europe n'a pas connu de guerres ou de conflits entre ses pays.³ On serait donc tenté de se poser la question : Que se serait-il passé si le plan de Briand n'avait pas échoué ? Est-ce qu'on aurait pu éviter la Seconde Guerre mondiale ? Ces spéculations sont

¹ Aristide Briand dans un discours donné à la Société des Nations le 9 septembre 1929, le discours est cité dans Achille Elisha, *Aristide Briand*, p. 305

² Le plan Schuman, signé le 9 mai 1950, par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, institue la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

³ Il n'y a pas eu de guerres entre deux démocraties après la Seconde Guerre mondiale, selon Edward D. Mansfield et Jack Snyder, *Democratization and War*.

vaines, bien sûr, et ce qui est plus fructueux sera de faire une analyse du projet de Briand, de son temps et de ses idées, pour essayer de comprendre ses motivations pour lancer ce projet et comprendre son échec.

Ce mémoire portera donc d'abord sur la vie et les idées de Briand pour faire comprendre au lecteur pourquoi c'est lui qui a été le premier homme politique européen à initier une coopération fédérative européenne et pour essayer d'éclaircir ses motivations. Il faudra aussi étudier de près son projet pour comprendre les pays européens qui l'ont rejeté. Son projet est divisé en deux ; il a rendu publique son idée d'une association européenne lors d'un discours tenu à la Société des Nations le 5 septembre 1929. Dans le mémorandum qu'il a envoyé à tous les pays européens membres de la S.D.N. le 17 mai 1930, il a développé ses idées. Pour comprendre l'échec du projet, il sera bien sûr indispensable d'étudier les réponses des gouvernements européens. Quelles sont les faiblesses qu'ils ont trouvées dans le plan de Briand ?

Il faudra également explorer la possibilité qu'il y ait eu d'autres motifs que ceux donnés dans les réponses par les divers gouvernements pour expliquer leur rejet du projet. Très important sera ainsi leur interprétation des motifs de Briand, qui ne seront pas tous ouvertement exprimés. Il sera également important d'analyser le cadre historique sur lequel le projet a été lancé pour comprendre soit les motifs de Briand, soit son échec. Finalement, pour comprendre vraiment la grande signification de ce projet, et pour encore mieux comprendre son échec, nous ferons la comparaison entre le projet de Briand de mai 1930 et les débuts de l'Union européenne : la Communauté européenne du charbon et de l'acier de 1951 et le traité de Rome de 1957. Est-ce que les idées de Briand ont été reprises et développées dans les années 50 ? Est-ce que ce qu'on connaît comme l'Union européenne d'aujourd'hui se base sur les idées de Briand de 1930 d'une union européenne ? Et quelles sont les différences entre les traités signés dans les années 50 et le projet de Briand ? Pourquoi, la coopération européenne, réussit-elle dans les années 50 et pas en 1930 ?

Aristide Briand est aujourd'hui un homme presque oublié par les Français, et malheureusement aussi par les historiens français. L'homme qu'on a appelé dans les années 20 « l'apôtre de la paix » ou « le pèlerin de la paix », qui a été l'initiateur de deux pactes de sécurité en Europe : le pacte de Locarno en 1925, le pacte Briand-Kellogg en 1928, et qui en 1929 a été le premier à vouloir établir une union européenne ; on n'en parle presque plus aujourd'hui.

Mais juste après la mort de Briand en 1932, ses contemporains ont écrit plusieurs biographies sur lui et nos études disponibles datent donc d'une grande partie de cette période. Il est toujours problématique de décrire des événements historiques récents, toutes les sources ne sont peut-être pas accessibles, et juste après la mort de quelqu'un on se souvient souvent plus facilement de ses qualités que de ses défauts. Parmi les biographes contemporains de Briand il y a des collaborateurs et de proches amis et leurs portraits de Briand ne comportent pas de critique, ils sont subjectifs et d'un caractère élogieux, et peuvent donc être regardés plutôt comme des hagiographies. La plupart des ouvrages biographiques sur Aristide Briand sont sortis après 1932 et sont très souvent inspirés des 6 volumes *Briand*, par son principal biographe contemporain, Georges Suarez. Bernard Oudin et son œuvre *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, parue en 1987, est le seul ouvrage écrit à une date plus récente, et l'auteur a donc une plus grande distance vis-à-vis de la personne qu'il présente. En conséquence, Oudin a eu la possibilité d'étudier minutieusement toutes les sources disponibles, et nous attachons en conséquence le plus de crédibilité à son œuvre.

Briand n'a malheureusement pas écrit ses mémoires. En dépit du fait qu'il avait travaillé comme journaliste quand il était jeune, il n'aimait pas écrire. Hors de ses discours il n'existe donc pas de sources primaires sur sa vie et sur ses idées. Les biographies sur lui sont bien sûr des sources secondaires, et parmi les sources primaires accessibles, on a tous les discours de Briand cités entre autres dans le livre d'Achille Elischa, *Aristide Briand ; la paix mondiale et l'union européenne*. Tous les documents gouvernementaux présentés par International Conciliation, comme le

mémorandum, les réponses des différents gouvernements européens et le rapport final français, sont évidemment aussi des sources primaires importantes pour l'analyse des principales questions de ce mémoire.

Il n'y a malheureusement pas d'historiens français qui ont traité le plan de Briand en particulier. Quant aux motifs de Briand et l'explication de l'échec de son projet il a fallu se baser avant tout sur des études américaines et anglaises ; celles de Cornelia Navari et de Richard Boyce. Tous les historiens intègrent au moins inconsciemment leur milieu et leur culture et leurs traditions politiques et historiques dans leur travail, et tous ces facteurs influencent donc leurs analyses, interprétations et conclusions. Comme ni les Etats-Unis, ni l'Angleterre ne se montrèrent favorables au projet européen d'Aristide Briand, il n'est pas étonnant que les études précitées en donnent une interprétation plus négative que les biographes français de Briand. Mais du fait que Navari et Boyce sont les seuls historiens à avoir soumis ce projet à une analyse fouillée, il faudra accorder une grande importance à leur explication de son échec. Il est à espérer que les historiens et les politologues français vont redécouvrir Aristide Briand et son projet européen et nous donner des études pouvant éventuellement contrebalancer ou faire pièce aux études anglo-américaines.

2) ARISTIDE BRIAND : SA VIE ET SON ÉPOQUE

2.1. De l'écolier à l'avocat (1862-1886)

« Retracer la jeunesse d'Aristide Briand. C'est se heurter à chaque pas aux légendes, aux calomnies, aux racontars que ses ennemis politiques n'ont cessé de répandre sur son compte, en s'acharnant tout particulièrement sur ses débuts difficiles. »⁴

Aristide Briand est né à Nantes le 28 mars 1862 dans une famille de cafetiers. Ses parents avaient des origines paysannes, et vivaient dans un quartier populaire à Nantes. En dépit de ce milieu social modeste, les adversaires politiques de Briand lui reprochaient de ne pas avoir les traits d'un « enfant du peuple ». On disait entre autres que sa naissance était illégitime, et que son père n'était pas son père naturel. Briand avait des traits « bourgeois », des mains longues et blanches, et on disait donc qu'il était un enfant naturel, le résultat d'une relation entre sa mère et son maître quand elle travaillait comme lingère au château des comtes de Tholozan-Lareinty. Tout cela est sans grand fondement, sa mère quitte le château en se mariant en 1860, et son fils naît deux ans plus tard. Cette première calomnie sera suivie de tant d'autres, inventées par les adversaires de Briand.

Le petit Aristide n'avait que deux ans quand la famille s'est installée à Saint-Nazaire, une ville étant à l'époque en pleine expansion. En avril 1862, on inaugure la première ligne régulière reliant la France à l'Amérique avec un steamer en métal, le *Louisiane*. Comme beaucoup d'autres, le père d'Aristide, Guillaume Briand, est attiré par ce pôle de développement, et vient y tenter sa chance en y ouvrant un débit de boissons. Le jeune Aristide sent une grande attirance pour la mer, et il souhaite devenir marin. Chaque dimanche son oncle marin l'emmène en mer et lui apprend les routines de son métier. Mais un jour on ramène sur le quai le corps de son oncle, qui s'est noyé. Événement déchirant pour le jeune Aristide, qui renonce à la marine. La mer l'a cependant profondément marqué. Selon son biographe Georges Suarez il aura le

⁴ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 20-21

goût de la solitude, une longue patience, et l'habitude de voir loin, bien au-delà de l'horizon proche.

En 1870 la France connaît un changement de régime important, c'est la III^e République⁵ qui remplace l'empire de Napoléon III à cause de la défaite française dans la guerre prussienne. Cette République sera la plus durable de toutes, puisqu'elle se maintient jusqu'en 1940. Aristide Briand sera l'un des personnages principaux dans l'histoire de cette République, il sera 25 fois ministre et 11 fois Président du Conseil dans des gouvernements divers de centre-gauche.

En 1875, Aristide entre au collège de Saint-Nazaire. Ici il faut s'attaquer à une autre légende qui poursuit Briand toute sa vie : il n'était pas « l'ignorant sordide » que Léon Daudet⁶ et avec lui tous les adversaires politiques de Briand ne cessèrent de décrire. Cette réputation d'inculte se doublera d'une réputation de paresseux, incapable de préparer un dossier et recourant aux facilités de l'improvisation⁷. Selon son amie et admiratrice Louise Weiss⁸, il est exact qu'Aristide Briand, interrogé à l'improviste sur la Chine par un rapporteur des Affaires étrangères, s'est, à court d'informations, contenté de lui répondre : « Eh Monsieur, sachez que la Chine est un grand pays, un très grand pays, un très, très grand pays.... ». Mais d'une voix si enchanteresse qu'il avait conquis la majorité⁹.

Non seulement Aristide Briand n'est pas un cancre, mais c'est un très bon élève, le plus souvent classé premier. Il est cependant un élève plutôt distrait, et il ferait

⁵ Un Gouvernement de la Défense Nationale est formé pour faire face à l'invasion prussienne, et la Commune de Paris (18/3-28/5 1871) le fait presque renverser dans la sanglante expérience de contre-gouvernement. La III^e République est finalement instaurée en 1875, les trois lois constitutionnelles adoptées séparent les pouvoirs de manière équilibrée : le pouvoir législatif se partage entre la Chambre des députés et le Sénat. Le gouvernement est responsable devant la Chambre des députés tandis que le chef de l'Etat sera élu par le Parlement et détient le pouvoir exécutif.

⁶ Léon Daudet, *Magistrats et policiers*, p.8. Léon Daudet (1867-1942) était le fils d'Alphonse Daudet, il était écrivain, journaliste et critique littéraire, et il a eu une courte carrière politique quand il est élu député en 1912. Les attaques de Daudet sont réputées pour être toujours calomnieuses.

⁷ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 23.

⁸ Louise Weiss (1893-1983) a été une pionnière de plusieurs façons. Elle était à la fois femme politique, journaliste et européenne. Infirmière pendant la Grande Guerre, elle a fondé la revue politique *L'Europe nouvelle* juste après la guerre. Elle rencontre Aristide Briand à la 5^e Assemblée générale de la Société des Nations en 1924. Elle partage ses idées sur la paix et lui donne le surnom de « pèlerin de la Paix ».

⁹ Louise Weiss, *Combats pour l'Europe*, p.160.

volontiers l'école buissonnière. Au collège, Aristide développe une amitié extraordinaire avec le principal M. Genty, ou « papa Genty » que Briand l'appellera toute sa vie. Comme ce collège n'enseignait pas les langues mortes, M. Genty prit sur lui de lui enseigner le latin et le grec. Il ouvre les yeux d'Aristide sur le vaste univers et lui apprend l'art de la parole. C'est lui qui joue le rôle le plus important dans la formation intellectuelle de Briand¹⁰.

Grâce au père Genty qui obtient une bourse pour son protégé, il commence au lycée de Nantes en 1878. Au lycée, Aristide est un garçon au caractère agréable, ce qui lui vaut rapidement une certaine popularité auprès de ses camarades. On a même raconté que ses dons naissants de diplomate lui avaient valu, dès cette époque, le surnom de « l'arrangeur »¹¹. C'est aussi à Nantes qu'il rencontre un jour Jules Verne, qui sera son correspondant occasionnel¹². Briand sera le modèle d'un lycéen qu'il appelle « Briant » dans son roman *Deux ans de vacances*, et il en trace de lui ce portrait : « peu travailleur, quoique très intelligent ». Décidément, « l'ignorant sordide » avait une personnalité bien attachante pour susciter à ce point l'intérêt des adultes, dit ironiquement son biographe Bernard Oudin¹³.

Au cours de cette même année 1878 où Aristide s'installe à Nantes, Guillaume Briand vend son débit de boissons et achète un établissement plus important, un « café-chantant ». Fait sans importance en lui-même, mais qui servirait plus tard à alimenter de nouvelles rumeurs sur le passé d'Aristide Briand. Léon Daudet le décrit comme « le cancre grandi sur les genoux des prostituées de Saint-Nazaire »¹⁴. Les chanteuses du « café-chantant » étaient à peine payées, et il y avait sans doute de la prostitution dans ces établissements. Mais cela ne signifie pas que Guillaume Briand ait été un

¹⁰ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 26

¹¹ Lucien Genet, *L'époque contemporaine*, p. 343

¹² Un de ses biographes, Vercors, dit que la rencontre avec Jules Verne n'a pas eu lieu, mais je fais confiance ici à Bernard Oudin et tous les autres biographes de Briand qui disent tous le contraire.

¹³ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p.27

¹⁴ Léon Daudet, *Magistrats et policiers*, p. 8

proxénète et encore moins son fils un apprenti-maquereau. Aristide est dans cette période pensionnaire au lycée de Nantes et il vient fort peu à Saint-Nazaire.

Elève doué, il aura son baccalauréat ès lettres en 1880 et revient à Saint-Nazaire où il entre comme clerc chez un avoué. Pendant cette période, il se laisse pousser la moustache, devenue depuis son trait caractéristique, il se met à fumer et connaît sa première liaison sérieuse avec une buraliste ; Anna Olivier. Cette relation sera l'occasion d'une série de racontars où il est très difficile de démêler le vrai du faux. Léon Daudet l'accuse d'avoir pris avantage d'Anna ; il lui aurait promis le mariage, mais ce qui l'intéressait c'était seulement son argent, et il l'aurait abandonnée avec son enfant. Selon Hesse, Briand commença des études de droit à Paris, et il s'y installa avec sa petite amie Anna Olivier, et en 1884 naquit un fils, prénommé Marius-Aristide-Guillaume¹⁵. Aucun autre de ses biographes ne mentionne qu'il vivait avec Anna à Paris ou la naissance d'un fils, mais Oudin dit à ce propos :

« ...Anna Olivier eut effectivement un enfant qu'elle prénomma Marius-Aristide. Était-il le fils naturel de Briand ? C'est possible. En tout cas, devenu adulte, il le laissa entendre. »¹⁶

À la rentrée universitaire de 1883, le voici donc à Paris, étudiant de droit. Il y poursuit ses études à la faculté de droit, place du Panthéon. Il continue parallèlement à gagner sa vie chez un avoué. Mais ce n'est pas à Paris qu'il fait la rencontre qui va décider de sa vocation politique : à Saint-Nazaire il rencontre Fernand Pelloutier¹⁷.

Briand et Pelloutier se sont rencontrés à *La Démocratie de l'Ouest* où tous deux faisaient leur apprentissage du journalisme. Pelloutier, alors âgé de seize ans et encore collégien, y est apparu dès les premiers numéros. Aristide Briand fera ses

¹⁵ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 30

¹⁶ Cité dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 31. Cette information d'une possible descendance ne se trouve que dans très peu d'ouvrages : celui de Hesse, édité en 1939, soit 7 ans après la mort de Briand, soit plus de 55 ans après l'hypothétique naissance. Une telle distance dans le temps fragilise la véracité de la thèse. C'est à notre connaissance le seul ouvrage qui donne cette information hormis les attaques calomnieuses de Léon Daudet. La plupart des ouvrages biographiques sur Aristide Briand sont sortis après 1932 et sont très souvent inspirés des 6 volumes *Briand* de Georges Suarez. Sur cette question dans son tome 1 édité en 1938 *Briand 1862-1904*, Suarez évoque page 272 : " une aventure féminine durant deux années à Saint-Nazaire ", mais l'auteur n'est pas et ne souhaite pas être plus précis. Si une relation avec Anna Olivier semble réelle, une paternité de Briand l'est beaucoup moins. Bernard Oudin ne fait que reprendre cette histoire et avoue qu'il est difficile d'y voir clair. N'ayant jamais eu d'enfants légitimes, son neveu Charles Billiau, le fils de sa soeur Marie-Valentine, sera son héritier.

¹⁷ Fernand Pelloutier (1868-1901) était le fils d'un fonctionnaire des postes. Il est né à Paris, mais a fait ses études au collège de Saint-Nazaire. Ayant échoué au baccalauréat, il se consacre au journalisme et collabore à un journal local, *La Démocratie de l'Ouest*. Pelloutier deviendra une des figures de proue du socialisme français et développera la théorie de la grève générale.

débuts dans le journal une année plus tard, plus âgé que Pelloutier de cinq ans. Ils vont faire équipe, devenir d'inséparables amis.

Briand continue une existence bien remplie, partagée entre Paris et Saint-Nazaire, poursuivant dans l'une ses études de droit et dans l'autre son travail de journaliste. Son amitié avec Fernand Pelloutier va cependant alimenter son intérêt pour la vie politique, et il va bientôt commencer sa longue carrière politique.¹⁸

¹⁸ La carrière parlementaire de Briand ne commence qu'en 1902, mais à ce moment-là il a déjà été l'un des personnages dominants dans le mouvement socialiste français pendant une dizaine d'années.

2.2. Le journaliste et l'homme politique (1886-1906)

« Je plains tous ceux qui n'ont pas été révolutionnaires dans leur jeunesse. »¹⁹

Le 2 septembre 1886, il obtient sa licence en droit et il s'inscrit au barreau de Saint-Nazaire, comme avocat-stagiaire. Les débuts sont difficiles ; l'argent ne rentre guère, et il continue d'habiter chez ses parents pour faire l'économie d'un loyer. Son seul client est son propre journal, *La Démocratie de l'Ouest*. En 1888, Fernand Pelloutier établit avec son père et son frère un nouveau journal, *L'Ouest républicain*, et Aristide Briand en accepte la direction politique.

Aux élections municipales de 1888, Briand se lance dans l'arène contre le maire sortant. Voilà le début de sa carrière politique. Il fut élu conseiller, mais déçu par les affaires municipales il démissionnera dès l'année suivante. Le barreau lui apporte davantage de satisfactions. En mai 1888, il plaide une importante affaire aux assises. Il en reçoit des compliments d'un journal local qui parle de « son talent unique, et la magie surprenante de sa parole ».

Aux élections législatives de 1889, il posera sa candidature dans la 2e circonscription de Loire-Inférieure. Il se présente comme « candidat radical révisionniste », et son programme, qui nous semble aujourd'hui bien modéré, était dans le contexte de l'époque celui d'un révolutionnaire. Malheureusement pour lui, les résultats ne sont pas glorieux, et il se désiste en faveur d'un candidat socialiste. Le premier décembre *La Démocratie de l'Ouest* insinue qu'il aurait monnayé son désistement, accusation très grave. Mais est-elle bien fondée ? Selon Bernard Oudin²⁰ on ne peut pas complètement exclure que Briand, inexpérimenté, ambitieux et pauvre, se soit laissé tenter. Mais en disant en même temps que « nul ne mettra jamais en doute son honnêteté, son absence de besoins personnels, son désintéret total du luxe et de l'argent ». Il est inutile de dire que la brouille entre Briand et le rédacteur en chef de *La Démocratie de l'Ouest*, Félix Gaborit, semble profonde après ces accusations de

¹⁹ Clemenceau cité dans Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 36

²⁰ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 44

corruption. Le 8 janvier 1890, ils se battent en duel, où Briand, à qui les leçons d'escrime ont profité, blesse à plusieurs reprises son adversaire²¹.

La même année, il rencontrera une femme qui changera sa vie d'une façon fatale; Jeanne Nouteau. Elle est mariée, mais deviendra sa maîtresse. Bientôt une passion folle s'empare des deux amants. Leurs rendez-vous se succèdent, et finalement le mari de Jeanne finit par le savoir. En 1891, ils sont aperçus dans le pré de Toutes-Aides²², et les deux amants demeurent inculpés d'outrage public à la pudeur, et condamnés. Aristide et Jeanne seront finalement acquittés le 27 juillet 1892, après avoir introduit un pourvoi devant la Cour de cassation.

Sur le plan judiciaire, l'affaire est close ; sur le plan politique, elle ne le sera jamais. L'affaire lui collera toute la vie ; dans les années 20, soit plus de trente ans après les faits, les adversaires de Briand se moquaient toujours du jeune amoureux en utilisant un vieillard à barbe blanche, qui interrompait brusquement l'orateur en hurlant : « Espèce de saligaud, qu'est-ce que vous avez fait à ma fille ? » Attaques inutiles, puisqu'elles n'empêcheront jamais une seule réélection de Briand²³. En revanche, l'affaire de Toutes-Aides a des prolongements beaucoup plus importants dans la vie de Briand ; il est poussé vers l'extrémisme. Après cette véritable persécution par la bourgeoisie, Briand retrouve espoir et chaleur humaine parmi les militants socialistes et syndicalistes. Mais quant à l'amour, il s'est brûlé; il aura de nombreuses relations avec des femmes, mais il ne se mariera jamais.

Briand reprendra sa carrière politique après le procès, mais deuxième conséquence : il est amené à quitter Saint-Nazaire et d'abandonner ses ambitions locales. En février 1893 il fera ses adieux à ses parents et à ses amis et s'en va à Paris, après un appel de

²¹ Briand y défend l'honneur de son ami Fernand Pelloutier, qui n'est pas apte à se battre à l'épée. « On ne saura jamais combien de fois se battit en duel, entre la vingtième et la trentième année, le futur apôtre de la paix », dit Raymond Escolier, *Souvenirs parlés de Briand*, p. 55.

²² Un jour, le fermier Geoffrey se plaint d'avoir été choqué par la présence du couple dans le pré de Toutes-Aides, son propre pré, en posture justiciable de l'article 330 du Code pénal. Il en porte le témoignage public et Briand est condamné par le tribunal de Rêdon et la cour de Rennes à un mois de prison et une amende de 200 francs, tandis que Jeanne fut condamnée à 10 jours de prison et la même peine d'amende.

²³ Selon Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 49

quelques sympathisants de venir défendre un anarchiste, mais une fois arrivée Briand apprend qu'un autre avocat le défendra.

Briand rencontre par hasard le directeur de *La Lanterne*²⁴, Eugène Mayer, dans une brasserie et l'impressionne avec ses connaissances des problèmes sociaux et syndicaux. Mayer l'engage donc comme rédacteur dans son journal. Il se présente en 1893 de nouveau aux élections locales, cette fois à Paris, mais encore une fois c'est un échec. Briand continuera donc sa carrière de journaliste au lieu de commencer une carrière d'avocat, qu'il ne réalisera jamais, sauf pour quelques performances très courtes.

Briand vit très pauvrement de son unique revenu de *La Lanterne*, mais après avoir contribué au sauvetage du journal qui est presque en faillite en 1886, il en devient le rédacteur en chef, puis le directeur. Devenu un petit patron de presse, l'influence de Briand est grandissante. L'année suivante, 1897, l'affaire Dreyfus²⁵, datant de 1894, prend sa véritable dimension. L'originalité de cette affaire, c'est que la ligne de partage entre dreyfusards et antidreyfusards a coupé en deux les familles politiques, les familles intellectuelles, et les familles sociales. Et Briand ? Selon Suarez²⁶ il est à peu près le seul dans le milieu socialiste à s'intéresser publiquement au déporté de l'île du Diable. Sûrement un peu exagéré, mais il est vrai qu'Aristide Briand va être un des premiers parmi les militants à se rallier à la cause de Dreyfus. Quelques jours après la publication de « J'accuse », *L'Aurore* publie un appel des « intellectuels », soutenant Zola dans son combat. Parmi les signatures se trouve celle de Briand. Peut-être Briand sentait-il une sorte de communauté avec Dreyfus ; ayant été lui-même victime de juges aveugles, suggère Suarez.

²⁴ Le journal *La Lanterne*, a été fondé par Henri Rochefort, et le premier numéro a paru en mai 1868. Publication hebdomadaire contre le gouvernement de Napoléon III, devient quotidienne en 1877 et sera dirigé par entre autres Briand, Millerand et Viviani.

²⁵ Alfred Dreyfus (1859-1935), juif alsacien, a été accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne en 1894. Il a été dégradé et condamné à la déportation perpétuelle en Guyane. Même si on a découvert que le document sur lequel reposait l'accusation a été écrit par un autre officier, Esterházy, Dreyfus est resté prisonnier. Le 13 janvier 1898, Émile Zola a publié son article « J'accuse » dans le journal *L'Aurore*. L'affaire Dreyfus a désormais divisé les Français entre *dreyfusards*, partisans de la révision du procès, et *antidreyfusards*, qui s'y opposaient. Il a fallu attendre jusqu'en 1906 pour que Dreyfus soit lavé de tout soupçon et réintégré dans l'armée française.

²⁶ Georges Suarez, *Briand*, vol. 1, p. 248

Malheureusement, Briand a regretté cet engagement courageux, parce que quand les élections approchèrent, et il a fait quelque peu machine arrière. Il a essayé de prendre ses distances, et il a même laissé un de ses collaborateurs écrire un article antisémite dans *L'Avenir social*, une feuille qui soutient sa candidature. Bientôt les socialistes se rangeront en majorité dans le camp dreyfusard, et l'irrésolution de Briand aura des conséquences négatives ; les élections sont pour lui une catastrophe.

Pour Briand, la première conséquence de ces élections est de lui faire perdre la direction de *La Lanterne*, et il la cède à Millerand²⁷. En octobre 1898, on assiste à un regroupement contre la droite nationaliste : l'alliance de Défense républicaine entre radicaux, radicaux-socialistes, républicains socialistes et socialistes. Chaque parti et chaque journal socialiste auront deux délégués dans ce « comité de vigilance ». Briand en fait partie et pour la première fois il figure parmi les « vedettes » du socialisme. Ce rassemblement de la gauche ne durera pas longtemps ; l'entrée d'un socialiste ; Alexandre Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau a été le point de départ d'une crise profonde parmi les socialistes²⁸. À l'évidence, les socialistes demeurent divisés sur le cas Millerand et sur la politique du ministère Waldeck-Rousseau.

Pendant l'été 1900, Briand décide de se réinscrire au barreau de Pontoise. Il a loué un pavillon dans la région d'Enghien et a été complimenté dans une affaire où il défendait un professeur d'histoire²⁹ qui avait publié un article dit antimilitariste. Nous dirions peut-être aujourd'hui que Briand en fait un peu trop, mais son éloquence est efficace, l'accusé est acquitté. La carrière d'avocat d'Aristide Briand

²⁷ Alexandre Millerand (1859-1943) est le premier socialiste à occuper un portefeuille ministériel, il a été chargé du Commerce et de l'Industrie dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902) et il a contribué à faire adopter plusieurs lois sociales. Sa participation à ce ministère a été vivement critiquée par la plupart des socialistes et Millerand est exclu du parti socialiste en 1904. Il a retrouvé son travail d'avocat, avant d'avoir accepté de Briand le portefeuille des Travaux publics et des Postes et Télégraphes (1909-1910). En 1920 il est élu président de la République avec le soutien de Briand.

²⁸ En dépit du fait qu'il y a à ce moment-là plusieurs partis socialistes, on trouve cependant l'expression « le Parti socialiste », au singulier dans des textes contemporains sous la plume de Jaurès, de Briand et de beaucoup d'autres. Ce terme soulignait le fort désir d'unification parmi les socialistes.

²⁹ Gustave Hervé (1871-1944), qui était aussi journaliste d'histoire et militant socialiste connu.

s'achève avec un autre triomphe ; en 1904 il obtiendra l'acquittement des grévistes de Cluses³⁰.

En 1902, Briand se présente pour la 4^{ème} fois aux élections législatives, et cette fois il est finalement élu député de la Loire. Ce sera le début d'une carrière politique formidable, Briand ne quittera presque pas le palais Bourbon avant sa mort en 1932. Il sera connu surtout à cause de son éloquence et de son savoir-faire.

Pendant la Belle Époque le rayonnement international de la France est grand ; elle dispose du deuxième empire colonial du monde. Les premières années du XXe siècle voient la montée des tensions internationales en Europe ; les rivalités politiques, commerciales et coloniales entre les puissances s'inscrivent sur un fond de nationalisme croissant. En conséquence, deux systèmes d'alliances se sont formés : La France a constitué la Triple Entente avec la Russie (accords de 1893), elle-même alliée à la Serbie, et avec la Grande-Bretagne (par l'Entente cordiale, signée en 1904), tandis que la Triple Alliance s'est formée entre les « empires centraux » qui comprennent l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et le royaume d'Italie.

La paix extérieure qu'ils connaissent laisse aux Français le loisir de se disputer entre eux. Le pays est donc fortement ébranlé par des conflits intérieurs. Après l'affaire Dreyfus la question de la séparation des Églises et de l'État, qui figure depuis trente-quatre ans au programme des républicains, apparaît de nouveau à l'ordre de jour. Les partisans de la laïcité, autrement dit de la séparation des affaires religieuses et politiques, se partagent en deux camps : les premiers, héritiers de la tradition jacobine, rêvent d'éradiquer la religion chrétienne ou de la confiner dans le domaine strictement privé, les seconds (entre autres Jean Jaurès et Aristide Briand) veulent d'une part affirmer la neutralité de l'État à l'égard de toutes les croyances, d'autre part garantir la liberté de conscience de chacun en conformité avec la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

³⁰ En 1903, à Cluses, des ouvriers manifestent devant une fabrique. Quelqu'un jette une pierre, et aussitôt, des fenêtres de la fabrique, des coups de feu éclatent. Il y aura trois morts et de nombreux blessés. Six ouvriers sont accusés, inculpés de pillage et d'incendie volontaire. C'est Jaurès qui a demandé à Briand de les défendre, et il le fait d'une manière impeccable : les ouvriers sont acquittés et les Crettiez (les propriétaires d'entreprise) sont condamnés.

Avec l'accession d'Émile Combes à la présidence du Conseil en 1904, les laïcs anticléricaux l'emportent dans un premier temps. Il a rallumé la guerre religieuse en fermant avec brutalité les écoles religieuses et en interdisant d'enseignement les prêtres des congrégations. Le 24 janvier 1905, le ministre Combes démissionne et le président Loubet appelle Maurice Rouvier à la présidence du Conseil. Celui-ci met en chantier la loi de séparation des Églises et de l'État. Cette année, Aristide Briand va rencontrer ce que nous appellerions aujourd'hui son destin national. Devenu membre de la fameuse Commission des trente-trois en 1903³¹, il sera aussi le rapporteur de la loi sur la séparation des Églises et de l'État. La loi est votée par la Chambre en juillet 1905, et le Sénat adopte la loi en décembre. Elle contient 44 articles qui mettent fin au Concordat napoléonien de 1801, qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Église catholique. Inventant la laïcité à la française, elle proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes³².

La séparation des Églises et de l'État est désormais accomplie comme l'a souhaité Briand, « sans violence, sans secousses et sans heurts »³³. C'est une grande réussite personnelle pour Aristide Briand, le fait qu'il soit parvenu à réunir une majorité en faveur de la loi donne la mesure de ses talents de persuasion et de sa capacité à « ratisser large », jusque dans la majorité des rangs catholiques. La loi clôture 25 ans de violentes tensions entre le pouvoir républicain et l'Église catholique, l'un et l'autre se disputant le magistère moral sur la société. Il y aura tout de même des conflits parfois violents quand il s'agit de l'application de la loi³⁴.

³¹ C'est Jaurès qui a suggéré à Briand de se porter candidat à cette commission qui devrait étudier le problème de la séparation et en élaborer des textes.

³² L'Alsace-Moselle faisait au moment de la loi de séparation partie de l'Empire allemand. Après son retour à la France en 1918, elle a obtenu de rester sous le régime du Concordat de 1801. De ce fait, les ministres des cultes des trois départements de l'Est jouissent encore à ce jour d'un traitement et d'un statut de fonctionnaire. Les évêques sont eux-mêmes nommés par le ministre de l'Intérieur, qui est aussi en France le ministre des cultes.

³³Séance du 6 avril 1905

³⁴ La loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public du culte règle la question des édifices appartenant aux évêchés et aux «fabriques» (associations catholiques). Plus de 30.000 édifices sont finalement mis gratuitement à la disposition des Églises. Le 28 mars 1907, une nouvelle loi autorise les croyants à se réunir sans déclaration préalable. C'est finalement la Grande Guerre qui mettra le point final à la querelle religieuse, alors que le pape accepte enfin la formation d'associations diocésaines.

2.3. L'homme d'État (1906-1922)

« L'art politique n'est que de concilier le désirable avec le possible »³⁵

En 1906, le nouveau président du Conseil, Sarrien, propose à Briand le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. Il y siègera avec Clemenceau³⁶ et Poincaré ; et ces trois hommes vont se partager et se disputer le pouvoir dans les années à venir. Aux yeux de Briand, le Parti socialiste appartient à son passé, même s'il en est toujours membre. Le soir même de son entrée dans le gouvernement Sarrien, le Conseil national de la S.F.I.O.³⁷ exclut Aristide Briand du parti, ne pouvant point accepter la participation d'un de ses membres dans un gouvernement bourgeois. Le militant irresponsable s'est transformé en homme d'Etat.

En 1908, Clemenceau, président du Conseil depuis l'automne 1906, propose à Briand la succession du ministre de la Justice décédé. Briand accepte, et l'ancien avocat suspendu de 1891 devient garde des Sceaux. Au ministère de la Justice, il a réalisé des réformes profondes, entre autres il a réformé le jury dans un sens plus démocratique en y faisant admettre les ouvriers³⁸. En 1909, Briand est appelé à l'Élysée. Le président Fallières lui confie la mission de constituer le nouveau gouvernement. Il le constitue rapidement, en prenant lui-même l'Intérieur³⁹, auquel il rattache, bien entendu, la direction des Cultes, ne voulant laisser à personne d'autre le soin de suivre les problèmes nés de la loi de la Séparation. Cette ascension

³⁵ Aristide Briand à Louise Weiss

³⁶ L'entrée de Clemenceau dans le gouvernement Sarrien était l'exigence de Briand. Il préférerait l'avoir avec lui que contre lui. Sarrien se laisse convaincre que mieux vaut le Tigre en cage qu'en liberté.

³⁷ L'unité socialiste se fait au congrès de l'unification à Paris en avril 1905. Le nouveau parti prend le nom (qu'il conservera jusqu'en 1969) de Parti socialiste S.F.I.O. (Section française de l'Internationale ouvrière).

³⁸ Il dépose également un projet de loi améliorant l'indemnisation des jurés ouvriers, il instaure une indemnisation pour les personnes injustement arrêtées et mises en détention préventive, la législation sur le divorce est libéralisée, et finalement Aristide Briand se battra, mais sans succès pour l'abolition de la peine de mort. Déjà abolie en Italie, en Suisse et en Norvège elle ne le sera qu'en 1981 en France.

³⁹ Sous la IIIe République la tradition (qui se poursuivra d'ailleurs sous la IVe) voulait que le président du Conseil soit lui-même titulaire d'un portefeuille. Ses pouvoirs iront en s'accroissant mais, pendant longtemps, il ne disposera d'aucun service, ni même d'aucun local. *Le bureau du président du Conseil, c'est le bureau de son ministère.* Ce n'est qu'en 1935 que le chef du gouvernement et son cabinet s'installeront dans l'hôtel Matignon, étant à l'époque l'ambassade de l'Autriche-Hongrie.

soudaine⁴⁰ l'expose à un critique tendancieuse. Ses adversaires lui reprochent d'être paresseux⁴¹. En réalité, Briand travaille, mais d'une façon qui lui est très personnelle, selon Bernard Oudin:

« Il a horreur de la chose écrite, et il n'a pas de livres, sauf quelques romans policiers. Sur son bureau, pas de papier, « sauf quelques papier à cigarettes », avoue-t-il lui-même. Il n'ouvre jamais un dossier, ne lit même pas de journaux. Quand un article paraît le concerner, il se contente de laisser un de ses collaborateurs lui en parler et lui en lire quelques phrases essentielles. Il laissa même à un de ses plus proches collaborateurs, Peycelon, de signer à sa place lettres et décrets⁴². Il lui arrivait d'écrire, et de bien écrire, mais en privé ; il envoyait à ses maîtresses des lettres fort bien tournées. »⁴³

Mais s'il ni lit ni écrit, comment travaille-t-il ? Essentiellement en parlant et en écoutant. Son ancien professeur de Saint-Nazaire, le père Genty, lui avait parlé de Racine et de Rousseau en se promenant au bord de la mer. Cette façon d'apprendre sans cahier et sans livre a probablement marqué Briand. Mais même s'il n'écrivait point, cela ne voulait pas dire qu'il ne se préparait pas. Il ne faisait que semblant d'improviser⁴⁴.

Briand était un homme d'action. Après avoir réalisé la paix religieuse, il s'agissait maintenant d'assurer à la France la paix sociale. Briand fait voter des lois sociales améliorant le sort de la classe ouvrière en 1909-1910⁴⁵. Si nos jugeons ces lois selon nos critères contemporains, elles nous paraîtront bien timides, mais elles représentaient cependant un progrès sensible et, de la part de Briand, un désir sincère de marquer son passage au pouvoir par une amélioration du sort des classes laborieuses.

⁴⁰ Sept ans plus tôt Briand n'était qu'un obscur député, enfin élu à 40 ans après trois échecs successifs. Le voici président du Conseil après une expérience ministérielle de trois ans.

⁴¹ « Il ne travaille guère, il lit à peine, » dit Joseph Caillaux, *Mes mémoires*, t II, p. 38.

⁴² « Les amateurs d'autographes trouveraient quantité des miens dans les cartons poudreux des études. Et ceux-là ne seraient pas de Peycelon, comme mes autographes d'aujourd'hui. » Victor Margeritte, *Aristide Briand*, p. 23

⁴³ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 172-175

⁴⁴ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 174

⁴⁵ Entre autres, une loi qui garantissait le maintien de leur emploi aux femmes en couches et une autre qui garantissait les retraites ouvrières et paysannes.

L'orage éclate soudainement au début d'octobre 1910. Une grève des cheminots s'intensifie à une grève générale qui paralyse bientôt toute la région parisienne. Briand, chef du gouvernement et responsable de l'ordre public, voit s'établir la grève générale. Très vite il apparaît qu'aucune solution négociable n'est en vue. Le conflit s'étend et les violences se multiplient. Pour mettre fin au conflit, Briand fait rédiger un décret qui mobilise les cheminots sur leur lieu de travail. Mesure contestée : cette mobilisation est possible en temps de guerre, mais l'est-elle en temps de paix ? Briand réussit tout de même à réinstaurer la paix sociale, le travail reprend sur l'ensemble des réseaux⁴⁶.

Le prix à payer est élevé ; deux de ses ministres démissionnent, et le nouveau gouvernement Briand ne dure que quelques mois. Il démissionne le 27 février 1911 après avoir été sans interruption membre ou chef du gouvernement pendant cinq ans. « À la rue », il trouve un appartement de trois pièces, 52 avenue Kléber, où il habitera jusqu'à sa mort. Il quitte la vie politique dans un moment où ses dons de diplomate, sa clairvoyance et son habileté auraient été indispensables pour la France et pour l'Europe. L'opinion étrangère s'était montrée exceptionnellement élogieuse dans son commentaire du président du Conseil français. En Autriche, le *Neues Wiener Tagblatt* constatait après l'accession au pouvoir de Briand « que c'était une politique de paix qui succédait enfin à une politique de lutte »⁴⁷.

En 1912 Briand prend le ministère de la Justice dans le gouvernement Poincaré, dans cette période d'instabilité gouvernementale. Dans ses mémoires, Poincaré le décrit de cette façon :

⁴⁶ Après cette expérience, Briand dépose un projet de loi interdisant la grève dans les grands services d'intérêt public, mais instituant un système d'arbitrage auquel les syndicats comme les compagnies privées seraient obligés de se soumettre.

⁴⁷ Georges Suarez, *Briand*, vol. 2, p. 269

«Il s'intéressait beaucoup à la politique en général et particulièrement aux Affaires Etrangères, qu'il n'avait pas encore dirigées, mais qui exerçaient de plus en plus sur son intelligente curiosité une force attractive. »⁴⁸

Parallèlement au ministère de la Justice, Briand cultive donc sa passion naissante pour les Affaires étrangères. En 1913 Poincaré, devenu président, lui demande de constituer un nouveau gouvernement. Cette même année on parle de plus en plus de la guerre. Depuis l'année précédente, les nationalistes français mènent campagne pour l'allongement du service militaire. En janvier 1913, l'augmentation spectaculaire des crédits militaires en Allemagne a dépassé les bornes. En conséquence Briand, ministre de l'Intérieur, et son gouvernement suggèrent à contrecœur de prolonger le service militaire de deux à trois ans. Briand défend ces mesures dans une période très difficile, mais qu'il le veuille ou non, sa politique le rapproche de la droite, et il sera en conséquence critiqué par les socialistes qui lui reprochent d'être militariste. Il n'aura pas à défendre sa loi jusqu'au bout⁴⁹, le cabinet Briand est renversé par le Sénat le 18 mars 1913, sur la question de la réforme électorale. À quelques mois de la guerre seulement, Briand a raconté cette anecdote :

« La politique se réduit à la lutte des chiens gras et des chiens maigres. Les chiens gras dorment dans la sécurité tandis que les chiens maigres les dévorent ; à leur tour, ces chiens deviennent gras et sont dévorés par d'autres plus affamés. »⁵⁰

Il fait très beau en ce mois de juin 1914 lorsque, le 28, l'archiduc héritier d'Autriche François-Ferdinand est assassiné à Sarajevo. Le système d'alliances fonctionne et le 2 août, la Grande Guerre commence. Le 24 août on commence à Paris à pressentir l'ampleur du désastre. La patrie est en danger, et on parle « d'union sacrée ». On a donc un élargissement du gouvernement, et Briand devient Garde des Sceaux et vice-président du Conseil dans le gouvernement Viviani. Cas à peu près unique dans l'histoire de la III^e République, Briand va donner à la fonction de vice-président du

⁴⁸ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 116

⁴⁹ Briand laisse à son ami et successeur Louis Barthou le fardeau de la loi des trois ans, qui sera finalement votée le 19 juillet par la Chambre et le 10 août par le Sénat, à de fortes majorités.

⁵⁰ Georges Suarez, *Briand*, vol. 2, p. 439

Conseil un véritable contenu politique. En outre, le jeu d'intérim va lui donner un autre moyen d'influencer la politique. Tant que le gouvernement sera à Bordeaux, ses membres seront appelés à de fréquents séjours à Paris ou sur le front. Briand, quand il n'est pas lui-même absent, assure ainsi l'intérim de Viviani, de Delcassé (ministre des Affaires étrangères) ou de Millerand (ministre de la Guerre).

Briand visite plusieurs fois le front. Sa première visite aura lieu le 12 septembre 1914 à Villers-Cotterêts. Il parcourt le champ de bataille d'Etrépilly où il voit les rangées de cadavres, les fosses communes, et l'horreur des hôpitaux de campagne. Briand garde son sang-froid, mais au fond de lui-même ? Georges Suarez se pose la question:

« Est-ce devant cette première vision d'un champ de bataille qu'il s'arrêta pensif et saisi d'horreur ? Est-ce ce jour-là que l'homme qui avait voulu l'apaisement, la concorde nationale et la paix religieuse décida de conclure ce destin sous le signe de la paix ? »⁵¹

C'est possible. Comme il est possible que ces hécatombes lui aient paru un sacrifice acceptable dans la perspective d'une victoire qu'on pouvait encore espérer rapide. L'année 1914 s'était mal achevée pour les alliés. Le front s'était stabilisé des Vosges à la mer du Nord en une série interminable de tranchées. Les deux immenses armées, se trouvaient dans une situation figée où ni l'une ni l'autre ne pouvait bouger. À ce moment précis de l'histoire militaire, il se trouve que les moyens de la défense surclassent ceux de l'attaque, tout à fait contraire à ce qu'on pensait avant la guerre.

Au printemps 1915, Briand est mêlé à la négociation internationale qui aboutira à l'entrée en guerre de l'Italie. Un journal baptise ironiquement l'Italie, la Bulgarie et la Roumanie « la triple attente »⁵². L'Italie se décide la première. Restée neutre en dépit de la « Triplice », elle entre en guerre aux côtés des Alliés le 23 mai 1915. L'été 1915, le principe de l'envoi à Salonique d'un contingent allié est acquis. L'expédition de Salonique ; partir de Salonique en s'appuyant sur l'allié serbe et de remonter jusqu'à Vienne, était l'idée de Briand, selon Georges Suarez. Mais l'idée a aussi été présentée

⁵¹ Georges Suarez, *Briand*, vol. 3, p. 51

⁵² Par référence à la « Triple Entente », terme qui désigne au début de la guerre l'alliance anglo-franco-russe.

par le premier ministre anglais David Lloyd George⁵³. Briand et Lloyd George se sont rencontrés pour la première fois en février 1915 et leur relation sera parfois amicale, parfois orageuse. Mais ils étaient d'accord sur l'opportunité de monter une action de secours à la Serbie qui partirait de Salonique. Malheureusement leur suggestion ne soulève aucun enthousiasme immédiat, mais le maintien des Alliés à Salonique demeure un avantage stratégique considérable, dont l'importance ne sera pleinement saisie qu'en 1918⁵⁴.

Début septembre la Bulgarie choisit son camp et signe un traité avec l'Allemagne. Le gouvernement français n'a plus de soutien dans l'opinion, et les jours de Viviani sont désormais comptés. On se tourne donc vers Briand pour la formation d'un nouveau gouvernement. En dépit de ses défauts, il a montré lors de la crise sociale de 1910 du caractère et de la détermination. À ceux qui l'ont vu agir depuis septembre 1914, il apparaît comme un futur chef de gouvernement. Le 25 octobre 1915 Viviani porte sa démission à l'Élysée et Briand est chargé de constituer son cinquième ministère.

Pour la première fois Briand devient chef de la diplomatie française. Il réalise l'unité de commandement des différents fronts, et travaille pour l'unité diplomatique des Alliés. Quatre mois après l'arrivée au pouvoir de Briand, c'est l'offensive allemande sur Verdun. Joffre⁵⁵ ne croyait pas une seconde à l'éventualité d'une offensive allemande sur Verdun⁵⁶ et ne voulait pas le défendre. Briand, de son côté, voulait absolument défendre Verdun qui avait selon lui une grande signification symbolique.

⁵³ David Lloyd George (1863-1945) a beaucoup de traits en commun avec Briand : Issu d'une famille pauvre, il devient avocat et excellent orateur. Il entre au gouvernement en 1905, et devient chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) dans le gouvernement Asquith de 1908 à 1915 où il réalise des lois sociales importantes. En mai 1915, Lloyd George est nommé ministre de l'armement. Il devient Premier ministre en décembre 1916, et c'est lui qui négocie le traité de Versailles avec Wilson, Clemenceau et Orlando.

⁵⁴ En septembre 1918, Clemenceau accepte à contre-cœur de lancer une offensive sur le front de l'Orient, et le succès est foudroyant. La Bulgarie capitule le 29 septembre ; c'est le premier armistice de la guerre. Mais Clemenceau n'aime pas le front de Salonique, et il interdit aux troupes de continuer vers Vienne et Berlin, et la guerre durera encore des semaines. En 1927, Briand obtient le titre de « premier soldat de l'armée de l'Orient ».

⁵⁵ Joseph Joffre (1852-1931) est devenu chef d'état-major général de l'armée française en 1911, et il réorganise et modernise l'armée. Il remporte, le 6 septembre 1914, la victoire de la Marne et sauve Paris. Il est remplacé à la tête de l'armée française par Nivelle en décembre 1916 mais élevé à la dignité de maréchal de France le même mois.

⁵⁶ Verdun forme une sorte de saillant de la ligne de front français. Que les Allemands puissent être tentés de réduire ce saillant pourrait se comprendre.

La critique contre Joffre et Briand s'accroît, surtout de la part de Clemenceau. C'est cependant Briand qui l'emporte, la Chambre lui renouvelle sa confiance. Le succès parlementaire se double d'une victoire diplomatique : l'intervention de la Roumanie aux côtés des Alliés. Enfin en décembre 1916, c'est la contre-offensive finale qui rejette les Allemands sur leurs positions et clôt la bataille de Verdun sur une victoire.

Briand ressent qu'il n'a pas suffisamment de confiance, et remet sa démission au président de la République. Poincaré ne l'accepte point, et Briand se succède à lui-même et forme son sixième ministère au début de décembre 1916. Briand fera de mauvais choix dans ce nouveau cabinet. Nivelle, comme chef des Armées, et Lyautey comme ministre de la Guerre seront des choix catastrophiques. Le 17 mars 1917, Briand démissionne à cause de la critique unanime contre ses chefs militaires. Pendant dix-sept mois, Briand avait gouverné la France en guerre. L'essentiel, la victoire, manquait encore, mais un travail considérable avait quand même été accompli : des progrès sensibles réalisés pour l'unité de commandement, la cohésion des Alliés, et la mobilisation des forces vives de la nation.

L'affaire Lancken va faire rentrer Briand sur le devant de la scène politique. Au mois de juin 1917, les dirigeants français, en particulier Briand, ont été informés, via des intermédiaires belges, que le représentant allemand à Bruxelles, le baron von der Lancken, avait apporté des propositions de paix plutôt encourageantes. N'étant plus président du conseil, Briand avait proposé, le 12 septembre, une rencontre avec le haut fonctionnaire allemand afin de poursuivre les discussions. Le président du conseil, Alexandre Ribot, avait souligné à Briand qu'il devait rédiger un mémoire qui servirait de point de départ d'un dialogue avec les alliés de la France, pour qu'on puisse ensuite négocier avec l'Allemagne. Le 20 septembre, Briand remit son papier⁵⁷ à Ribot. Ce qui a suivi constitue probablement une des pages les plus noires de l'histoire de la diplomatie française : Ribot se servit de la note pour rédiger un autre texte qui était "une déformation préméditée de son mémoire"⁵⁸.

⁵⁷ Le texte de Briand, clair et concis, donne les raisons qu'il a de croire au désir de paix des Allemands.

⁵⁸ Ribot semble obsédé par l'idée d'un piège. En conséquence, il conseille le rejet dans des termes qui ne laissent aucune autre alternative aux destinataires.

Le texte ne pouvait être que rejeté par les alliés, notamment par l'Italie. Peut-on conclure à un sabotage de la paix ? Les négociations avec les alliés auraient pu échouer, mais il y avait pourtant des chances de réussite ! Selon les adversaires de Ribot on aurait pu sauver des millions de vies⁵⁹. Après que Briand a lu son mémoire à la Chambre, démontrant la "falsification" du texte original, les députés français ont hué Ribot qui a été contraint à démissionner le 22 octobre. Au mois de novembre 1917, les premières unités américaines apparaissent sur le front de l'ouest, et à l'est Lénine prend le pouvoir et se hâtera de signer la paix avec l'Allemagne. La France, l'espoir de paix disparu, remet son destin à l'homme « qui va faire la guerre » ; Georges Clemenceau⁶⁰. Le 9 novembre 1918, le régime impérial a pris fin en Allemagne : le Kaiser a abdiqué et s'est enfui aux Pays-Bas. Le 11, l'armistice est signé. La France et ses alliées ont gagné la guerre. La gloire qui rejaillit sur Clemenceau lui vaut des jalousies et des amertumes, certaines ne sont pas tout à fait injustifiées. Les sentiments que Briand confie à ses carnets personnels ne sont pas d'un ton aigre. Le 24 septembre 1918, il écrit :

« Il y a quelque ironie à voir Clemenceau au gouvernement tirer le bénéfice moral de ses succès, lui qui fut l'adversaire acharné de l'expédition de Salonique. Sans elle, où serions-nous en Orient et en Méditerranée ? »

Et le 12 novembre, au lendemain de l'armistice, il note :

« Des collègues de la Chambre sont venus me témoigner leur sympathie. Ils trouvent qu'on a fait dans le triomphe, à Clemenceau, une part excessive. Ils parlent d'injustice à réparer. Je les calme. La foule

⁵⁹ Les Allemands souhaitèrent peut-être la paix, mais à quel prix ? Etaient-ils prêts à accepter les conditions posées par Briand et à envisager la restitution à la France de l'Alsace-Lorraine ? Sur ce point essentiel, les historiens sont partagés, encore qu'une majorité d'entre eux aient répondu par la négative. L'Alsace-Lorraine était devenue un immense enjeu politique et humain et il semble peu probable que l'Allemagne puisse parler du rétablissement de la Belgique ou de la restitution de l'Alsace-Lorraine sans en même temps avouer qu'elle était vaincue. Il serait donc très exagéré de dire que « *le sang de quinze mois de guerre souille les mains de Ribot* », comme le dit Vercors dans *Moi, Aristide Briand*, p. 192.

⁶⁰Le pire ennemi de Briand, Clemenceau constituera en 1919 un dossier contre Briand où il l'accuse d'avoir collaboré avec l'ennemi en négociant avec Lancken. « Il y a trop de dangers à servir son pays lorsqu'on a des adversaires au pouvoir qui ne pensent qu'à vous déshonorer », écrit Briand à ce propos.

est simpliste, elle n'aime pas à disperser ses faveurs. En outre elle est pauvre, elle n'a pas assez d'or pour deux idoles à la fois. »⁶¹

Même si les Français sortent victorieux de ce conflit, le bilan est lourd pour le pays: près de 1,4 millions d'hommes jeunes ont été tués et environ 3 millions ont été blessés. À Paris, on prépare les traités de paix avec les Empires centraux, Briand est tenu à l'écart non seulement des délibérations mais aussi de la moindre confiance. En refusant de le faire asseoir à ses côtés, Clemenceau a paradoxalement donné à Briand la chance d'un destin historique. Il est probable que Briand, dans la position de Clemenceau, aurait été obligé de prendre en considération les réactions de l'opinion publique française, alors assoiffée de revanche. Dans ce cas, il ne serait pas devenu « le pèlerin de la paix » dans les années vingt.

Réunis à Paris, à la Conférence de la paix, Clemenceau, Orlando, Wilson et Lloyd George se sont d'abord attachés à rédiger, en janvier-février 1919, le covenant ou pacte qui a donné naissance à la Société des nations (S.D.N.⁶²), dont la création correspondait au 14ème point du président Wilson⁶³. Après ils ont commencé le travail d'élaborer des traités de paix. Le traité de Versailles a été signé dans la Galerie des glaces du château de Versailles le 28 juin 1919 (qui était le 5ème anniversaire de l'assassinat de Sarajevo), et était le plus important des traités qui ont mis fin à la 1ère Guerre mondiale. Il était le résultat d'un compromis entre des vainqueurs très divisés et était constitué de toute une série de clauses territoriales, militaires, morales,

⁶¹Cité dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 381

⁶² La S.D.N a été créée à la fin de 1920, et elle se présentait comme une oeuvre de conciliation. Un grand espoir de paix dans le monde est donc né grâce à sa création. Mais dès sa naissance, la S.D.N. a été perçue comme la « société des vainqueurs ». L'Allemagne et le jeune Etat soviétique seront tenus à l'écart les premières années, et la S.D.N. n'a jamais fonctionné comme prévu ; les Etats-Unis qui avec leur président Wilson ont initié sa création, n'y ont jamais adhéré, et l'unanimité demandée au Conseil de la S.D.N., va limiter ses capacités d'intervention. Enfin, la S.D.N. ne disposait d'aucune force militaire internationale pour faire respecter ses décisions.

⁶³ Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) a été président américain de 1913 à 1921. Le 8 janvier 1918, il donne un discours où il présente son programme en Quatorze Points qui mettront fin à la Grande Guerre. Dans les cinq premiers points il défend entre autres la réduction des armements. Les points suivants portent sur le règlement du conflit ; comme la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France et la création d'un Etat polonais indépendant. Le dernier point proclame la création d'une Société des Nations. Une partie de son programme a été incorporée dans le traité de Versailles, et Wilson a reçu le prix Nobel de la paix en 1919.

économiques et financières très sévères, imposées unilatéralement à l'Allemagne⁶⁴. Les résolutions adoptées à Versailles sont loin de régler toutes les questions. Pourtant dans un premier temps, la situation finit par s'apaiser.

En novembre 1919, Briand est élu député de la Loire-Inférieure, et entret au Palais de Bourbon dans la « Chambre bleu horizon » où les socialistes, après avoir critiqué le traité de Versailles, ont perdu un tiers de leurs sièges. Le mandat de Raymond Poincaré expire en janvier 1920, et Clemenceau est son successeur probable. Briand fera tout pour empêcher l'élection de Clemenceau et réussira à faire élire Paul Deschanel au lieu de Clemenceau, utilisant des méthodes qui n'ajoutent rien à sa gloire. Clemenceau remet sa démission de président du Conseil après avoir perdu un vote préliminaire le 16 janvier 1920 et « entre dans la retraite et dans l'Histoire par la grande porte du mépris »⁶⁵. « Cette fois, ce sont les Français qui ont brûlé Jeanne d'Arc », commente Lloyd George.

Deschanel est amené à démissionner pour raisons de santé après 7 mois, et Briand presse Alexandre Millerand d'être candidat à la succession de Deschanel. Dans le rôle de « faiseur de rois », Briand n'a pas la main heureuse. Deux de ses candidats, Poincaré et Millerand, mèneront une politique étrangère bien différente de celle qu'il espérait leur faire adopter. En janvier 1921, Millerand convoque à l'Élysée Aristide Briand, qui constitue son septième ministère. Il s'est lui-même réservé les Affaires étrangères. Le voilà plongé dans les problèmes compliqués nés de l'exécution du traité de Versailles. Ce que Briand comprend, c'est que tôt ou tard il faudra bien engager le dialogue avec l'Allemagne.

Le 24 janvier 1921, quatre jours seulement après l'investiture de Briand, s'ouvre à Paris une conférence interalliée, consacrée à l'exécution du traité de Versailles. De

⁶⁴ L'Allemagne perd 1/7 de son territoire et 10% de sa population et l'article 231 du traité de Versailles considère l'Allemagne est comme seule responsable de la guerre. Cet article constitue la base juridique des réparations imposées à l'Allemagne vaincue. Une Commission des réparations est chargée d'en évaluer le montant, d'en établir les délais de paiement et d'en déterminer la répartition entre les pays bénéficiaires. En attendant, l'Allemagne devra payer 20 milliards de marks or avant le 1er mai 1921.

⁶⁵ Pierre Dominique, *Léon Daudet*, p. 168

l'autre côté de la table, il retrouve son ancien partenaire des années 1915-17, David Lloyd George. Paradoxalement, c'est Lloyd George, négociateur et signataire du traité de Versailles, qui en souhaite l'assouplissement, tandis que Briand en réclame la stricte application. Le désaccord est donc total entre Français et Britanniques dès les premières discussions, à propos de l'application du traité de Versailles⁶⁶. Ce sont les Français qui l'emportent le plus souvent ; l'Allemagne est menacée d'une occupation de la Ruhr si elle ne remplit pas ses obligations avant le 12 mai 1921⁶⁷.

Au mois de novembre 1921 est prévu un important rendez-vous international à Washington. L'objet est de limiter les armements, et la principale question sera la fixation des tonnages maxima des différentes flottes de guerre. La situation est paradoxale. Le traité de Versailles avait prévu que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne garantiraient conjointement les frontières de la France. Le rejet du traité par le Sénat américain avait entraîné le refus britannique d'assumer seul la garantie promise. La question du désarmement sera donc difficile pour la France qui devait seule défendre ses frontières. La conférence ne fait qu'effleurer la principale question à l'ordre du jour, et il faudra attendre la conférence de 6 février 1922 pour qu'un accord soit signé.

Les négociations entre la France et l'Angleterre pour restaurer l'Entente cordiale sont difficiles. Lors de la conférence de Cannes en janvier 1922, Briand souhaiterait une véritable alliance militaire offensive et défensive, ce dont Lloyd George et la Grande-Bretagne ne veulent à aucun prix⁶⁸. Le 12 janvier 1922, Briand fait comme toujours ; il démissionne avant d'être renversé, à cause des accusations qu'il aurait trahi la France dans le processus de mettre en oeuvre le traité de Versailles.

⁶⁶ Le point de vue des deux nations est très différent. L'Angleterre, moins marquée par la guerre, considère important que l'Allemagne ne soit pas trop affaiblie, dans ce cas, la France prendra l'hégémonie sur le continent. La France, de l'autre côté, est très marquée par la guerre, et elle a la défaite de 1870 à venger. L'Allemagne constituera toujours un ennemi dangereux pour la France en ayant frontière commune avec elle, l'Angleterre de son côté est géographiquement isolée.

⁶⁷ La menace n'a pas été exécutée, le 10 mai, le nouveau chancelier allemand, Wirth, accepte officiellement les termes de l'ultimatum allié. Les Britanniques ne voulaient au début pas proposer un tel ultimatum aux Allemands.

⁶⁸ Une pareille déclaration aurait évité le conflit de 1914 si elle avait existé à l'époque. La Grande-Bretagne ne voulait pas dire ouvertement qu'elle allait soutenir la France en cas d'agression, et les Allemands ne croyaient pas que les Anglais allaient se battre au côté des Français.

2.4. « *Le pèlerin de la paix* » et le *préeuropéen* (1922-1932)

« Nous avons parlé européen. C'est une langue nouvelle qu'il faudra bien que l'on apprenne ». ⁶⁹

En quittant le pouvoir, Briand nourrit l'espoir que sa politique de sécurité sera poursuivie, au moins en ce qui concerne le pacte franco-britannique. Il n'en est rien. Son successeur, Poincaré, ne partage malheureusement pas son point de vue : Le 3 janvier 1923, à la conférence de Paris, Poincaré rejette le plan de règlement présenté par le nouveau Premier ministre britannique Bonar Law, et décide d'agir seul. Le 11 janvier, avec l'unique soutien de la Belgique, il fait occuper la Ruhr.

En Europe de profonds changements politiques vont se produire ; plusieurs majorités parlementaires seront de gauche, et en France, les élections du 11 mai 1924 donnent la victoire au « Cartel des gauches » constitué par les socialistes et les radicaux- socialistes. Aristide Briand n'est pas officiellement lié au Cartel, mais il sympathise avec eux. En juillet 1924, on arrive finalement à un accord franco-britannique, grâce aux Français, qui acceptent d'évacuer la Ruhr et de se rallier pour les réparations au « plan Dawes » ⁷⁰. Les Britanniques sont satisfaits et le Premier ministre Mac Donald conclut la négociation sur ces mots :

« And now only Satan could divide us! » ⁷¹

Briand déclare qu'il votera les accords de Londres "des deux mains" et ajoute :

« Laissons de côté les questions de chicane sur les millions de marks-or qui rentreront ou ne rentreront pas. Qu'est-ce que cela quand il s'agit d'éviter peut-être que le sang de centaines de mille hommes coule encore ? » ⁷²

⁶⁹ Aristide Briand dans un discours le 26 février 1926 lors du débat de la ratification des accords de Locarno à l'Assemblée nationale. Cité dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 478

⁷⁰ Le « plan Dawes » a été négocié à Paris du 15 janvier à 9 avril 1924, la commission a été présidée par l'Américain Dawes et le Britannique Young et la question principale a été celle des réparations. On prévoit un plan de versement par annuités à partir du 1er septembre 1924.

⁷¹ Cité dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 446

Au début du mois de septembre la 5^e Assemblée plénière de la Société des Nations est convoquée et la France envoie entre autres Briand⁷³. À Genève, il va trouver un nouveau tremplin pour sa carrière. La S.D.N. compte plus de cinquante nations membres, mais ni les Etats-Unis, ni l'Union soviétique, ni l'Allemagne n'y figurent encore. Au cours de cette 5^e Assemblée on élabore « le protocole de Genève », qui prévoit un système d'arbitrage entre les nations et surtout des sanctions économiques et militaires automatiques contre les agresseurs. Briand signe immédiatement le protocole avec sept autres délégués⁷⁴, tandis que les délégués britanniques déclarent ne pas avoir autorité pour prendre une telle initiative.

Mais, le sort du monde va-t-il se jouer à Genève? Intuitivement, Briand a compris que la S.D.N., avec ces grands absents que sont les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Union soviétique, ne peut prétendre qu'à un rôle secondaire. La clé de la paix n'est ni à Londres, ni à Paris, ni même à Genève, mais peut-être à Berlin, parce que le problème n'est plus de s'entendre entre anciens alliés mais entre anciens belligérants. Plus il réfléchit, plus Briand est convaincu que la paix ne sera possible qu'en engageant un dialogue avec l'Allemagne et en cessant de la maintenir au ban des nations. Il va rechercher les voies de la paix dans une entente directe entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, pour ensuite poursuivre cette tâche sur le plan mondial, dans le cadre de la S.D.N. Le problème sera que la Grande-Bretagne ne souhaitera pas être liée à un système trop rigide de sanctions automatiques.

En avril 1925, le gouvernement Herriot est renversé par le Sénat, et Briand est nommé ministre des Affaires étrangères par le nouveau président du Conseil, Paul Painlevé. Le gouvernement investi, Aristide Briand revient au Quai d'Orsay. Il y

⁷² Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 447

⁷³ La France a nommé trois délégués pour cette 5^e Assemblée : Léon Bourgeois, Aristide Briand et Joseph Paul-Boncour, à qui s'ajoutent trois suppléants, le leader radical Maurice Sarraut, l'ambassadeur Henry de Jouvenel et l'ancien ministre Louis Loucher, ainsi que trois délégués adjoints, Georges Bonnet, René Cassin et le syndicaliste Léon Jouhaux. Equipe prestigieuse où se mêlent anciens présidents du Conseil ou futurs lauréats du prix Nobel de la paix. Quatre de ces délégués ont reçu ou recevront cette distinction : Léon Bourgeois en 1920, Briand en 1926, Léon Jouhaux en 1951 et René Cassin en 1968.

⁷⁴ Ceux de l'Albanie, de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, de la Pologne, du Portugal et de la Yougoslavie.

arrive pour sept ans, pendant lesquels la politique étrangère de la France va se confondre avec sa personne. Au début de cette même année, un homme relance la négociation sur la sécurité en Europe. Cet homme, appelé à devenir l'interlocuteur privilégié de Briand, c'est le ministre des Affaires étrangères allemand Gustave Stresemann⁷⁵. Le 9 février, il fait remettre aux chefs de gouvernement alliés un mémorandum proposant encore une fois la négociation d'un pacte de sécurité à l'Ouest.⁷⁶ Le mémorandum comporte des difficultés, entre autres, l'Allemagne ne fait qu'incidemment allusion à une possible adhésion du Reich à la S.D.N. Pour Briand, l'adhésion de l'Allemagne à la S.D.N. est un point essentiel pour accomplir un accord entre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique. L'occupation de la Ruhr par les troupes franco-belges crée des difficultés pour les négociations entre les Français et les Allemands.

Le 5 octobre 1925 s'ouvre à Locarno une conférence qui a pour but d'élaborer un traité sur la Rhénanie. Les premiers jours, seuls participent à la conférence les futurs partenaires du « pacte rhéno » : Anglais, Français, Allemands, Belges et Italiens, les Tchèques et les Polonais sont arrivés plus tard. Pour la première fois Briand et Stresemann se rencontrent, ces deux hommes que l'Histoire va associer. Ils éprouvent vite une sympathie mutuelle l'un pour l'autre, aussi grâce au rôle de médiateur que joue souvent Chamberlain. Briand craint les successeurs éventuels de Stresemann et ajoute que « s'il avait la certitude que les gouvernements présents ne changeraient pas, il pourrait renoncer à une garantie », tandis que Chamberlain « propose de conclure un traité d'après lequel les gouvernements s'engageraient à conserver à perpétuité leurs ministres d'Affaires étrangères »⁷⁷.

⁷⁵ Gustav Stresemann (1878-1929) homme politique allemand, député au Reichstag depuis 1907. Lors de l'occupation de la Ruhr par des troupes françaises et belges il est nommé chancelier en août 1923 et il forme un gouvernement de grande coalition. Son gouvernement est renversé en novembre 1923 mais il restera ministre des Affaires étrangères jusqu'à sa mort. L'objectif de sa politique étrangère est une Allemagne forte en Europe centrale et son moyen est de mener une politique d'entente avec les vainqueurs.

⁷⁶ Briand estime que cette proposition est d'une importance capitale, mais il est mis en garde contre le piège qu'on veut lui tendre. « Un bon renard, répond-il, prend la viande et laisse le piège. » Après les accords de Locarno, il a eu en Allemagne le surnom « der alte Fuchs », et on a reproché à Stresemann d'avoir « tout donné et rien reçu ». Selon Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen* p.201-204

⁷⁷ *Les papiers de Stresemann*, II, p. 136

Malgré les difficultés le protocole final sera signé le soir du 15 octobre. Il constate l'accord intervenu sur un certain nombre de documents, lesquels seront signés à Londres le 1er décembre 1925, par les chefs des gouvernements concernés. Le document capital est le « pacte rhénan »⁷⁸ qui garantit le maintien du statu quo territorial des frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France. Lorsque la dernière signature, celle de Mussolini, est apposée, l'annonce en est faite aussitôt au balcon de l'hôtel de ville. Chamberlain et Briand pleurent de joie et Briand confie à madame Chamberlain : « Ah, Madame, sans votre mari je n'aurais même pas essayé »⁷⁹. Mais tout le monde n'est pas content : le plus amer est le délégué polonais qui a l'impression que son pays a été lâché par la France et sacrifié sur l'autel de la réconciliation franco-allemande. Les Polonais s'inquiètent légitimement de voir leurs propres frontières contestées par l'Allemagne. Il n'y a pas eu, et il n'y aura jamais de « Locarno de l'Est ».

En Allemagne, l'extrême droite accuse Stresemann d'avoir été acheté par la France, tandis qu'en France on regarde le traité de Locarno comme un succès, mais Briand est cependant critiqué par les nationalistes d'avoir promis à Stresemann le retrait rapide des troupes françaises de la Rhénanie. Il est important de remarquer que la motivation des participants lors de la conférence de paix était bien différente. Jon Jacobson souligne :

« Chacun voyait dans le traité de Locarno un moyen de parvenir à la paix, mais chacun pensait à la paix en termes différents. Pour Briand, elle signifiait une sécurité et une prépondérance permanentes en faveur de la France ; pour Stresemann, une Allemagne restaurée dans sa puissance ; pour Chamberlain, une entente franco-britannique assez puissante pour décourager la France de se livrer à une politique de provocation et pour améliorer la position de l'Allemagne. »⁸⁰

Aristide Briand voit dans les accords de Locarno « la construction du génie de l'Europe ». Au cours de la cérémonie de la signature à Londres, Briand introduit une note sentimentale en lisant une lettre qu'une mère de famille lui a adressée pour le

⁷⁸ Le « pacte rhénan » a été passé entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie.

⁷⁹ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 465

⁸⁰ Jon Jacobson, *Locarno Diplomacy*, p. 40-44. Traduit dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 470

remercier « de pouvoir regarder sans appréhension mes enfants et les aimer avec quelque sécurité ». Les mots « Europe », « Européens », reviennent à plusieurs reprises dans son discours : Ils font désormais partie de son vocabulaire coutumier.

Un autre résultat de l'accord de Locarno est que Briand est devenu chef d'un nouveau cabinet fin novembre, 1925. Briand garde bien entendu les Affaires étrangères, et il est absorbé par la politique internationale. Les problèmes monétaires ; la crise du franc, il laisse à ses ministres des Finances (Loucher et son successeur Doumer) de les régler. Les 25 et 26 février 1926 se déroule le débat de la ratification des accords de Locarno. Le 26, Briand prononce un de ses discours les plus inspirés qui lui vaut une ovation extraordinaire de la gauche et de la droite. Les accords de Locarno sont ratifiés à une majorité écrasante : 413 voix contre 71.

Le 6 mars 1926, le gouvernement Briand est renversé par surprise au cours d'une séance de nuit, sur un obscur article d'une loi fiscale. Au milieu des négociations d'une possible accession de l'Allemagne à la S.D.N., l'absence de Briand est regrettable, mais il se succède à lui-même et est de retour à Genève après quatre jours. Le franc continue à baisser, et le 15 juin Briand démissionne et préconise la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Mais encore une fois il se succède à lui-même et on aura le 10^e ministère Briand, qui sera aussi d'une durée très limitée ; moins d'un mois plus tard il est mis en minorité et il doit remettre sa démission.

Avec le retour de Poincaré au pouvoir, le maintien d'Aristide Briand au Quai d'Orsay est presque étonnant, vu les circonstances. Il peut facilement sembler que tout les sépare politiquement ; l'occupant de la Ruhr et le signataire de Locarno. La vérité c'est qu'ils ont besoin l'un de l'autre. Briand a besoin de Poincaré pour faire taire les critiques à droite de sa politique étrangère. En contrepartie, la présence de Briand rassure l'opinion mondiale alors que son renvoi aurait été interprété comme un désaveu de Locarno.

Le 8 septembre 1926 l'Allemagne est finalement devenue membre de la S.D.N. À la séance historique du 10 septembre Briand donne peut-être le discours le plus connu de sa longue carrière politique où il dit entre autres:

«C'en est fini des longs voiles de deuil sur des souffrances qui ne s'apaiseront jamais ; plus de guerre, plus de solutions brutales et sanglantes à nos différends !..... Arrière les fusils, les mitrailleuses et les canons ! Place à la conciliation, à l'arbitrage et à la paix ! »⁸¹

Dans la salle, c'est du délire. Antonina Vallentin, biographe de Stresemann, raconte :

« Le public entier haletait, les mains s'agrippaient au parapet des tribunes, des larmes coulaient sur de durs visages. Briand dut vivre alors la plus grande minute de sa vie. Quand il descendit de la tribune, il sembla que la foule s'éveilla d'un rêve. »⁸²

La S.D.N. a donc surmonté ses problèmes les plus urgents. La France et l'Allemagne sont loin d'avoir réglé tous les leurs. Stresemann s'inquiète de l'occupation française de la Rhénanie et demande à Briand d'agir vite. Briand de son côté, demeure très en retrait et Stresemann est toujours plus pessimiste. À Thoiry⁸³ a lieu le 17 septembre une entrevue entre Briand et Stresemann à propos de la Rhénanie occupée. Le bilan fut mince, et Thoiry n'eut aucune suite. La relation entre les deux hommes n'est pas excellente quand le Parlement d'Oslo le 6 décembre 1926 fait connaître les lauréats du prix Nobel de la paix. Attribué à l'Américain Dawes et à Sir Austen Chamberlain en 1925, il comporte également deux lauréats en 1926 : Aristide Briand et Gustave Stresemann. Briand utilise le montant du prix, 400 000 francs à l'achat d'une nouvelle propriété à Cocherel⁸⁴. Il vient ici presque chaque week-end, et chaque fois que la politique lui en laisse le loisir.

⁸¹ Le texte intégral du discours de Briand figure dans Achille Elisha, *Aristide Briand, Discours et écrits de politique étrangère*, cette partie est citée dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 490

⁸² Antonina Vallentin, *Stresemann*, p. 194

⁸³ Thoiry est un petit village français dans le département de l'Ain, près de la frontière suisse.

⁸⁴ Cocherel est une commune en Normandie à une heure de Paris, près de l'Eure. Briand avait une maison de campagne ici depuis des années.

Le rapprochement franco-allemand marque une pause fin 1926, en dépit du prix Nobel de la paix. Stresemann souhaite un retrait rapide des troupes françaises de la Rhénanie, tandis que Briand n'est pas pressé. En conséquence, Stresemann s'inquiète, en doutant parfois la sincérité de Briand, qui de son côté considère la possibilité de signer un pacte bilatéral avec les Etats-Unis. Il adresse le 6 avril 1927 un message au peuple américain où il lance une nouvelle idée :

« La France serait prête à souscrire publiquement, avec les Etats-Unis, tout engagement mutuel tendant à mettre entre ces deux pays, suivant l'expression américaine, la guerre hors-la-loi. »⁸⁵

Pour Briand, il s'agit d'abord de la sécurité collective, de « proposer aux peuples du monde un exemple solennel ». Mais il s'agit aussi de ramener l'Amérique dans le « concert des nations », de rompre l'isolement qu'elle a connu depuis son refus de ratifier le traité de Versailles. Et finalement, un motif caché: Briand souhaite un pacte bilatéral avec les Etats-Unis pour garantir la sécurité française. Les Américains ne souhaitent pas signer un traité avec la France seulement et veulent inviter aussi d'autres pays. Le 27 août 1928 est signé le pacte de Paris, qu'on appellera plus communément le «pacte Briand-Kellogg»⁸⁶. La suggestion de Briand d'une déclaration bilatérale par la France et les Etats-Unis était le point de départ. Mais c'est le secrétaire d'Etat américain qui a lancé ce projet multilatéral qui engloberait toutes les grandes puissances du monde. Cette répudiation solennelle de la guerre nous semble peut-être banale aujourd'hui, mais à l'époque c'était une idée neuve. Briand dit à ce propos :

« Considérée jadis comme le droit divin et demeurée dans l'éthique internationale comme une prérogative de la souveraineté, la guerre est enfin destituée de ce qui constituait son plus grave danger : sa légitimité. »⁸⁷

⁸⁵ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 505

⁸⁶ La Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Japon, l'Italie et la France se rallient vite au projet de Frank Kellogg. Les deux articles essentiels du traité portent sur la condamnation du recours à la guerre et le règlement de tous conflits par les moyens pacifiques.

⁸⁷ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 509

Par dizaines, les Etats adhèrent au pacte. L'un des derniers, mais aussi l'un des plus spectaculaires de ces ralliements, est celui de l'Union soviétique. Au total, le pacte Briand-Kellogg réunit cinquante-sept Etats, dont neuf ne sont pas membres de la S.D.N.⁸⁸. Pourtant, à l'enthousiasme d'une grande majorité, se mêle un certain scepticisme. Ce n'est pas la fragilité des institutions politiques et de l'économie mondiale qui alimente l'angoisse dans l'opinion publique, mais plutôt celle des hommes qui incarnent la politique de paix⁸⁹.

Le 29 juillet 1929, Poincaré se retire, et le président Doumergue charge aussitôt Briand de former son onzième cabinet. En dépit de sa fatigue, il accepte. Le nouveau chef de gouvernement va bientôt se consacrer aux négociations du « plan Young », qui remplacera le plan Dawes. Signé le 31 août, le plan règle finalement la situation en Rhénanie ; les Belges et les Britanniques quitteront la Rhénanie dans les trois mois tandis que les Français doivent évacuer la « troisième zone rhénane » avant huit mois et, au plus tard, le 30 juin 1930. Au début de septembre 1929, Briand est au rendez-vous de Genève comme chaque année, à l'occasion de la 10^e Assemblée de la S.D.N. Il semble fatigué, mais sa vigueur et son optimisme sont intacts ; à l'âge de 67 ans il propose de former une union européenne. La position confortable de Briand comme chef du gouvernement ne va pas durer. Le 22 octobre 1929, Briand est pris entre la gauche et la droite, et il est forcé de démissionner. Le dernier cabinet Briand aura duré moins de trois mois, et introduira une nouvelle période d'instabilité : Deux jours exactement après la chute de Briand se produit un événement considérable : l'effondrement des cours de la Bourse à Wall Street.

Briand ne quittera cependant plus le Quai d'Orsay. Il demeure ministre des Affaires étrangères dans les années qui lui restent à vivre. Ces années seront très difficiles pour Briand. D'un point de vue politique il vient de perdre la position de chef de gouvernement. Le 3 octobre 1929, il perd un ami et un partenaire ; c'est la mort de Gustave Stresemann, qui ne verra pas les troupes françaises finalement quitter la

⁸⁸ C'était le cas, bien sûr, des Etats-Unis, mais aussi de l'Union soviétique, de l'Autriche, du Mexique, de la Turquie, etc.

⁸⁹ Stresemann tombe gravement malade au cours de l'été 1928, et Briand n'est pas non plus en bonne santé.

Rhénanie. En France, « l'abandon » de la Rhénanie est une nouvelle occasion pour la droite nationaliste de faire campagne contre Briand. Briand, de son côté, poursuit sa grande idée d'une union européenne.

Mais la paix est en danger. En janvier 1930, un accord douanier a été signé entre l'Autriche et l'Allemagne, et en septembre 1931, la Société des Nations connaît le premier d'une série de graves échecs, lorsque les troupes japonaises entrent en Mandchourie et marchent sur Moukden. Bientôt le Japon se retirera de la S.D.N. qui reste impuissante à régler ce conflit. Défaite politique pour Aristide Briand, qui vivra cette même année une grave défaite personnelle. Candidat à la présidence de la République en mai 1931, il est battu. Briand commet peut-être la même erreur que Clemenceau en 1919; il laisse ses amis faire campagne en sa faveur, et lui-même ne se déclare pas candidat. Au contraire, il encourage ouvertement Paul Doumer de préparer sa candidature. Sa fatigue et sa mauvaise santé contribuent également à l'élection de Doumer, candidat plus présentable.

Malgré son échec à l'élection présidentielle, malgré toutes ses déceptions, Briand ne perd à aucun moment la foi qui l'anime depuis dix ans de créer la paix en Europe et dans le monde. La République de Weimar est toujours là et l'espoir de paix est encore permis. En septembre 1931, il prononce comme chaque année son discours devant l'Assemblée générale de la S.D.N. Son discours sera un appel désespéré avant le 2 février 1932, où s'ouvrira la Conférence du désarmement⁹⁰, préparée depuis sept ans. Briand et ses amis espèrent, sans trop y croire, que la politique de paix y trouvera un nouveau souffle. Le 26 septembre 1931, Briand foule pour la première fois le sol germanique. Pendant tout le séjour, les Allemands sont frappés par le mauvais état de santé de Briand. À soixante-neuf ans, il donne chaque jour des signes manifestes d'épuisement.

⁹⁰ La conférence aura lieu sans Briand, qui est maintenant gravement malade, et malgré des mois de travail elle n'aura pas de résultat.

La démission du ministre des Affaires étrangères est effective le 8 janvier 1932, à cause de sa mauvaise santé. Le 7 mars 1932, il meurt dans son appartement avenue Kléber à Paris. Le premier visiteur à se présenter est M. von Hoesch, l'ambassadeur d'Allemagne. Toute la journée, hommes politique et diplomates se succèdent. À l'étranger, l'hommage des gouvernements est unanime. « Un serviteur sincère et convaincu de l'idée de la paix », déclare à Berlin le chancelier Brüning. La presse internationale adopte un ton plus réservé, surtout en Allemagne : « Sa grandeur c'est qu'il voulait changer les hommes ; sa faiblesse, c'est qu'il voulait laisser intact le monde issu du traité de Versailles, » écrit le *Frankfurter Zeitung*.

Les obsèques nationales ont lieu à Paris le 12 mars. Il sera provisoirement inhumé au cimetière de Passy, en attendant sa sépulture définitive à Cocherel. Partout la foule triste et inquiète suivait le corbillard.

« Cette mer humaine d'où s'éleva le même cri toujours répété, lugubre, semblable au chœur de la tragédie antique : « La paix ! La paix ! »⁹¹

⁹¹ Genviève Tabouis, dans *Le Monde*, 8 mars 1972.

3) L'IDÉOLOGIE BRIANDAISE

« Qui a fait la guerre, fasse la paix. »⁹²

L'enfance d'Aristide Briand passée dans un milieu populaire a sans doute influencé ses idées politiques. Celui qui l'a marqué le plus intellectuellement pendant son enfance, ce n'est pas ses parents qui n'avaient pas de formation intellectuelle, mais le père Genty. Principal de son collège et professeur de lettres le père Genty lui enseigne le latin et le grec et lui apprend l'art de la parole.

Au début des années 1880, Briand ne se proclame pas encore socialiste, mais radical. Le premier à former Briand idéologiquement est sans doute Fernand Pelloutier, qu'il rencontre à *La Démocratie de l'Ouest*, où il devient journaliste en 1884. Briand est tout de suite fasciné par son savoir-faire, tandis que Pelloutier a deviné que Briand est un « animal politique », mais que son esprit est encore malléable⁹³. À l'évidence, c'est le plus jeune des deux qui va influencer son aîné.

Briand écrit très tôt des articles dans *La Démocratie de l'Ouest* marqués au sceau pacifiste, il y répudie toute violence et toute révolution sanglante. Un de ses premiers articles en 1884, écrit à l'âge de 22 ans, est intitulé : *La Révolution future sera-t-elle pacifiste ou sanglante ?* On y trouve entre autres ces formulations :

« Les révolutions n'ont rien changé dans le monde. Autrefois l'injustice était basée sur la naissance, aujourd'hui sur la richesse et c'est la seule différence. »⁹⁴

Briand se convertit au socialisme quelque part entre 1888 et 1891. Le socialisme de Briand n'est pas un socialisme scientifique, tel que celui de Karl Marx. C'est un

⁹² Proverbe français

⁹³ Selon Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 35.

⁹⁴ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 33

socialisme idéaliste, à la française, voisin de celui de Louis Blanc⁹⁵. À cette époque, un homme domine le socialisme français : Jules Guesde. Il est obsédé par une ambition ; celle de réaliser l'unité socialiste, mais les scissions naissent pratiquement sous ses pas. Bientôt il y aura quatre partis socialistes⁹⁶. Les socialistes étaient à ce moment-là hantés par la question: Comment le prolétariat pourra-t-il un jour prendre le pouvoir? La solution n'était pas la même pour tous : Les possibilistes préconisaient la lutte parlementaire et électorale, les guesdistes la révolution. La troisième voie était celle de la grève générale, proclamée entre autres par les allemanistes⁹⁷, qui croyaient davantage à l'action ouvrière et qui étaient séduits par le mythe de la grève générale⁹⁸. Briand va, comme Pelloutier, s'attacher à cette idée qui lui semble être une « arme absolue » ; arme efficace et aussi arme *légitime*, et donc très difficile à contrer. Tout de même il se sent en désaccord sur un ou plusieurs points avec chacun des partis existants, et adhère donc au groupe plus informel des socialistes «indépendants » avec Millerand et Viviani.

Il gardera sa position d'indépendant : après un bref passage dans les rangs du Parti ouvrier de Jules Guesde puis, de 1901 à 1905, dans ceux du Parti socialiste français de Jaurès, Aristide Briand choisira de rester à l'écart. Toute sa vie, il demeurera fidèle à cette ligne de conduite, réalisant la plus grande partie de sa vie politique et parlementaire hors des partis constitués. Son biographe Georges Suarez a fait à ce propos un rapprochement entre sa vie politique et sa vie privée :

« On a souvent prononcé, à propos de son étonnant destin, le mot équivoque d'aventure. Il est vrai qu'il conçut la politique un peu comme l'amour. Aucun parti, comme une maîtresse, ne peut se flatter

⁹⁵ Selon Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 42

⁹⁶ Le Parti ouvrier français, la Fédération des travailleurs socialistes, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire (les allemanistes, exclus de la F.T.S.) et le Comité révolutionnaire central (C.R.C. fondé en 1889, devenu en 1898 le Parti socialiste révolutionnaire) (les blanquistes).

⁹⁷ En 1890, la Fédération des travailleurs socialistes (la F.T.S s'est séparé du parti de Jules Guesde : le Parti ouvrier français) se scinde. Le leader de la nouvelle tendance, Allemane, est le seul des grands dirigeants de ces "partis ouvriers" à être lui-même ouvrier.

⁹⁸ On s'imaginait que si les ouvriers, au lieu de faire la grève pour soutenir des revendications ponctuelles, arrêtaient tous ensemble le travail sur l'ensemble du territoire, ils se trouveraient en mesure de paralyser la production et d'imposer leur volonté. Les plus optimistes envisageaient même la possibilité de grèves générales internationales, capables d'arrêter une guerre au moment où les gouvernements voulaient la déclencher.

de l'avoir retenu longtemps, de l'avoir eu tout entier. Il a été de l'un à l'autre, comme un amant jamais satisfait. »⁹⁹

En 1892, les guesdistes se réunissent à Marseille au congrès de la Fédération des syndicats et du Parti ouvrier français. Briand va attirer l'attention pour la première fois sur le plan national : devant chacun des deux congrès il va plaider en faveur de la grève générale. Même si Briand ne l'emporte pas politiquement à Marseille, il y a remporté un succès personnel. Dans sa première grande manifestation oratoire, Aristide Briand dit entre autres :

« La révolution ? Mais aujourd'hui, qui pourrait sérieusement y penser ? Il faudra rechercher une méthode à la fois pacifique et légale... »¹⁰⁰

Cette méthode était sans doute pour lui la grève générale, il a en 1892 même commencé un ouvrage intitulé *De la Révolution par la grève générale* avec son ami Fernand Pelloutier. Briand s'imaginait une grève pacifique où les travailleurs resteraient tranquillement chez eux en se croisant les bras. Jules Guesde avait opposé à cette thèse la vieille conception révolutionnaire de Blanqui, il reprochait à Briand de reculer trop loin l'heure de la révolte ouvrière. Jules Guesde ne croit pas à la grève générale, à ses yeux, les « grève-généraux » accordent un rôle trop grand aux syndicats, alors que dans son esprit le parti ouvrier doit conserver la prééminence. Aristide Briand, au contraire, croit beaucoup plus à l'avenir des syndicats qu'à celui des partis. Sa véritable famille politique, c'est ce qu'on appellera plus tard « l'anarcho-syndicalisme ». Fernand Pelloutier sera un des dirigeants de la mouvance des anarcho-syndicalistes, tandis que son ami Aristide Briand, plus réticent, ou plus prudent, s'engagera moins ouvertement à leurs côtés.

Les deux amis ont également une conception différente de la grève générale. Tandis que Briand reste attaché à la « grève des bras croisés », moyen de pression pacifique sur la société bourgeoise, Pelloutier voit dans l'arrêt de quelques secteurs clés une

⁹⁹ George Suarez, *Briand*, vol. 1, p. 74

¹⁰⁰ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 44-45

possibilité de mobiliser les travailleurs dans une action révolutionnaire. Tout de même, les deux amis ont un désir en commun ; celui de faire triompher leurs idées sur la grève générale au VI^e Congrès des syndicats de France, à Nantes en septembre 1894. Ils réussissent, les délégués se rallient au principe de la « grève générale ».

Le I^{er} Congrès général des organisations socialistes français se tient au Gymnase Japy en décembre 1899. L'affaire Millerand est le principal sujet de discussion. Pour les uns, l'entrée d'un socialiste au gouvernement était le triomphe de la politique réformiste sur la politique intransigeante et la théorie du « tout ou rien ». Pour les autres, le principe de la lutte de classe devait interdire à un socialiste de participer à un gouvernement qui défendait les intérêts capitalistes. Tandis que Jules Guesde s'y opposa, Jaurès, Viviani et Briand, défendaient la participation ministérielle. Aristide Briand est donc, dès la première fois où la question est posée, résolument partisan de la participation ministérielle. Sur ce point son opinion n'a jamais varié. Briand va se tenir pendant plusieurs années aux côtés de Jaurès et servir fidèlement ses desseins. Au congrès de Japy, Briand prononce un discours où il défend leurs points de vue politiques :

« Allez à la bataille avec le bulletin de vote, si vous le jugez bon, je n'y vois rien à dire. J'y suis allé, moi, comme électeur, j'y suis allé comme candidat et j'y retournerai sans doute demain. Allez-y avec des piques, des sabres, des pistolets, des fusils ; loin de vous désapprouver, je me ferai un devoir, le cas échéant, de prendre place dans vos rangs.»¹⁰¹

Toute sa vie, il allait entendre parler de ce discours de décembre 1899¹⁰², comme de l'affaire de Toutes-Aides. Il est vrai que Briand va très loin, et il est possible qu'il s'est laissé emporter par la foule. Mais si on analyse l'ensemble du discours, il semble clair qu'il critique l'action révolutionnaire dans sa forme ancienne. Briand doit pourtant s'expliquer plus tard devant la Chambre sur les conditions dans lesquelles ce discours a été prononcé.

¹⁰¹ Joseph Sisco, *Aristide Briand*, p. 39-40

¹⁰² En avril, 1907, la querelle religieuse à peine apaisée, Briand va devoir affronter une nouvelle tempête politique ; grèves, manifestations et répressions. À ce moment-là de sa carrière politique, il va être confronté à son fameux discours au congrès Japy en 1899 par son ancien ami Jaurès.

Le III^e Congrès des organisations socialistes¹⁰³ se tient à Lyon en mai 1901. Millerand, ministre socialiste dans un gouvernement capitaliste, cause des problèmes dans le camp socialiste. Briand montra à ce moment-là ses capacités de diplomate, on lui confiait toujours les cas épineux et les négociations difficiles, selon Suarez¹⁰⁴. Pour Briand il s'agissait de faire comprendre à la classe ouvrière la nécessité pour ses représentants de participer au pouvoir et de collaborer avec tous les éléments du parti républicain¹⁰⁵. La coopération par-delà les partis et les idéologies était donc déjà très importante pour lui :

« Il faut parfois transiger pour conquérir des résultats »¹⁰⁶

En dépit des efforts de Briand de réconciliation au sein du mouvement socialiste, la scission en deux courants¹⁰⁷ se matérialise quelques mois après le congrès de Lyon. Briand devient secrétaire du Parti socialiste français, c'est-à-dire le parti de Jaurès, et il en reste membre jusqu'à son entrée dans le gouvernement Sarrien en 1906, quand il est exclu de la S.F.I.O.¹⁰⁸, le nouveau parti socialiste unitaire. Ce fut le début d'une carrière longue et indépendante pour Briand, et cette rupture correspondait bien aux aspirations secrètes de Briand qui avait la nature d'un indépendant. Pour lui, la coopération et les compromis avaient toujours été des valeurs importantes. En avril 1909, Briand a donné un discours à l'occasion d'une campagne électorale, où il soulignait l'importance de la coopération entre les différents partis politiques :

« La grandeur de la France, de la République est notre but. Socialistes et républicains, pour l'atteindre nous devons nous unir étroitement, fraternellement ! Vive la France ! Vive la République sociale ! »¹⁰⁹

¹⁰³ Le "Ile Congrès" était celui de Wagram l'année précédente.

¹⁰⁴ George Suarez, *Briand*, vol. 1, p. 369

¹⁰⁵ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 57

¹⁰⁶ Voilà du pur Briand et une règle de conduite que nous retrouvons pendant toute sa carrière, selon Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 58

¹⁰⁷ Le *Parti socialiste français* regroupe tous les modérés: les indépendants, autour de Jaurès, Briand, Viviani; les possibilistes et le P.S.O.R. d'Allemane. Le *Parti socialiste de France* réunit les courants de Guesde et Vaillant.

¹⁰⁸ La S.F.I.O., la Section française de l'Internationale ouvrière, a été fondée au Congrès de Paris en 1905.

¹⁰⁹ George Suarez, *Briand*, vol. 2, p. 266

Le futur « apôtre de la paix » se prononce déjà en 1901 en faveur de la paix. Après avoir repris son métier d'avocat, il défendait Gustave Hervé, socialiste, antimilitariste et anticlérical. Dans la dernière phrase de sa plaidoirie, Briand a dit entre autres :

« La conclusion de son article, je la fais mienne. Je m'associe aux paroles généreuses d'un homme en qui se perpétue l'esprit de cette Révolution française qui, il y a cent ans, déclarait déjà la paix aux peuples de bonne volonté et je crie avec lui : Vive la paix ! Vive la paix universelle ! A bas la guerre ! »¹¹⁰

Cet éloge de la paix ne correspond pas très bien au discours donné par Briand au Gymnase de Japy en 1899, mais va très bien avec sa conviction de la grève générale « aux bras croisés ».

Au Congrès de l'Internationale socialiste d'Amsterdam, en août 1904, des socialistes venus de tous les coins du monde discutent de la collaboration du Parti socialiste avec les partis démocratiques bourgeois. Ce sont les sociaux-démocrates allemands qui dirigent le congrès. Les idées d'une coopération européenne naissent tôt dans l'esprit de Briand¹¹¹, mais à ce moment-là il n'accepte pas que les socialistes allemands interviennent dans la politique française. Il estime que les congrès socialistes internationaux sont qualifiés à développer les sentiments de solidarité entre les travailleurs de tous les pays et formuler un certain nombre de revendications communes à tous, mais qu'ils ne peuvent pas intervenir dans la politique intérieure d'un pays déterminé. Briand n'accepte donc pas d'entrer dans l'unité socialiste telle qu'elle est réalisée au lendemain du Congrès International qui lui paraît faire trop bon marché de la politique française et des traditions glorieuses de la démocratie républicaine et socialiste française.

En 1913, la guerre s'approche inévitablement, et les chefs de l'armée suggèrent donc de prolonger la durée du service militaire de deux à trois ans. Briand dépose le projet

¹¹⁰ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 68

¹¹¹ L'idée d'une coopération européenne a été lancée pour la première fois lors de la Grande Guerre.

de loi en mars 1913, et accusé d'être militariste, il répète à ceux de ses amis qui critiquent sa décision : « Je veux éviter une boucherie »¹¹². Il faut comprendre que ce serait un grave contresens d'assimiler le Briand pacifiste – celui de 1925 ou celui des années antérieures – à un partisan du désarmement unilatéral. Ce pacifisme n'a jamais été celui de Briand. Responsable de la défense du pays, il choisit courageusement d'assumer l'impopularité pour imposer une mesure qu'on lui a présentée comme indispensable. Il a l'impression de faire son métier et de servir son pays en dehors de tout esprit de parti.

À l'approche des élections générales du printemps 1914, les républicains sont en train de se diviser en deux blocs ayant respectivement à leur tête Aristide Briand et Joseph Caillaux¹¹³. Les deux hommes ont sur bien des points, et particulièrement en politique étrangère des conceptions assez proches. Cependant, ils sont dressés inévitablement l'un contre l'autre, et la lutte entre les deux blocs finit par la mise à mort politique de Caillaux¹¹⁴. Selon Oudin¹¹⁵, Briand a fait deux faux pas à la veille de la guerre, dont le premier était de soutenir la candidature de Poincaré à la présidence en 1913. Second faux pas était de s'allier à la droite nationaliste et de contribuer à la chute de Caillaux. Au lieu de s'allier à Jaurès et Caillaux et de se lancer contre la guerre, Briand s'est rapproché des nationalistes et de Poincaré pour mieux combattre son rival. Victor Margueritte, biographe de Briand, dit qu'il s'agit d'une alliance contre nature entre le futur apôtre de la paix et celui qu'on surnomma « Poincaré la Guerre ». À ce moment précis de l'histoire, il y a donc un grand pas qui sépare l'homme *pacifique* du *pacifiste*. L'homme pacifiste n'a pas encore vu le jour, il apparaîtra peu à peu lors des horreurs de la Grande Guerre.

¹¹² Selon Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 241

¹¹³ Joseph Caillaux (1863-1944) Homme politique français. Il a été ministre des Finances dans les cabinets Waldeck-Rousseau (1899-1903), Clemenceau (1906-1909) et Monis (1911). Pacifiste, il souhaitait pendant la guerre une paix de compromis rapide, et en conséquence il est condamné à trois ans de prison pour correspondance avec l'ennemi en 1920.

¹¹⁴ En 1914, le directeur du journal *le Figaro*, Gaston Calmette, menait une campagne de presse extrêmement violente contre Caillaux, dans le style de l'époque. Bouleversée, Mme Caillaux se rendit au bureau de Calmette et le tua d'un coup de revolver. Caillaux démissionna. Sa femme fut acquittée par la cour d'assises en juillet 1914, quelques jours avant la guerre. Briand est accusé d'avoir orchestré la campagne contre Caillaux, mais il n'y a pas de preuves contre lui, et Caillaux innocente formellement Briand dans ses Mémoires.

¹¹⁵ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 257

Au cours de la Grande Guerre, il est difficile de croire au « pacifisme » de Briand : il n'accepte pas les propositions de paix de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'Allemagne, faites le 12 décembre 1916, et quand le président américain Wilson le mois suivant demande aux belligérants de préciser leurs buts de guerre, Briand, en plein accord avec Poincaré, répond par un mémoire qui ne facilite guère la médiation américaine¹¹⁶. Il paraît donc évident que le Briand de 1916 n'est pas un pacifiste et que certaines de ses prises de position publiques ne diffèrent pas beaucoup de celles d'un Clemenceau. Le pacifisme, dont les champions étaient alors Caillaux à Paris, Lord Lansdowne à Londres et Raspoutine à Petrograd, trouve des adversaires résolus en Briand et en Lloyd George.

Mais déjà en 1915, Briand a relevé des idées wilsoniennes, sur un accord des nations. Pendant un déjeuner à la campagne chez Marcel Sembat¹¹⁷, Briand rêvait :

« Ce qu'il faudrait, ce serait de créer une Europe nouvelle où de telles agressions seraient rendues impossibles. Si au début de la guerre un accord des nations aurait été créé.... L'important serait de créer un terrain de rencontre pour tous les peuples une défense commune contre les attaques brutales. »¹¹⁸

Hesse commente :

« Briand devançait les années, envisageait une Europe internationale. Il ne s'agissait pas là d'un rêve d'une meilleure humanité, mais d'une organisation sensée, pratique qui empêcherait les guerres..... » « Il mentionna aussi en passant certains projets déjà développés dans sa pensée.... une sorte de tribunal suprême qui réglerait les conflits internationaux – un pacte qui sans qu'ils puissent s'imposer les uns les autres unirait tous les pays d'Europe.... »¹¹⁹

¹¹⁶ Victor Margueritte est l'un des biographes les plus passionnés de « Briand - l'homme de paix ». Il veut se convaincre qu'il s'agissait de « précautions de grand joueur s'approvisionnant d'atouts pour pouvoir, l'heure des négociations venue, jeter du lest et traiter avec sagesse, ayant en mains les éléments de conciliation », Victor Margueritte, *Aristide Briand*, p. 183. Rien n'est moins sûr, commente Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 317.

¹¹⁷ Marcel Sembat (1862-1922), avocat, journaliste et socialiste, il était un des dirigeants de la S.F.I.O. Ministre des Travaux Publics en 1914 dans le gouvernement d'Union sacrée.

¹¹⁸ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 195

¹¹⁹ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 195-196

La Grande Guerre a sans doute changé Briand et sa façon de penser, et l'a influencé idéologiquement. Mais selon Hesse, ce n'est qu'en 1921 qu'on peut voir un changement d'attitude chez Briand¹²⁰, son pacifisme se montre pour la première fois quand il tient un discours à la Chambre des députés :

« C'est dans la paix que la France républicaine veut amener l'Allemagne à l'exécution des obligations contractées. La France réclame son dû, tout son dû. Elle est raisonnable, elle ne demande pas l'impossible ! »¹²¹

Briand a donc compris que la sécurité en Europe dépendait surtout du rôle de l'Allemagne, et sans cette conviction il n'y aurait pas eu d'accord franco-allemand. Locarno était un rendez-vous historique où hommes politiques français et allemands se sont rencontrés et ont parlé librement pour la première fois depuis la guerre. Pendant cette rencontre, Briand a dit au chancelier allemand Hans Luther :

« Vous êtes Allemand, je suis Français, nous pouvons sur ce terrain ne pas nous entendre ; mais je peux être Français et bon Européen, vous vous pouvez être Allemand et bon Européen et deux bons Européens doivent s'entendre... »¹²²

C'est ainsi à Locarno qu'il commence à se déclarer Européen, ce sentiment de collectivité européenne était nécessaire pour garantir la paix en Europe. Le 2 décembre Briand arrive à Paris après avoir signé les derniers accords de Locarno à Londres. Dans son discours sur la ratification de Locarno il dit entre autres :

« C'est une maîtresse exigeante que la paix ! Plus exigeante que la guerre ! »¹²³

Briand rencontre Louise Weiss à la 5^e Assemblée générale de la Société des Nations en 1924. Ils ont beaucoup d'idées en commun, ayant tous les deux des souvenirs

¹²⁰ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 181

¹²¹ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 185

¹²² Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 207

¹²³ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 212

terrifiants de la Grande Guerre. Pour Louise Weiss européenisme, universalisme et pacifisme sont indissociables, et elle est d'accord avec Briand que la paix durable s'établira à travers un rapprochement avec l'Allemagne, et plus tard à travers une union européenne pour garantir la paix sur le continent. Weiss donne à Briand le surnom de « pèlerin de la Paix », et elle soutient sa politique dans sa revue *L'Europe Nouvelle*. Le pèlerin de la paix, ou l'apôtre de la paix, a prononcé ces mots de paix lors d'une session de la S.D.N. en 1924 :

« Le jour où l'on enseignera aux enfants l'amour de la paix, où on leur apprendra à estimer les autres peuples, à rechercher ce qui unit les hommes plutôt que ce qui les divise, ce jour-là nous n'aurons plus besoin de doser les sécurités. La paix régnera d'elle-même parmi les Nations. »¹²⁴

Quant au projet européen de Briand de 1930, il semble qu'il y ait surtout deux personnes qui ont influencé son ambition d'une union européenne ; Louise Weiss et Richard de Coudenhove-Kalergi¹²⁵. Ce dernier a lancé son premier appel à l'unité de l'Europe en octobre 1922. L'année suivante, il a proposé le premier projet moderne d'une Europe unie, exposé dans son livre *Pan-Europa*. Pour Coudenhove-Kalergi, l'Europe est une fraternité de peuples qui partagent des visions communes. L'Europe ne peut survivre que si elle s'unit en préservant les propriétés de tous ses peuples et en leur donnant le droit de les conserver. Les idées force du mouvement paneuropéen sont le rejet du nationalisme, la défense de la liberté, la consolidation de la paix, et la réconciliation entre la France et l'Allemagne. En 1927, Aristide Briand devient président d'honneur du mouvement paneuropéen, et les pensées de Coudenhove-Kalergi sur Pan-Europa ont sans doute été importantes pour Briand quand il a lancé son projet d'union européenne en 1929.

En concluant, il faut souligner que Briand n'était pas vraiment un idéologue. Sauf pour la période dans sa jeunesse où il faisait partie du mouvement socialiste, il n'a

¹²⁴ Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 24

¹²⁵ Richard de Coudenhove-Kalergi (1894-1972), né à Tokyo d'un père austro-hongrois et d'une mère japonaise. Comte qui s'est battu de 1922 jusqu'à son décès en 1972, pour l'unité et la liberté du continent européen. Le fondateur du mouvement paneuropéen s'est trouvé, entre les deux guerres, au cœur des initiatives prises en faveur de l'union européenne et de la paix en Europe.

jamais adhéré à un mouvement ou à une école idéologique. Il y cependant des traces du socialisme dans sa politique, au moins jusqu'à la Grande Guerre ; son cœur bat pour les travailleurs et comme garde des Sceaux il fait voter des lois pour améliorer leurs conditions de vie. Mais plus important pour Briand que d'adopter toute une idéologie était de travailler à la réalisation de ses propres idées et d'obtenir des résultats dans la politique. Son choix de ne pas s'affilier à un parti politique après la rupture avec le parti socialiste en 1906 lui a donné la possibilité de coopérer avec des hommes et groupes politiques d'horizons divers. Inscrit comme socialiste indépendant, il ne garde presque aucune des convictions révolutionnaires de sa jeunesse et se montre un gouvernant pragmatique et réaliste, focalisant l'intérêt sur ses idéaux : une bonne vie pour les travailleurs, la paix et la sécurité. Eloigné de tout courant idéologique, il peut rester au gouvernement quelle que soit la couleur de la majorité. Dans ce sens il était plutôt un pragmatique qu'un idéologue, mais les accusations selon lesquelles il a été de temps à autre une girouette, n'ont pas de fondement réel : Il reste fidèle à ses valeurs principales et demeure toujours attaché ses idées-forces.

Au cours de sa vie politique, Briand a connu une évolution politique considérable. Le socialisme et le destin de la classe ouvrière ont été très importants pour lui au début de sa carrière politique, tandis que la sécurité et la paix ont été ses principes directeurs après la Grande Guerre. Selon son ami Jules Sauerwein¹²⁶, Briand a vécu une sorte de délire lucide juste avant de mourir le 7 mars 1932. Il parlait de sa jeunesse, de l'Europe et de la nature :

« Oui, c'est l'Europe, répétait-il, l'Europe, la vraie méthode pour la paix.... Non, il n'y a pas autre chose.... La paix par l'Europe. »¹²⁷

¹²⁶ Jules Sauerwein était à l'époque journaliste dans *Le Matin*.

¹²⁷ Cité dans Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*, p. 18

4) LE PROJET EUROPÉEN

« Je sais bien que j'ai les peuples pour moi. Le sentiment européen, c'est un courant contre lequel il n'y a rien à faire. »¹²⁸

4.1. En quoi consiste ce projet ?

« S'unir pour vivre et prospérer : telle est la stricte nécessité devant laquelle se trouvent désormais les Nations d'Europe. »¹²⁹

4.1.1. Le discours donné à la S.D.N.

Ce qu'on connaît aujourd'hui comme le projet européen d'Aristide Briand était à l'origine un discours donné par Briand le 5 septembre 1929, lors de la sixième séance plénière de l'Assemblée de la Société des Nations. Briand a essayé de tenir secrètes ses intentions au début du processus, et n'a révélé qu'à son cercle proche et à Richard Coudenhove-Kalergi, l'initiateur du mouvement européen, qu'il travaillait à la création d'une institution européenne. Pourtant, Briand avait déjà proposé une union européenne aux Allemands, lors d'une session du Conseil de la Société des Nations à Madrid le 11 juin 1929. Étant l'un des collaborateurs les plus importants de la France, la participation de l'Allemagne était indispensable et par conséquent Briand en avait parlé au ministre des Affaires étrangères allemand Gustave Stresemann. Pour préparer tous les gouvernements européens il avait publié le 10 juin 1929 un article dans *l'Oeuvre*¹³⁰, où il a présenté une « initiative fédérale ». À la une du journal on pouvait lire que Briand avait minutieusement considéré une initiative « fédérale », et qu'il la présenterait en septembre à la sixième séance de la S.D.N., et qu'il espérait

¹²⁸ Aristide Briand cité par André Maurois, *Choses vues*, p. 22

¹²⁹ National Conciliation, *Le memorandum*, p. 352

¹³⁰ Journal français fondé en 1902 qui s'est orienté vers la gauche radicale socialiste et anticléricale depuis la fin de la Grande Guerre. Organe de collaboration avec l'Allemagne depuis 1939, le journal cessera de paraître en 1944.

qu'une conférence de la S.D.N, consacrée à ce thème, aurait lieu au bout de l'année. Mais est-ce que les gouvernements européens lisent l'Oeuvre ? Il semble peu probable que ce quotidien parisien soit lu tout autour de l'Europe, mais il est possible qu'il soit lu par les ambassadeurs représentant des différents pays européens à Paris.

Le 5 septembre, Briand a finalement exposé son initiative européenne lors d'un débat général. Dans ce long discours il résume les dix années d'existence de la S.D.N. en disant entre autres que ces dix années ont été employées de la manière la plus efficace et que l'organisation a aujourd'hui la confiance de tous. Il a aussi parlé de la paix, et du travail pour la condamnation de la guerre et la sécurité mondiale fait par la S.D.N., et de ses campagnes qui ont produit de grands effets. Mais il y a, selon Briand, dans les efforts de la S.D.N. pour la paix une lacune grave : Que ferait-elle si la guerre éclatait ? Selon Briand, elle devrait pouvoir punir celui qui provoquerait la guerre, mais elle n'en a pas les moyens. Les décisions prises par la S.D.N. demandent aussi l'unanimité, une condition qui est souvent difficile à remplir et qui pourrait dans le pire des cas faire du tort à son travail pour la paix. Ennemi résolu de la guerre et des armements Briand s'adresse donc aux Européens ; et on voit pour la première fois dans l'histoire une tentative au niveau gouvernemental de réaliser l'unité européenne:

« Je pense qu'entre des peuples qui sont groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral ; ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves, si elles venaient à naître. C'est ce lien que je voudrais m'efforcer d'établir.»¹³¹

¹³¹ Le discours est cité dans Achille Elisha, *Aristide Briand*, p. 305

Briand souligne en outre dans son discours que l'association européenne¹³² agira surtout dans le domaine économique, parce que cela est le domaine le plus important. Pour que l'association fonctionne le plus efficacement possible, Briand voit la nécessité de créer un lien fédéral entre les membres. Avec la formulation vague « une sorte de lien fédéral », il espère ne pas effrayer personne, en disant aussi que ce lien fédéral pourrait être bénéfique, sans, bien sûr, toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association.¹³³ Finalement, Briand prie ses collègues de soumettre son projet à l'étude de leurs gouvernements, et suggère de discuter plus tard, pendant la session suivante de l'Assemblée, les possibilités de réaliser ce projet.

Le 9 septembre, Briand invite les représentants des vingt-sept Etats européens de la S.D.N. à un déjeuner « paneuropéen » pour présenter ses idées d'une façon plus informelle. Dans son discours du 5 septembre il avait parlé d'un « lien fédéral », maintenant Briand se sert de la phrase « un lien de solidarité qui permette un contact permanent entre les pays d'Europe »¹³⁴, une modification faite à cause des adversaires d'une fédération européenne. Les délégués présents encouragent Briand à rédiger un mémorandum et à le soumettre, pour consultation, aux Etats intéressés. Briand devra ensuite rassembler les réponses des gouvernements européens dans un rapport qui sera soumis à la 11^e Assemblée générale en septembre l'année suivante.

L'élaboration du mémorandum a été confiée à Alexis Léger¹³⁵, chef de cabinet et proche collaborateur de Briand. Alexis Léger représentait l'europanisme, et il avait introduit Coudenhove-Kalergi au Quai d'Orsay. Il était l'informateur principal de

¹³² Dans le mémorandum on utilise différents termes pour désigner la future « union » européenne. Les termes les plus utilisés sont « association européenne » et « union européenne ». Les termes « entente européenne », « groupement européen », « régime européen », « organisation européenne » et « communauté européenne » apparaissent aussi dans le mémorandum. On trouve cependant « l'Association européenne » et « l'Union européenne » avec une majuscule, mais « l'association » et « l'union » avec une minuscule semblent être les termes les plus fréquents. Cette multiplicité des notions pourrait facilement mener à une confusion des idées parmi les destinataires.

¹³³ Que l'Union soit fédérative sans menacer la souveraineté des nations membres peut être regardé comme une contradiction, et pourrait provoquer des complications d'interprétation. Les membres d'une organisation fédérative doivent abandonner quelque souveraineté, c'est exactement ce qui sépare une fédération d'une confédération. Même aujourd'hui cette question est l'une des plus difficiles dans la coopération européenne.

¹³⁴ Selon Robert W. D. Boyce, *Britains first 'No' to Europe : Britain and the Briand plan, 1920-30*, p. 24

¹³⁵ Alexis Saint Léger est peut-être mieux connu sous le pseudonyme de Saint-John Perse, et il a obtenu le prix Nobel de littérature en 1960.

Briand à propos du développement du mouvement européen, et il exerçait probablement une grande influence sur Briand dans ce domaine¹³⁶. René Massigli, l'ambassadeur français à la S.D.N., sera aussi un conseiller important dans l'élaboration du mémorandum, et avec lui Léger a commencé son travail. Ils se sont inspirés du projet de l'Union panaméricaine¹³⁷, une association régionale ayant des institutions permanentes, qui était à l'époque le seul projet d'une organisation internationale permanente en dehors de la S.D.N.

Le 1^{er} mai 1930, le mémorandum d'Aristide Briand¹³⁸ fut terminé et le 17 mai, adressé à vingt-six gouvernements européens, cela signifie que tous les pays européens membres de la S.D.N. sont invités à participer à la coopération européenne.

¹³⁶ Selon Cornelia Navari, *The Origins of the Briand Plan*, p. 91

¹³⁷ Le panaméricanisme était un mouvement de solidarité continentale qui a ses origines au 19^e siècle. L'établissement de cette organisation se fait au Mexique en 1902, sous le nom d'un Bureau international qui devient en 1910 l'Union panaméricain.

¹³⁸ La contribution personnelle de Briand à ce mémorandum, on n'en dit rien dans nos sources, mais nous savons qu'il n'a pas contribué à l'écrire. Il faudra supposer qu'il a contribué avec des idées, et qu'il l'a accepté. On ne sait pas non plus quel était les avis du gouvernement et la Chambre des députés sur son projet. Le statut du projet comme le projet « de Briand » n'est donc pas très clair, et cette question devrait être examinée par un historien français.

4.1.2. Le mémorandum de Briand

Le mémorandum, mis à l'étude par vingt-sept gouvernements européens¹³⁹, « trouvait sa justification dans le sentiment d'une responsabilité collective en face du danger qui menace la paix européenne, au point de vue politique aussi bien qu'économique et social... ».¹⁴⁰ Le but était donc, comme Briand l'avait déjà formulé dans son discours devant la S.D.N., la création d'une sorte de lien fédéral entre pays européens dans le cadre d'une association européenne permanente.

Briand explique dans son mémorandum qu'il y a certaines questions qui intéressent surtout l'Europe, dont les Etats européens bénéficient d'une compétence propre et peuvent ressentir le besoin d'une action propre. L'union européenne ne doit cependant pas entrer en concurrence avec la S.D.N., mais elle doit se réaliser dans le cadre de la S.D.N. Ce que Briand suggère, c'est donc une formule de coopération européenne en liaison avec la S.D.N. Il veut « harmoniser les intérêts européens sous le contrôle et dans l'esprit de la S.D.N. »¹⁴¹. Une des tâches de l'association envisagée serait précisément de préparer et de faciliter la coordination des activités proprement européennes de la S.D.N.

Même s'il faudra un lien fédéral entre les pays membres de l'union européenne, Briand souligne que chaque pays gardera sa souveraineté absolue :

« L'institution du lien fédéral recherché entre Gouvernements¹⁴² européens ne saurait affecter en rien aucun des droits souverains des Etats membres d'une telle association de fait. C'est sur le plan de la souveraineté absolue et de l'entière indépendance politique que doit être réalisée l'entente entre nations européennes. »¹⁴³

¹³⁹ Il y avait 27 pays membres européens de la S.D.N. avec la France.

¹⁴⁰ International Conciliation, p. 328

¹⁴¹ International Conciliation, p. 330

¹⁴² Dans son discours devant la S.D.N., Briand avait parlé d'un lien fédéral entre les peuples d'Europe, dans son mémorandum il parle de lien entre gouvernements européens.

¹⁴³ International Conciliation, p. 332, 334

Même si le mémorandum décrit une coopération régionale européenne, Briand souligne que le travail de l'association ne devrait jamais être dirigé contre personne, au contraire cette œuvre sera poursuivie en pleine confiance amicale, et souvent même en collaboration avec tous autres Etats qui s'intéresseraient à l'organisation universelle de la paix. Briand a peut-être ici pensé surtout aux Etats-Unis, qui pourraient regarder « les Etats-Unis d'Europe » comme une menace contre leur hégémonie mondiale.

Briand et le gouvernement français formulent dans le mémorandum 4 points concrets sur lesquels les gouvernements intéressés sont invités à formuler leur avis : Le pacte général, les organes européens, les conceptions générales du Comité européen et les questions d'application.

4.1.2.1. Le pacte général

Le mémorandum suggère que l'union européenne serait fondée sur un pacte général, et celui-ci fut décrit d'une façon générale par Briand. Une charte définitive devrait être élaborée dans l'avenir, si cela servirait au développement de l'union. Le pacte affirmait le principe de l'union morale européenne et confirmait la solidarité instituée entre les États européens. En conséquence, les gouvernements signataires s'engageraient à prendre régulièrement contact pour discuter toutes questions qui pourraient intéresser la communauté des peuples européens. Les gouvernements signataires devraient aussi s'accorder à une certaine politique commune, il faudrait établir un organisme permanent qui puisse constituer le lien de solidarité entre les nations européennes.

L'association devait néanmoins exercer son activité dans le cadre de la S.D.N., et devait être considérée comme une entente régionale dans le cadre de l'article 21 de le

S.D.N.¹⁴⁴ Selon cet article, rien dans le covenant de la S.D.N. ne devrait empêcher les traités régionaux ayant pour but de garantir la paix. Le pacte européen ne constituerait donc aucune menace contre la position de la S.D.N. Même quand il s'agit de l'organisation de l'Europe, l'activité de l'association européenne devrait être coordonnée avec celle de la S.D.N. Finalement, Briand réserve le pacte européen aux Etats membres de la Société et exclut de cette façon la Turquie et la Russie.

4.1.2.2. Les organes européens

Il faudrait selon Briand un organe représentatif et responsable pour gérer l'organisation, sous la forme d'une Conférence européenne qui serait composée de représentants de tous les gouvernements européens de la S.D.N. Cette Conférence aurait des sessions régulières ou extraordinaires, et l'organisation de sa présidence serait déterminée à une réunion ultérieure des Etats européens. Briand suggère cependant que la présidence de la Conférence européenne serait assurée par roulement pour une durée d'un an.

Le mémorandum explique aussi la nécessité d'établir un organe exécutif, sous la forme d'un Comité politique permanent. La composition et les pouvoirs du Comité seraient déterminés à une réunion ultérieure des Etats européens, mais on propose cependant dans le mémorandum que le Comité, contrairement à la Conférence, serait composé de représentants d'un nombre restreint des pays membres seulement et que sa présidence devrait être assurée par roulement. Le Comité aurait pourtant la possibilité d'inviter des représentants d'autres gouvernements européens ou d'une puissance extra-européenne qui seraient intéressés par l'étude d'une question ou d'un dossier.

¹⁴⁴ Article 21 : Nothing in this Covenant shall be deemed to affect the validity of international engagements, such as treaties of arbitration or regional understandings like the Monroe doctrine, for securing the maintenance of peace.
<http://www.yale.edu/lawweb/avalon/leagcov.htm#art21>

Le rôle du Comité serait préparatoire et exécutif : Il devrait étudier les questions politiques, économiques et sociales et préparer le traitement de ces questions. Le mémorandum envisage la création de comités techniques spéciaux d'experts pouvant préparer l'étude de certaines questions. Le Comité serait de plus chargé de contrôler l'exécution des décisions imposées par la S.D.N. aux gouvernements européens.

Le dernier organe proposé dans le mémorandum était un Secrétariat, qui devrait assurer administrativement l'exécution des décisions prises par la Conférence et le Comité. Le Secrétariat aurait aussi la responsabilité de la coordination des communications entre les gouvernements signataires du Pacte européen. La responsabilité du Secrétariat pourrait être confiée au même gouvernement qui assurerait la présidence du Comité européen, suggère-t-on dans le mémorandum. Ainsi, la responsabilité du secrétariat changerait régulièrement de la même façon que la présidence du Comité.

4.1.2.3. Les conceptions générales du Comité européen

On suggère dans le mémorandum que ce point pourrait être discuté à la prochaine réunion européenne. On prend pourtant position sur l'importance des domaines administrés par le Comité, et, contrairement à ce qu'il disait dans son discours à la S.D.N., Briand préfère maintenant donner la priorité au problème politique, sous la formule: « Subordination générale du problème économique au problème politique ».

L'explication qu'il en donne, c'est que la question de la sécurité doit être traitée en priorité par rapport à toute autre question, et que cette question est étroitement liée au progrès de l'union politique. Il faudrait donc porter l'effort constructeur sur le plan politique, et quand l'Europe aurait sa structure organique, la politique économique pourrait s'élaborer sur ce plan. L'ordre inverse serait vain, constate Briand, car les petites nations seraient exposées aux risques de domination politique de la part des grandes puissances industrielles si on donnait la priorité à la politique

économique. Ayant créé une situation politique qui autorise la confiance entre les peuples, on peut enfin réaliser la politique douanière vraiment libérale. Briand craint autrement dit une domination industrielle des Etats les plus fortement organisés si on coopère d'abord sur le plan économique et il n'existe pas de garanties politiques.

À propos de la coopération politique européenne, Briand souligne qu'il faut « respecter l'indépendance et la souveraineté nationale de chacun des Etats, tout en leur assurant à tous le bénéfice de la solidarité collective »¹⁴⁵. De cette façon on pourrait développer un système d'arbitrage et de sécurité en Europe.

Quant à l'organisation économique de l'Europe, Briand envisage que les gouvernements pourraient constituer un pacte de solidarité économique qui viserait à la politique douanière et à « l'établissement d'un marché commun pour l'élévation au maximum du niveau de bien-être humain sur l'ensemble des territoires de la communauté européenne »¹⁴⁶. À l'aide d'une telle orientation générale la production et les échanges européens pourraient être organisés rationnellement par la voie « de la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ».

4.1.2.4. Les questions d'application

Ces questions pourraient être réservées soit à la prochaine conférence européenne, soit au futur Comité européen. On s'imagine tout de même beaucoup de domaines d'une possible coopération européenne, comme : économie générale, communications et transit, finances, travail, hygiène, coopération intellectuelle, rapports interparlementaires, et administration.

Au sujet de à l'économie générale on veut contrôler la politique des unions et cartels industriels parmi les différents pays. Quant aux communications et transit on

¹⁴⁵ International Conciliation, p. 344. La promesse de respecter l'indépendance et la souveraineté des États membres pourrait facilement être en concurrence avec l'institution d'un lien fédéral. Il y a donc sur ce point ambiguïté dans le plan de Briand.

¹⁴⁶ International Conciliation, p. 344

souhaite une coordination entre les travaux des commissions fluviales européennes et des ententes entre les sociétés de chemins de fer pour améliorer la circulation intereuropéenne. Il serait aussi souhaitable d'encourager l'aide économique aux régions européennes les moins développées. Briand suggère ensuite de résoudre certains problèmes dans la vie du travail collectivement, comme les assurances sociales et les retraites ouvrières, quand elles affectent plusieurs pays européens.

Dans le domaine de l'hygiène, on souhaiterait un échange de renseignements et une coopération scientifique, surtout pour lutter contre les maladies et la mortalité infantile. On suggère aussi une coopération intellectuelle entre les universités et académies, et une coopération parmi les parlements européens dans une « Union interparlementaire ». De cette manière on espère améliorer la compréhension réciproque entre les nations européennes.

Quant à la méthode de coopération et le mode de collaboration dans l'union, il sera possible soit de créer des organismes nouveaux, soit de soumettre à la S.D.N. le traitement de certaines questions, soit d'organiser des conférences européennes dans le cadre de la S.D.N. Il faut souligner que les discussions des conférences européennes seraient à tout moment ouvertes à la participation des Etats extra-européens.

À la fin de son mémorandum Briand informe que les réponses des gouvernements devraient être soumises au gouvernement français avant le 15 juillet, et il dit pour encourager les destinataires :

« L'heure n'a jamais été plus propice ni plus pressante pour l'inauguration d'une œuvre constructive en Europe. // Heure décisive, où l'Europe attentive peut disposer elle-même de son propre destin. »¹⁴⁷

¹⁴⁷ International Conciliation, p. 352

4.2. *Le résultat : l'échec*

« Comme les hommes, les peuples, paraît-il, ne s'aiment pas aux mêmes moments, Là peut-être est la tragédie. »¹⁴⁸

4.2.1. **Les réponses des pays européens**

Les réponses de 25 gouvernements européens parviennent avant le 15 juillet et avec un jour de retard arrive aussi la réponse de la Grande-Bretagne. Elles sont dans l'ensemble décevantes. Les réponses sont vagues, et on y fait des réserves. Les grandes puissances sont les plus réticentes, la réponse de loin la plus négative vient de l'Angleterre, à laquelle Briand avait attaché beaucoup d'importance. Seulement les petits pays comme l'Albanie, la Grèce, la Tchécoslovaquie, le Luxembourg et la Roumanie ont accepté le mémorandum comme le point de départ d'une discussion.¹⁴⁹

Pour comprendre l'échec il est important de remarquer que chaque État a répondu en se référant à ses propres préoccupations politiques. Les réponses montrent donc la grande diversité des situations et des intérêts des États européens. Par conséquent il est hors de doute qu'une coopération sur une base collective sera difficile entre ces 27 États. Est-ce que la seule explication ? Bien sûr que non, il y a aussi des faiblesses dans le mémorandum de Briand, et on soupçonnait qu'il avait des motivations cachées. Finalement, le mémorandum a été présenté d'un moment historique mal choisi.

Il est certain que l'adhésion de certains États à l'union était plus importante que d'autres, en particulier celle des grandes puissances. L'Allemagne se trouvait dans une situation très particulière, elle était le bouc émissaire de la Grande Guerre et

¹⁴⁸ Stresemann est cité dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 502

¹⁴⁹ Les réactions dans la presse sont divergentes; la droite est contre, tandis que la gauche (sauf les communistes) est pour, mais Louise Weiss est à peu près la seule personnalité à apporter son appui total au projet, dans sa revue *L'Europe nouvelle*.

devait payer cher. Le gouvernement allemand exprime en conséquence dans sa réponse son souhait profond d'une révision des traités de paix comme une condition pour pouvoir adhérer au plan, et dans la presse de droite en Allemagne on a présenté le projet européen de Briand comme une tentative de préserver le traité de Versailles. L'Allemagne souhaite aussi que la coopération européenne soit ouverte aux États européens qui ne sont pas membres de la S.D.N., comme l'Union soviétique et la Turquie¹⁵⁰. Ce souhait est d'ailleurs exprimé par d'autres gouvernements, tel que le gouvernement italien. Le gouvernement allemand souligne aussi l'importance de préserver la S.D.N. et dit que l'union européenne ne devrait pas constituer une menace contre son travail. Pour finir, l'Allemagne se montre très sceptique envers la création de nouvelles institutions pour la coopération européenne.

L'Angleterre souligne d'abord qu'elle doit consulter tous les gouvernements du « Commonwealth » et que sa situation de colonisateur fait qu'elle aurait besoin de « considérations particulières ». Le gouvernement britannique trouve qu'il faudrait donner la priorité à la situation économique de l'Europe au lieu de se concentrer sur la coopération politique. En outre, les Britanniques ne peuvent pas soutenir l'établissement de nouvelles institutions régionales, ils voudraient qu'on s'occupe des questions européennes dans le cadre de la S.D.N., où aucun membre européen n'a jamais bloqué des initiatives européennes. Ils craignent aussi que le résultat d'un tel établissement soit une aggravation des rivalités intercontinentales et une hostilité croissante entre nations. La priorité des Britanniques est donc claire : la Grande-Bretagne, le Commonwealth, la S.D.N., et finalement une coopération européenne. Le manque d'enthousiasme britannique est donc total, ce qui peut être illustré par la déclaration de Winston Churchill, datant du 15 février 1930 : « Britain is with Europe, but not of it ».¹⁵¹

¹⁵⁰ Ces pays sont situés sur deux continents ; le continent européen et le continent asiatique, et il n'est donc pas correct de les appeler des États européens.

¹⁵¹ Winston Churchill fut ministre anglais dans les années vingt, mais dut se retirer de la vie politique en 1929 après la défaite des conservateurs aux élections. Dans la période 1929-1939 il se consacra surtout à l'écriture.

Comme l'Angleterre, l'Espagne souligne l'importance de la relation particulière qu'elle a avec ses anciennes colonies, les pays hispanophones. En conséquence, le gouvernement espagnol doit prendre ses réserves contre les propositions qui pourraient influencer ses liens avec les pays hispanophones dans la Ligue. Les Espagnols doivent aussi prendre en considération leurs possessions et protectorats en Afrique, et portent leur attention sur le fait qu'il y a beaucoup de pays européens qui ont des colonies sur d'autres continents. Il semble clair que le gouvernement espagnol regarde la situation coloniale comme un aspect difficile dans la coopération européenne. En plus, le gouvernement souligne qu'il ne faut pas toucher à la souveraineté des Etats européens, c'est le « lien fédéral » de Briand qui fait peur. Le gouvernement espagnol n'est pas nécessairement d'accord avec le mémorandum qu'il faut établir de nouvelles institutions européennes, et souligne que ce travail pourrait être confié à la S.D.N. Pour finir, le gouvernement espagnol exprime son souhait qu'une « union européenne » puisse se réaliser quand ce sera possible. Autrement dit ; le gouvernement espagnol trouve peu probable qu'une telle union puisse se réaliser à ce moment-là.

D'autres pays, comme le Portugal et les Pays-Bas pensent également à leurs colonies : Il est important qu'une union européenne n'ait pas l'intention d'affaiblir le lien entre les pays européens et leurs colonies, dit le gouvernement portugais dans sa réponse. Le gouvernement néerlandais est favorable à la coopération européenne et dit qu'il n'y aura pas d'union sans limitation de la souveraineté nationale. Mais même s'il y a certainement des questions qui concernent avant tout l'Europe, ces mêmes questions touchent aussi d'autres pays et d'autres continents, et avant tout la question de la sécurité. En plus, le gouvernement néerlandais souhaite une exemption de droits de douane, et ne voit pas pourquoi on ne peut pas travailler à une réduction des barrières douanières en même temps qu'on travaille à l'établissement d'une entente politique. Le problème économique est donc aussi important que le problème politique. Le gouvernement conclut dans sa réponse que le temps n'est pas encore venu pour une telle union.

Le gouvernement fasciste italien souligne l'importance de préserver l'indépendance politique absolue des États membres d'une union européenne.¹⁵² Comme l'Allemagne, l'Italie ne souhaite pas exclure les États européens qui ne sont pas membres de la S.D.N. ; la Turquie et l'Union soviétique. Le gouvernement italien constate aussi que les liens entre les différents continents sont aussi importants que les liens intereuropéens. Même si l'Europe représente une unité géographique, elle ne représente pas une unité de civilisations. Quant à l'organisation de l'union européenne, le gouvernement italien critique la façon de composer la direction du Conseil en disant que les grandes nations pourraient dominer les petites nations dans ce système de roulement, et craint que les grands pays aient des sièges permanents au Conseil. Le gouvernement italien trouve qu'il serait plus démocratique si tous les États membres de l'union européenne auraient un siège permanent au Conseil. Pour finir, le gouvernement italien ne comprend pas pourquoi il faut établir un nouveau système de sécurité, comme cela existe déjà dans le cadre de la S.D.N., et par le pacte de Locarno et le pacte de Renonciation à la guerre en 1928.

Quant à la Norvège et les autres pays scandinaves, leurs réponses sont positives, mais ils soulignent cependant qu'il y a des problèmes concernant la suggestion de Briand, telle qu'elle est présentée dans le mémorandum. Le gouvernement finlandais ne voit pas clairement la différence entre l'union européenne et la S.D.N., tandis que le gouvernement danois veut savoir comment les liens avec les territoires d'outre-mer seront assurés. Le gouvernement norvégien est le plus négatif des gouvernements scandinaves¹⁵³, et trouve qu'il faudrait baser une coopération européenne sur la solution des problèmes économiques d'abord, et dit qu'il a toujours été contre une formation de sous-groupes ou d'ententes dans la S.D.N. Une union européenne impliquerait aussi des obligations militaires, dit le gouvernement

¹⁵² Aujourd'hui il y a apparemment une contradiction dans cette formule ; pour adhérer à une union fédérative il faut abandonner quelque souveraineté, sinon il ne s'agirait pas d'une union selon nos critères. Sur ce point, l'analyse de l'Italie diffère complètement de celle des Pays-Bas qui trouvent naturel de limiter la souveraineté des nations membres.

¹⁵³ En fait, on peut se demander si la réponse norvégienne n'était pas influencée par l'accueil froid britannique. Le fait que la Grande-Bretagne a autant hésité avant de donner sa réponse a été interprété par beaucoup de pays comme un manque d'enthousiasme. La Norvège a eu, depuis la Grande Guerre, des relations étroites avec la Grande Bretagne, et surtout dans le domaine de la sécurité.

norvégien, et ces obligations seraient difficilement acceptables pour beaucoup de pays.

La Pologne donne une réponse positive et dit, contrairement à beaucoup d'autres pays, que la création de l'union européenne pourrait en effet renforcer la S.D.N. D'autres réponses positives viennent de petits pays comme le Luxembourg, mais en dépit de son accueil chaleureux, le gouvernement luxembourgeois n'est pas d'accord qu'il faut subordonner le problème économique au problème politique. Les réponses purement positives étaient donc rares.

Pour conclure, on peut dire que les réponses des gouvernements européens contenaient beaucoup de formulations positives, mais que rien ne pouvait cacher le scepticisme fondamental qui ressort des réponses de la plupart des pays. Ce qu'on critique surtout, et qui pourrait d'ailleurs être regardé comme des faiblesses dans le mémorandum de Briand, c'est que le lien fédéral est présenté d'une façon vague, la priorité donnée au domaine politique au dépens du domaine économique ne crée pas d'enthousiasme, et, on a peur qu'une union européenne, avec ses propres institutions, puisse menacer le rôle de la S.D.N.

Briand fait des efforts dans son mémorandum de décrire le lien fédéral d'une façon qui ne fait pas peur, en disant que ce lien fédéral ne touchera pas à la souveraineté des nations membres de l'union. Il ne réussit pas ; beaucoup de pays soulignent l'importance de garder la souveraineté nationale et craignent apparemment de la perdre. Le problème c'est que ces formulations vagues créent une ambiguïté ; il n'y a pas de cohérence entre « une sorte de lien fédéral » et la promesse de ne pas toucher à la souveraineté des nations, et le lien fédéral aura en conséquence plutôt un caractère confédéral. Cette incertitude mène à des interprétations subjectives, et la peur du lien fédéral est donc réelle, même s'il n'y a pas d'élément de supranationalité dans le projet du mémorandum. Le problème de la S.D.N. était justement l'absence de supranationalité, le droit de veto empêchait l'organisation de prendre des décisions. Il est donc difficile de voir comment l'union européenne pourrait répondre aux exigences sans être une fédération. Briand et ses collaborateurs ont sans doute

souhaité établir un lien fédéral distinct entre les États membres, mais le problème était de conceptualiser la forme du projet. Cornelia Navari dit à ce propos :

« Despite a passing reference by Briand that Europe might one day look like Switzerland, Massigli had made it clear that there must be no suggestion that sovereignty might be surrendered (later, he was to object to the term 'lien fédéral' altogether). »¹⁵⁴

C'est donc grâce à René Massigli que la question du lien fédéral a été expliquée d'une façon aussi vague dans le mémorandum. Briand rêvait apparemment d'une union fédérative européenne, et non pas d'une association, parce qu'une union fédérative pouvait prendre des décisions importantes qui seraient en vigueur pour tous les pays membres. Aujourd'hui il est facile de juger logique l'analyse de Briand, mais il ne faut pas oublier qu'en 1930 il y avait très peu d'organisations d'États qui n'étaient ni fédérations ni alliances, et le modèle de Briand n'était donc pas facile à s'imaginer. Il est cependant hors de question que l'élément de supranationalité était crucial pour que l'union réussisse. Le gouvernement néerlandais a donc raison en disant que cette coopération ne pourra être un succès si les États européens ne sont pas prêts à limiter leurs droits souverains.

Le deuxième grand problème du mémorandum était que Briand avait donné la priorité à la coopération économique en 1929, tandis qu'en 1930, on dit dans le mémorandum que c'est la coopération politique qui est l'élément le plus important. Briand et ses collaborateurs ont apparemment changé d'avis sur cette question. La plupart des gouvernements européens ne sont pas d'accord, ils disent dans leurs réponses que la situation économique est aussi importante que la situation politique, et on ne comprend pas pourquoi l'un exclut l'autre. Comme le gouvernement néerlandais dit dans sa réponse : Pourquoi ne peut-on pas commencer de travailler ensemble au champ économique en même temps qu'on établit une coopération politique ? D'autres soulignent que le domaine économique est le plus important, le gouvernement norvégien dit par exemple qu'il faudrait travailler à une coopération économique productif plutôt que d'établir une organisation collective de caractère politique. Le gouvernement belge dit dans sa réponse que « la paix économique va

¹⁵⁴ Cornelia Navari, *The Origins of the Briand Plan*, p. 91-92

contribuer à la sécurité parmi les nations », et estime aussi que le motif économique et le motif politique ne peuvent pas être subordonnés l'un à l'autre, car ils se trouvent dans une situation d'interdépendance.

Pourquoi cet écart entre le discours de Briand et son mémorandum ? Le gouvernement hongrois dit qu'il vaudrait mieux retourner au discours promoteur de Briand où il donne la priorité au domaine économique. Briand, a-t-il changé d'avis ? Cette question pose des problèmes. Ce qu'on sait, c'est que Briand tenait souvent ses discours sans manuscrit. À ce propos, son biographe Bernard Oudin qui dit qu'il n'écrivait point, il déléguait toute écriture à son secrétaire Peycelon¹⁵⁵. Il y a très peu de sources qui racontent en détail le processus d'élaboration du mémorandum. On sait que ce n'est pas Briand lui-même qui l'a écrit, il a confié ce travail à Alexis Léger qui était d'ailleurs influencé par René Massigli. Selon Cornelia Navari¹⁵⁶, c'est Massigli qui a conclu qu'une initiative politique qui promettait de résoudre les problèmes économiques avait la plus grande chance de succès. Apparemment, une association économique européenne constituerait une menace à l'égard des exportations américaines à l'Europe et de la politique de libre-échange britannique. L'explication que nous en donne le biographe de Briand, Bernard Oudin, ne correspond pas à la thèse de Cornelia Navari. Il dit que Briand n'a jamais été un économiste et que cette démarche correspond donc à son point de vue personnel. En plus il souhaite souligner aux petites nations que l'union ne sera pas dominée par les grandes puissances industrielles.¹⁵⁷ De toute façon, la priorité de la coopération politique n'a pas été positivement accueillie par les gouvernements européens.¹⁵⁸

Quant à l'établissement d'organes particuliers pour l'union européenne, il y a beaucoup de pays qui pensent que cela ne sera pas nécessaire. La plupart des pays se montrent favorables à l'établissement de la Conférence européenne, tandis qu'on

¹⁵⁵ Voir note 42 à la page 20

¹⁵⁶ Cornelia Navari, *The Origins of the Briand Plan*, p. 91

¹⁵⁷ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 531-532. Oudin se base ici sur les renseignements qu'il a accès à de Briand en tant que biographe, qui est essentiellement ce qui est écrit dans le mémorandum. Navari, de l'autre côté, a eu d'autres sources et elle a plus profondément qu'Oudin étudié le processus de l'élaboration du mémorandum, et son interprétation a donc à mon avis plus de crédibilité.

¹⁵⁸ Cette question sera traitée à fond dans la partie suivante ; 4.2.2 Les motivations de Briand

accuse le Comité d'être antidémocratique, puisqu'il aurait des représentants d'un nombre restreint de pays seulement. Mais il y a ici conflit entre le principe démocratique qui exigerait la participation de tous et le principe d'efficacité. Le gouvernement belge dit qu'il ne serait pas nécessaire d'établir de nouvelles institutions, les organes de la S.D.N. pourraient sauvegarder les tâches de l'union européenne, la création d'un Comité ou d'un Secrétariat ne serait pas nécessaire.

D'une part on craignait que l'établissement d'une union européenne puisse affaiblir la S.D.N., d'autre part on ne comprenait pas vraiment la différence entre les deux organisations, alors que l'union européenne était seulement une association sans obligations formelles, et elle n'était pas très différente de la S.D.N. Pour l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas la question de la relation entre les pays européens et leurs colonies crée des inquiétudes, et on craignait qu'une coopération européenne puisse compromettre le lien entre les membres d'une union européenne et leurs territoires d'outre-mer. On avait du mal à s'imaginer comment la coopération entre colonisateur et colonisé pourrait fonctionner dans le cadre d'une coopération européenne. Quand les gouvernements européens ont signé le protocole de Rome en 1957, ce problème n'était plus le même, comme le processus de la décolonisation avait commencé après la Seconde Guerre mondiale. En 1930, on craignait donc que l'union européenne puisse affaiblir le travail intercontinental de la S.D.N.

Une chose est ce qui est écrit dans le mémorandum et dans les réponses des différents pays, mais il est aussi possible qu'il existe des motifs cachés qui peuvent expliquer l'hésitation des grandes nations européennes à adhérer à l'union suggérée par Briand. En interprétant le mémorandum à la lumière des événements historiques récents, certains gouvernements européens soupçonnaient que Briand avait d'autres motifs pour vouloir une union européenne que « de consolider la sécurité et le bien-être des peuples ».

4.2.2. Les motivations de Briand

« La nécessité d'établir un régime permanent de solidarité.....résulte en effet des conditions mêmes de la sécurité et du bien-être des peuples..... »¹⁵⁹

Pourquoi, donc, Briand, a-t-il proposé son projet européen ? Les fédéralistes l'ont vu comme l'une des premières tentatives de créer une union parmi les pays européens au 20^e siècle, tandis que le biographe principal de Briand, Georges Suarez, l'a considéré comme un résultat de l'idéalisme de ce grand homme d'Etat. L'initiateur lui-même a parlé de ses idées en termes vagues et n'a pas clairement communiqué ses motivations, mais aujourd'hui les historiens n'ont pas tendance à interpréter le plan de Briand comme une action idéaliste et fédéraliste. Richard Vaughan conclut que l'initiative de Briand a été plus un produit de la politique française et des relations internationales actuelles que de l'Union Pan-Européen de Coudenhove-Kalergi¹⁶⁰. Cornelia Navari écrit que le plan européen était un exercice diplomatique plus qu'idéaliste, déterminé par l'opportunisme politique, et que sa forme dépendait plus des règles du jeu diplomatique et moins d'un programme théorique¹⁶¹. Jon Jacobsen¹⁶² dit que la paix signifie pour Briand « une sécurité et une prépondérance permanente en faveur de la France » et souligne donc que l'essentiel pour la France était de maintenir sa position de grande puissance vis-à-vis de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

L'interprétation de plusieurs de ses biographes a contrairement été que Briand a ressenti la nécessité de créer une nouvelle organisation qui puisse garantir la paix puisque la S.D.N. ne fonctionnait pas comme prévu. Bernard Oudin le décrit par exemple de cette façon en 1922 : « Dans les années à venir émerge le pèlerin de la paix, né des horreurs de la guerre, de l'impuissance des hommes à la stopper, des

¹⁵⁹ National Conciliation, *Le mémorandum*, p. 328

¹⁶⁰ Richard Vaughan, *Twentieth Century Europe – Paths to Unity*, p. 30

¹⁶¹ Cornelia Navari, *The Origins of the Briand Plan*, p. 75

¹⁶² Jon Jacobson, *Locarno diplomacy: Germany and the West : 1925-1929*, p. 44

illusions revanchardes de l'après-guerre, enfin des déconvenues de la politique de fermeté' »¹⁶³. C'est donc la paix qui a été son premier motif, et cette seconde idée, plus neuve et plus étonnante encore pour l'époque : la constitution d'une Europe unie est nécessaire pour accomplir son premier motif, selon Oudin. C'était important non seulement pour maintenir la paix entre la France et l'Allemagne, mais aussi dans une perspective d'équilibre géostratégique mondial. Au lendemain de l'échec de Cannes, où on a essayé de restaurer l'Entente cordiale entre la France et l'Angleterre, Briand confia à Jules Cambon (alors président de la conférence des ambassadeurs) :

« Nous allons bientôt nous trouver enserrés par deux puissances formidables, les Etats-Unis et la Russie. Il est indispensable de faire les Etats-Unis d'Europe »¹⁶⁴

Les historiens d'aujourd'hui doutent du motif officiel de Briand, qui était, selon le mémorandum et les biographes de Briand, la sécurité en Europe. Ce n'est pas seulement ces historiens qui trouvent peu probable que ce motif a été le plus important. Il y avait en 1930 également des spéculations des motifs cachés. Le projet européen fut considéré par certains pays européens, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie, comme une tentative d'établir l'hégémonie française en Europe, dictée par les intérêts nationaux de la France – ou plus positivement comme une consolidation du statu quo de 1919, et du traité de Versailles.

Comme dans chaque autre Etat, les intérêts nationaux étaient très importants pour la France dans la conduite de la politique extérieure. Bien que ces intérêts aient été perçus différemment par les différents hommes politiques, diplomates et bureaucrates français à l'époque, il y a un changement d'attitude vers 1925. Quant à la question de la sécurité, elle était pour la France étroitement liée à sa relation avec l'Allemagne. Depuis le traité de Versailles, qui prévoyait que les Etats-Unis et la

¹⁶³ Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 441-442

¹⁶⁴ Genviève Tabouis dans *Le Monde*, 8 mars 1972. Aristide Briand a été accusé d'«antiaméricanisme» à cause de déclarations comme celle-ci.

Grande-Bretagne garantiraient conjointement les frontières de la France, Briand avait compris qu'il fallait parvenir à un accord avec les Allemands. Le rejet du traité par le Sénat américain et le refus britannique d'assumer seul la garantie promise mène à une révision, dès 1925, de la politique « l'Allemagne payera » ; l'insistance sur les réparations de guerre. Cette politique a été abandonnée et remplacée par les premiers pas de réconciliation avec l'Allemagne.

Ce changement est visible dans le plan Dawes de 1924, et ce que Robert Boyce décrit comme « the tentative start of rapprochement »¹⁶⁵ a continué avec la garantie des frontières données à Locarno en 1925, la coopération dans le Cartel International d'Acier de 1926 à 1929, un traité commercial franco-allemand connu comme « le Locarno économique » en 1927, et en août 1929, le plan Young, qui fixe la date finale du retrait de la Rhénanie des troupes françaises.

Ce que Briand et la France voulaient, c'était un système efficace de sécurité collective. Le traité de Versailles n'a pas été accepté par le Sénat américain, et la France n'avait personne pouvant garantir ses frontières. Briand a d'abord essayé de conclure un traité bilatéral avec les Anglais, à Cannes en 1922, puis avec les États-Unis en 1927, mais le refus des Anglais et des Américains de contribuer à un tel système en Europe, révélé dans le Pacte Briand-Kellogg de 1928, était une grande déception pour la France qui dépendait donc de plus en plus d'une solution européenne. Cornelia Navari dit à ce propos :

« France was thus becoming increasingly dependent on co-operation with Germany and on German good behaviour, while German recovery had only begun, and France still lacked a political framework within which German recovery and Franco-German co-operation might coexist without the danger of French subordination.”¹⁶⁶

La France devait donc coopérer avec l'Allemagne, qui de son côté était plus forte économiquement et diplomatiquement qu'avant. Un accord bilatéral avec

¹⁶⁵ Richard Boyce, *Britain's First 'No' to Europe : Britain and the Briand plan, 1929-30*, p. 18

¹⁶⁶ Cornelia Navari, *The Origins of the Briand Plan*, p. 78

l'Allemagne était considéré comme difficile politiquement parce que les Allemands pourraient protester contre le déséquilibre des forces actuelles. En plus, les Français s'inquiétaient du pouvoir hypothétique de l'Allemagne, et ne voulaient pas endommager leurs relations avec d'autres pays importants, et les alliés de la France en Europe de l'Est pourraient craindre qu'on prenne des décisions à leurs dépens. Briand et la France avaient donc besoin d'une structure qui contenait avant tout l'Allemagne, et en conséquence ils ont présenté leur projet européen. Robert Boyce explique :

«... the most promising approach was by means of an association of states, large enough to submerge the German 'problem' and remove fears of immediate French hegemony or eventual German domination"¹⁶⁷.

En conséquence, on pourrait selon Cornelia Navari¹⁶⁸ regarder le plan de Briand comme un prolongement de l'accord de Locarno ; Briand voulait améliorer Locarno avec la nouvelle structure contenant l'ancien adversaire de la France, l'Allemagne, en même temps qu'il désirait préserver autant que possible le traité de Versailles. Il avait bien calculé le moment de lancer son projet, en espérant que les derniers paiements des indemnités et le retraitement des troupes françaises de la Rhénanie, décidés à Genève en septembre 1928 à la Conférence de la Renonciation de la guerre, pourraient constituer la base d'une nouvelle relation entre la France et l'Allemagne.

Il faut souligner que le projet européen, cet accord multilatéral, n'était pas ce que Briand voulait vraiment ; il aurait préféré un accord bilatéral, soit avec l'Angleterre, soit avec les Etats-Unis, mais à cause de leur attitude négative, il a cherché des alternatives. Il faudrait donc aussi prendre en considération les aspects antiaméricains du plan de Briand. L'essor rapide de l'économie américaine, les investissements croissants des Etats-Unis à l'étranger et les techniques de production

¹⁶⁷ Richard Boyce, *Britain's First 'No' to Europe : Britain and the Briand plan, 1929-30*, p. 19

¹⁶⁸ Cornelia Navari, *The Origins of the Briand Plan*, p. 78

supérieures, en combinaison avec la politique d'isolement de Washington et les débats sur les tarifs douaniers élevés, créaient l'inquiétude parmi les gouvernements de l'Europe. À la fin, des pays comme la Grande-Bretagne allaient attacher de l'importance à cet aspect du plan, mais même si l'antiaméricanisme, tout comme la vision idéaliste d'une Europe unie, pourraient être regardés comme des tentatives d'en ratisser large, ce n'étaient pas les motifs principaux de Briand.

Enfin, une question intéressante quand on considère les buts de la politique étrangère française à l'époque serait de savoir si Briand voulait préserver le traité de Versailles, ou s'il était prêt à réviser le traité pour acquérir la coopération allemande. La fédération européenne proposée a souvent été regardée comme une tentative de bloquer une telle révision, et a certainement été regardée de cette façon par beaucoup d'observateurs à l'époque, exprimé dans la remarque « Pan-Europe reads Pan-Versailles »¹⁶⁹. Cependant, Cornelia Navari raisonne d'une façon convaincante que la préservation du statu quo n'était pas nécessairement intentionnelle de la part de l'initiateur. Briand avait insisté pour que les révisions doivent maintenir au lieu de menacer la sécurité de la France, et il était prêt à garantir de telles révisions. Si la proposition de Briand avait permis une révision paisible du traité de Versailles, on pourrait se demander si l'Europe n'a pas perdu une chance unique ici. La tentative de révision qui aurait lieu dix ans plus tard ne sera pas exactement paisible.

Pour conclure, les intérêts nationaux de la France et les revendications nationales avaient toujours la prépondérance au Quai d'Orsay, et jouaient un rôle très important quand Briand a proposé son union européenne. La rhétorique idéaliste était, selon Edward D. Keeton¹⁷⁰, une façon de rendre sa politique attractive politiquement, en France et à l'étranger. La France avait besoin d'un système de sécurité pour répondre à la croissante assurance de l'Allemagne, et l'industrie française, moins compétitive, avait besoin d'un traité commercial franco-allemand. L'absence de garanties de sécurité des Etats-Unis à l'Europe, en combinaison avec la

¹⁶⁹ Cité dans Richard Vaughan, *Twentieth Century Europe – Paths to Unity*, p. 34

¹⁷⁰ Edward D. Keeton, *Briand's Locarno policy*, p. 338

menace de l'économie américaine en pleine expansion, une « solution européenne » semblait encore plus importante, et le plan de Briand était à l'époque la meilleure solution pour la France.

Pour vendre le projet aux autres pays, le programme visait en particulier à la solution politique de la frustration économique que presque tous les pays européens ressentaient à l'époque. Pourtant la présence de l'intérêt particulier de la France dans le plan n'a pas échappée aux autres pays européens. En dépit des motifs cachés de Briand, et en dépit du fait que le projet a échoué, il ne faudra pas oublier que son plan d'union entre États a introduit un nouveau concept de la diplomatie traditionnelle et de la notion traditionnelle de pouvoir d'État. Néanmoins, il semble que Briand ait agi plutôt comme l'homme politique pragmatique et réaliste qu'il était que comme l'idéaliste visionnaire que son biographe Bernard Oudin a décrit.

4.2.3. Un moment mal choisi : la discussion tourna court

L'accueil réservé au mémorandum de Briand peut d'une part être expliqué par les intérêts nationaux de chacun des pays européens, les faiblesses du plan et le soupçon de motivations françaises cachées. D'autre part on peut interpréter le manque d'enthousiasme à la lumière des événements de l'époque. En général, les petits pays d'Europe ont été les plus enthousiastes, mais le destin du plan était entre les mains des deux pays clefs ; l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Quand le mémorandum est arrivé aux ministères des Affaires étrangères en Europe pour analyse, la situation internationale avait changé. « L'esprit de Locarno » ne régnait plus dans la diplomatie européenne. La crise économique, due au krach boursier de Wall Street en septembre 1929, s'était aggravée. L'effondrement de Wall Street touche sévèrement l'Allemagne où les chômeurs se multiplient par millions. Aux élections en septembre 1930, les nazis augmentent leur nombre de sièges de 12 à 107 au Reichstag, et on a en conséquence une renaissance de la méfiance franco-allemande. Dans sa réponse au gouvernement français, les Allemands ont demandé

une révision du traité de Versailles, et ils étaient négatifs à toute sorte d'organisation internationale.

Gustave Stresemann était mort et le nouveau gouvernement allemand ne s'était pas investi de la même façon dans la coopération avec la France. Les successeurs de Stresemann ont adopté une démarche internationale plus réservée, et ont regardé le plan de Briand comme une initiative commandée par les intérêts nationaux de la France et son désir de préserver le statu quo en Europe ce qui pourrait nuire aux relations de l'Allemagne avec l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Union soviétique. En 1930, l'Allemagne a concentré son intérêt sur les projets d'une union douanière avec l'Autriche, et non pas sur le plan de Briand. En mars 1931, l'Anschluss économique entre l'Allemagne et l'Autriche a été réalisé.

La Grande-Bretagne jouait aussi un rôle décisif quant au destin du projet de Briand. Le plan de Briand a été vu par les hommes politiques anglais comme une tentative d'établir une hégémonie politique française sur le continent, ou comme un effort d'exploiter le courant anti-américain. La pensée dominante était de prendre ses distances par rapport au plan européen, pour éviter des disputes éventuelles. Quant à l'hésitation anglaise, beaucoup de pays plus petits l'ont interprétée comme une attitude négative. Il est vrai que le gouvernement travailliste qui est arrivé au pouvoir en juin 1929 a cherché la coopération et l'amitié d'une plus grande puissance, les Etats-Unis, pour garantir la paix. La Grande-Bretagne a donc donné la priorité à ses relations particulières avec les Etats-Unis et à l'importance de garder intacte l'organisation de la S.D.N.

Après avoir présenté le mémorandum aux gouvernements européens, le gouvernement français a reçu des réponses qu'il a examinées. Son rapport a été présenté avec les résultats de l'enquête à la 11^e Assemblée de la S.D.N. en septembre 1930. Le plan était déjà en train de perdre son élan, et en conséquence Briand et son gouvernement ont fait des modifications de leur projet :

« Behind the smokescreen of ambiguously sympathetic official verbiage, the Briand Memorandum was greeted with considerable scepticism and hostility....The coolness of the replies to the

Memorandum led the French Government to modify its proposals slightly in the report it submitted."¹⁷¹

Les résultats de la 11^e Assemblée de la S.D.N. ont été maigres: On a cependant créé une « commission d'étude », présidé par Briand. Cette commission a eu une session en septembre 1930, et trois sessions en 1931, avant la 12^e Assemblée de la S.D.N. en cette même année. À cette 12^e Assemblée on a entre autres condamné les plans d'union douanière entre l'Autriche et l'Allemagne. Entretemps, l'état de santé de Briand s'est aggravé, et l'année 1931 est marquée par une défaite personnelle grave de Briand quand il n'est pas élu Président de la République en mai. La vision d'une coopération européenne meurt avec lui en mars 1932.

À la 12^e Assemblée de la S.D.N. le plan de Briand a été critiqué, et on a organisé deux conférences économiques en 1932. Le plan de Briand d'une union européenne est officiellement mort avec la dernière réunion de la commission qui a eu lieu en septembre 1932. Maintenant les gouvernements et les peuples d'Europe pensaient à autre chose, et personne ne semblait s'apercevoir que la proposition historique d'Aristide Briand a été réduite à rien.

¹⁷¹ Richard Vaughan, *Twentieth Century Europe – Paths to Unity*, p. 33

5) L'INFLUENCE DES IDÉES DE BRIAND PENDANT LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE DANS LES ANNÉES 50

«Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise.»¹⁷²

Jean Monnet¹⁷³ a été le premier à proposer une politique de réconciliation avec l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale, et quand on pense aujourd'hui à la construction européenne, on pense surtout à Monnet, et à Robert Schuman¹⁷⁴, qui a été le fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et qui a participé à l'élaboration du traité de Rome en 1957. Et Briand ? Son projet n'est pas mentionné ni par Monnet ni par Schuman ; il semble qu'il ait été oublié à cause de la Seconde Guerre mondiale. Cette guerre est pour ses successeurs dans la politique d'intégration européenne la preuve que tous ses efforts de réconciliation entre la France et l'Allemagne dans la période de l'entre-deux-guerres ont été vains. Mais est-ce que son mémorandum a quand même été sans intérêt pour Schuman et Monnet ?

Il y avait des analogies entre le point de départ de Monnet à la fin des années 40 et celui de Briand dans les années 20 : Monnet pensait que puisqu'il fallait rendre la Rhénanie à l'Allemagne, contrôlée par la France depuis la fin de la guerre, pourquoi ne pas proposer aux Allemands la mise en commun de la production charbonnière et sidérurgique, gérée par une organisation supranationale¹⁷⁵? Plus important ;

¹⁷² Jean Monnet dans ces mémoires, cité sur <http://www.herodote.net/histoire11094.htm>

¹⁷³ Jean Monnet (1888-1979), commissaire au Plan chargé de relancer l'économie française de 1945 à 1952. Il travaille avec Robert Schuman sur le projet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

¹⁷⁴ Robert Schuman (1886-1963). À cause de sa participation à la résistance, il a été emprisonné par le régime de Vichy sous la Seconde Guerre mondiale. Il prend la direction du Mouvement Républicain Populaire (MRP) après la guerre et il est le chef de plusieurs ministères. Ce « père de l'Europe » est le fondateur de la CECA (1951) et a contribué à l'élaboration du traité de Rome (1957).

¹⁷⁵ Puisque l'acier avait joué un rôle important dans la fabrication des armes sous la Seconde Guerre mondiale, on proposait de mettre en commun la production et la consommation de l'acier et du charbon de la France et l'Allemagne pour ensuite créer une organisation européenne ouverte aux autres pays européens.

l'Allemagne se relevait vite, et il fallait l'intégrer définitivement dans le camp occidental dans ce moment précis de l'histoire où la guerre froide débutait. Pour Briand, l'occupation française de la Rhénanie depuis 1923 avait toujours constitué un moyen de pression vis-à-vis du gouvernement allemand dans les négociations de réconciliation entre les deux pays. Selon le plan Young, signé en août 1929, les troupes françaises devraient quitter la Rhénanie avant le 30 juin 1930. Pour Briand il était sans doute important de lancer son projet européen avant que les troupes françaises ne soient parties, pour prendre avantage de cette situation une dernière fois. Il n'a pas donné de suggestions concrètes, comme Monnet, mais il propose entre autres dans son mémorandum une coopération économique et douanière.

Quant aux ambitions de Monnet et Schuman, la coopération économique était la plus importante, mais la volonté d'associer les anciens ennemis de la Seconde Guerre mondiale, en contrôlant leurs productions de charbon et d'acier, qui étaient à la base de l'industrie de guerre, était aussi un aspect important. Et Schuman souligne dans son discours du 9 mai 1950¹⁷⁶ le travail qui avait déjà été fait par la France pour la paix en Europe :

« En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. »¹⁷⁷

La question de la sécurité en Europe était bien sûr pour Briand très importante, mais c'est aussi un motif évident juste après respectivement la Grande Guerre et la Seconde Guerre mondiale. On peut également trouver d'autres points généraux analogues du mémorandum de Briand et le discours de Schuman:

« La production industrielle sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des oeuvres de paix. [...] »¹⁷⁸

Tandis que Briand a dit dans son mémorandum:

¹⁷⁶ La proposition de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, d'établir une communauté européenne est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne, et le 9 mai est « la journée de l'Europe ».

¹⁷⁷ Robert Schuman, *La Déclaration du 9 mai 1950*, cité sur : http://europa.eu.int/abc/symbols/9-may/decl_fr.htm

¹⁷⁸ Robert Schuman, *La Déclaration du 9 mai 1950*, cité sur : http://europa.eu.int/abc/symbols/9-may/decl_fr.htm

« La nécessité d'établir un régime permanent de solidarité.....résulte en effet des conditions mêmes de la sécurité et du bien-être des peuples..... »¹⁷⁹

Plus intéressant encore sera de voir si les institutions européennes établies dans les années 50 et la politique européenne sont influencées par le mémorandum de Briand de mai 1930. L'établissement du premier organe européen, le Conseil de l'Europe, aura lieu en 1949, créé par un traité signé à Londres le 5 mai. Le Conseil regroupait des représentants des pays fondateurs de la communauté européenne : la Belgique, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas (les six pays). Dès 1950, avec l'appui de Jean Monnet, Robert Schuman propose une union douanière franco-allemande pour le charbon et l'acier qui institue la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), dont l'accord est signé à Paris le 18 avril 1951 par les six pays. Le traité instaurait un marché commun du charbon et de l'acier, et supprimait les droits de douanes en établissant la libre circulation des marchandises. Le principe de libre concurrence est aussi adopté.

Les autres institutions européennes qu'on connaît d'aujourd'hui ont vu le jour en 1951 et en 1957. La CECA était annonciatrice de l'Union européenne et de ses institutions. La Haute Autorité (composée de 9 membres) était l'organe supranational chargé d'élaborer les politiques du charbon et de l'acier et se transforma en la Commission européenne en 1957. Le Conseil des ministres regroupait les représentants des pays membres et était doté d'un pouvoir de décision, et l'Assemblée composée de membres désignés par les parlements nationaux était la première assemblée parlementaire internationale, et donnera ensuite naissance au Parlement européen. Une Cour de Justice était chargée de résoudre les litiges éventuels, et en 1957 un Conseil économique et social consultatif sera finalement rajouté aux institutions européennes. Tous ces organes ont évolué et se retrouvent dans la structure des institutions européennes actuelles.

¹⁷⁹ Pour référence, voir note 150, p. 69

Est-ce qu'il y a des ressemblances entre ces institutions et les institutions suggérées par Briand en 1930 ? Briand n'avait pas l'idée d'un organe supranational comme la Haute Autorité, mais il a proposé la création d'un organe comparable ; le Comité européen, qui serait composé d'un nombre restreint des pays seulement. Le rôle du Comité serait de préparer des questions politiques, économiques et sociales, donc pas très différent de celui de la Haute Autorité qui fut chargée d'élaborer la politique de la CECA. Son idée de constituer une Conférence européenne composée de représentants de tous les gouvernements européens pourrait facilement être comparée au Conseil des ministres établi en 1951. La dernière institution suggéré par Briand, le Secrétariat, n'aura pas d'équivalent dans les années 50, et l'établissement de la Cour de Justice et du Conseil économique et social n'a certainement pas eu de fondement dans le mémorandum de Briand.

Quant à la politique économique, l'influence de Briand est beaucoup plus manifeste. Le 25 mars 1957, à Rome, les représentants des six pays jettent les bases de l'Union européenne actuelle par la mise en place de la première Communauté Economique Européenne (CEE). Le traité de Rome était en conséquence fondamentalement différent du projet européen de Briand, en étant une coopération avant tout économique réservée à un nombre très limité de pays. Mais ce que Briand souhaitait vraiment c'était d'établir une coopération économique, et il le disait explicitement dans son discours du 9 septembre 1929. Même si Briand n'a pas été le premier à parler d'une union douanière, il a sans doute été le premier homme politique européen à parler d'un marché commun. Dans son mémorandum, il explique que le marché commun devrait élever le niveau de vie des peuples, et dit que grâce à une telle orientation générale, la production et les échanges européens pourraient s'organiser par la voie « de la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ». Les fondateurs de l'Europe ne se sont peut-être pas largement laissés inspirer par les institutions européennes proposées par Briand, mais en revanche il semble très probable qu'ils se sont laissés inspirer par sa politique économique.

Il faudra souligner que le traité de Rome est un résultat de longues négociations, tandis que le mémorandum de Briand est le point de départ pour aboutir à un traité.

Une comparaison ne sera en conséquence pas juste, mais elle est nécessaire quand même. Le traité de Rome est donc naturellement beaucoup plus concret que le mémorandum de Briand, en décrivant dans son article 3a le Marché commun en détails, en disant entre autres que la libre circulation en sera le principal moteur, et que celle-ci touche quatre domaines fondamentaux, appelés couramment les « quatre libertés » : La libre circulation des marchandises, assurée entre autres par l'élimination des droits de douane, la libre circulation des services, des capitaux et des personnes. Sauf pour la libre circulation des services, ces libertés correspondent exactement aux libertés de Briand.

L'idée d'établir un lien fédéral entre les Etats européens a causé des problèmes à Briand et ses collaborateurs. La plupart des gouvernements européens étaient réticents à l'éventualité d'abandonner leur souveraineté nationale, et cela a sans doute constitué un obstacle majeur dans l'aspiration de Briand à une union européenne. Cette problématique a été réactualisée dans la construction européenne dans les années 50. On ne sait pas si c'est grâce au travail de Briand en 1930 et à cause des réactions négatives de la plupart des gouvernements, mais dans le traité de Paris on évite tout de même de prendre clairement position sur cette question difficile, et se prononce en termes vagues. Les Etats membres se déclarent ainsi:

« déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens »¹⁸⁰

Les premières difficultés de la CECA¹⁸¹ ont affaibli le courant supranational, mais on reconnaissait tout de même la nécessité d'avoir une institution indépendante des gouvernements. Mais à cause de la peur de la supranationalité on a choisi de changer en 1957 dans le traité de Rome le nom de cet organe de « la Haute Autorité » au plus neutre « Commission ». On a également choisi de transférer le pouvoir de décision de l'institution représentative de la Communauté à l'institution intergouvernementale, le Conseil, pour que les décisions soient prises de la façon la plus démocratique

¹⁸⁰ Cité sur : <http://www.aidh.org/Europe/eu25-t-rome.htm>

¹⁸¹ Une grave crise charbonnière se développe à partir de 1958, qui se manifeste par un accroissement des stocks en Allemagne et en Belgique. La situation est très grave en Belgique, qui a reçu d'importantes aides de la CECA, mais qui n'a pas réussi à réorganiser ses charbonnages depuis 1953. Marie-Thérèse Bitsch, *Histoire de la construction européenne*, p.78.

possible.

Pour conclure, il faut constater que le projet européen de Briand a influencé surtout la politique économique de la construction européenne dans les années 50. Mais le plus important quand on fait la comparaison entre le projet de Briand et l'établissement de la coopération européenne dans les années 50, ce sont les différences majeures entre les deux projets. Tandis que le projet de Briand est grand et porte sur le domaine politique et économique, la CECA conclut une coopération économique bien définie. Alors que Briand a envoyé son projet à 26 gouvernements européens, il y a eu seulement 6 pays signataires du traité qui instituait la Communauté européenne du charbon et de l'acier en avril 1951. Schuman et Monnet ont apparemment tiré leçon des fautes commises par Briand et ses collaborateurs en 1930, et ce qui a été les facteurs d'échec en 1930 se sont transformés en facteurs de réussite en 1951.

6) CONCLUSION

"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait."¹⁸²

6.1. Pourquoi Briand?

Aristide Briand a été nommé « le premier Européen »¹⁸³ à cause de son travail pour une union européenne en 1930. Jamais avant, un homme politique n'avait lancé l'idée d'une coopération fédérative européenne aussi visionnaire ayant des conséquences d'une portée aussi considérable : l'Union européenne est l'une des organisations internationales les plus importantes aujourd'hui. L'Union comporte aujourd'hui 25 pays membres, et la coopération est économique, politique, monétaire et judiciaire. Quant à la coopération politique, les Etats membres ont aussi une politique de défense et de sécurité commune.

Comment expliquer qu'Aristide Briand a été le premier homme politique à lancer l'idée d'une union européenne ? Il a commencé sa carrière politique officielle assez tard, il ne fut élu député de la Loire qu'en 1902 à l'âge de 40 ans, mais il était déjà engagé dans le mouvement radical-socialiste depuis des années. Très tôt il a accepté qu'il faut faire des concessions sur le plan idéologique pour parvenir à des résultats politiques : « Il faut transiger, faire une moyenne ». Il a toujours lutté pour la coopération à travers les frontières des partis politiques, et en 1899 il a soutenu l'entrée au gouvernement républicain Waldeck-Rousseau du socialiste Alexandre Millerand. À travers le travail comme rapporteur de la loi sur la séparation des Églises et de l'État il a développé ses qualités d'arbitre et il a compris l'importance de pouvoir coopérer avec des personnes ayant des préférences idéologiques et religieuses tout à fait différentes des siennes.

¹⁸² Discours de Robert Schuman, le 9 mai 1950, cité sur : <http://www.aidh.org/Europe/eu25-t-paris.htm>

¹⁸³ Selon son biographe Raymond Hesse, *Aristide Briand, premier européen*.

La Grande Guerre a sans doute marqué Briand, et c'est de l'ombre de ses douleurs qu'émerge le pèlerin de la paix. Ayant vu les tranchées et de nombreuses victimes de la guerre, Briand consacra la dernière partie de sa vie au travail pour la sécurité et la paix. Il est hors de doute que sa principale motivation pour lancer sa politique de réconciliation avec l'Allemagne dans les années 20 et son idée d'une union européenne en 1929 a été un désir profond et brûlant d'instaurer la paix et la sécurité en Europe, comme il le dit dans son mémorandum.

Briand avait, comme le disent Navari et Boyce, aussi d'autres motifs pour s'attacher à cette politique de réconciliation. Il est sans doute vrai que la France après le traité de Versailles n'avait personne pour garantir ses frontières, c'est après avoir essayé de faire signer par l'Angleterre un accord bilatéral à Cannes, 1922, et après avoir signé le plan Dawes en 1924, qu'il conclut qu'il faudra se tourner vers l'Allemagne pour garantir les frontières de la France, et la paix en Europe. Briand a donc initié la réconciliation avec l'Allemagne parce qu'il voyait la nécessité d'un nouveau système de sécurité collective. La S.D.N. n'était pas un cadre adéquate, les Etats-Unis ne voulaient pas garantir la sécurité de l'Europe ou les frontières de la France, et il faudrait donc une solution européenne.

Même si Aristide Briand a pensé à la sécurité de la France, cela est seulement naturel et normal pour un ministre des Affaires étrangères français, et cela n'exclut pas qu'il n'aurait pas pu penser à la paix en Europe en même temps. L'opposition entre Briand « le pacifiste », qui voulait la paix seulement, et Briand « le pragmatique », qui ne pensait qu'à la France est peut-être un peu exagérée, et constitue sans doute une simplification de la personnalité de Briand. Il est possible de penser à deux choses à la fois, et il semble que c'est le brûlant souhait de paix qui est le motif dominant chez Briand quand il lance sa politique de réconciliation avec l'Allemagne et le projet européen. Ce projet peut facilement être regardé comme un prolongement de sa politique de réconciliation avec l'Allemagne, et le projet de Locarno en particulier, où la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Angleterre ont accepté le statu quo et

ont garanti les frontières de l'un et l'autre. L'intégration de l'Allemagne dans une coopération européenne ferait entrer cette puissance européenne dans la bonne société et faciliterait la surveillance du bouc émissaire de la Grande Guerre, susceptible d'avoir des pensées revanchardes.

L'entrée de Briand dans le travail de la S.D.N. lui a introduit au travail organisationnel international, et lui a cependant donné le goût de la coopération associative. Il est possible que ce soit ce travail qui l'a inspiré quand il a lancé son idée européenne en 1929. On sait, en tout cas, qu'il se sentait plus à l'aise à Genève qu'à Paris : Au cours d'une séance à l'Assemblée nationale en 1926, il dit « Ici, l'atmosphère n'est pas la même. » « Il manque les Allemands, » lui lance un député de droite¹⁸⁴.

L'apôtre de la paix échouera dans son dernier combat pour la paix et pour l'Europe au moment précis où les nationalistes vont se déchaîner sur tout le continent. Combat vain, ce que Briand ne voulait pas comprendre à l'époque : lors d'un déjeuner à la S.D.N. en septembre 1930, il disait :

« Tant que je serai là où je suis, il n'y aura pas de guerre ! »¹⁸⁵

¹⁸⁴ Séance du 18 mars, 1926, cité dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 483

¹⁸⁵ Aristide Briand se prononce à la 9^e session de l'Assemblée générale de la S.D.N. le 16 septembre 1930, lors d'un déjeuner offert par la presse internationale. Cité dans Bernard Oudin, *Aristide Briand: la paix une idée neuve en Europe*, p. 533

6.2. Pourquoi échec?

Pour comprendre l'échec du projet européen de Briand il faut prendre en considération plusieurs aspects : Le mauvais moment où le projet a été lancé, les faiblesses du mémorandum indiquées par les gouvernements européens dans leurs réponses au gouvernement français, en tant que les faiblesses indiquées par les différences frappantes entre le projet de Briand et l'établissement réussi de la coopération européenne dans les années 50. Finalement, le manque d'enthousiasme général explique l'échec du projet.

Briand ne pouvait pas le savoir, mais le moment de lancer son idée européenne était mal choisi. L'esprit de Locarno et le sentiment que le temps avait guéri les douleurs de la Grande Guerre avaient dominé l'Europe pendant quelques années dans les années 20. Mais le plan de Briand a été lancé trop tard pour en profiter. Tout d'abord, l'idée européenne de Briand fut lancée le 9 septembre 1929, le 3 octobre la même année, c'est la mort de Gustave Stresemann, proche collaborateur de Briand dans la politique de réconciliation franco-allemande. Personne ne peut remplacer Stresemann, et en plus le krach de Wall Street en octobre 1929, et la dépression économique qui en suit, ont fait renaître la méfiance franco-allemande, et a aussi, au cours de quelques années, aidé les Nazis au pouvoir. La réponse du gouvernement allemand ne peut être que négatif, et sans l'Allemagne qu'elle signification, une union européenne, pourrait-elle avoir pour la sécurité en Europe ?

Mais encore plus important pour expliquer l'échec du projet est l'analyse des faiblesses du mémorandum de Briand. Les gouvernements européens sont unanimes dans leur méfiance envers le lien fédéral proposé par Briand. Le lien fédéral fait peur, on ne souhaite pas abandonner sa souveraineté nationale. En plus, beaucoup de pays ne comprennent pas pourquoi la coopération européenne ne peut pas continuer dans le cadre des institutions de la S.D.N., et on a peur que l'établissement d'une possible union européenne ne puisse affaiblir la S.D.N. Les

gouvernements européens n'appréhendent pas tout à fait la différence entre l'union proposée par Briand et la S.D.N., puisque leurs domaines de responsabilité se chevauchent. En outre, l'union européenne n'a pas réussi à trouver sa place dans le cadre de la S.D.N.

Ce que Briand voulait vraiment, c'était d'établir une coopération avant tout économique. Mais ses collaborateurs lui ont conseillé de mettre l'accent sur le domaine politique pour ne pas faire peur aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. À ce moment précis de l'histoire, la dépression était arrivée en Europe, et ce qui préoccupait avant tout les pays européens était bien évidemment la politique économique. Ne pas donner la priorité au plan économique semble donc être une erreur de la part de Briand, et surtout de la part de ses conseillers. Quand on réussit finalement de fonder une coopération européenne en 1951, il s'agit d'une coopération purement économique.

Les vrais motifs de Briand pour lancer son projet européen ont été l'objet des spéculations. Les Britanniques voyaient dans le mémorandum des attitudes antiaméricaines, « les Etats-Unis d'Europe » entreraient en concurrence avec les États-Unis d'Amérique, et la Grande-Bretagne définissait à ce moment-là sa politique étrangère plutôt par ses relations avec les Etats-Unis. En conséquence, les Britanniques n'étaient pas enthousiastes du plan de Briand, et il est possible que quelques petits pays politiquement liés à la Grande-Bretagne se montrent en conséquence négatifs du plan. En plus, les révisionnistes¹⁸⁶, ceux qui voulaient une révision du traité de Versailles, ont interprété le plan comme une consolidation de ce traité jugé injuste.

En considérant l'échec du projet européen d'Aristide Briand, il est naturel de faire la comparaison avec l'établissement d'une coopération européenne dans les années 50. Tandis que Briand a invité 26 pays à participer à son union européenne, l'établissement de la CECA en 1951 ne comporte que 6 pays. En étudiant les réponses

¹⁸⁶ Les Allemands, les Italiens, les Autrichiens, les Bulgares et les Hongrois

des 26 gouvernements européens on a vite compris que l'établissement d'une coopération d'un aussi grand nombre de pays devait entraîner des difficultés, à cause de la grande diversité de leurs intérêts nationaux. Cornelia Navari suggère vaguement qu'on pourrait expliquer l'échec en 1930 partiellement par le fait que l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est se trouvaient sur des stades de développement économique différents. Ce problème a été résolu en 1945 par l'absorption de l'Europe de l'Est par l'Union soviétique.

Pour conclure, les principaux facteurs pour expliquer l'échec du projet européen d'Aristide Briand sont étroitement liés aux facteurs de succès dans les années 50. Son projet était trop vaste et trop vague et s'adressait à un trop grand nombre de pays. Schuman pourrait en conséquence éviter de faire les mêmes erreurs, et la politique de l'intégration européenne dans les années 50 n'aurait peut-être pas été un succès sans la tentative de Briand en 1930. La portée de son projet est donc beaucoup plus grande que ne laisse entendre le peu d'intérêt qu'il a suscité chez les historiens et les politologues, et le surnom d'Aristide Briand, « le premier Européen », est donc bien mérité. Il aurait été très satisfait de voir l'ampleur de la coopération européenne aujourd'hui, et de savoir que cette organisation a réussi à instaurer la paix et la sécurité entre ses pays membres :

"Ce n'est pas seulement l'élargissement de l'Europe que nous célébrons, c'est son unification. Quatre cent cinquante millions d'Européens vont se rassembler dans le plus vaste projet d'intégration jamais entrepris dans le monde par des voies pacifiques."¹⁸⁷

¹⁸⁷ Jacques Chirac, à Athènes le 16 avril 2003 lors de la cérémonie de signature du Traité d'adhésion des dix nouveaux membres, cité sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/bulletin.asp?liste=20030417.html>

7) BIBLIOGRAPHIE

Bernard, Philippe	<i>Nouvelle histoire de la France contemporaine :</i> 12) <i>La fin d'un monde 1914-1929</i>	Editions du Seuil, 1975
Bitsch, Marie-Thérèse	<i>Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours</i>	Editions Complexe, 1996
Bonnefous, Édouard	<i>La construction de l'Europe par l'un de ses initiateurs</i>	Presses Universitaires de France, 2002
Boyce, Robert W. D.	<i>Britain's First 'No' to Europe : Britain and the Briand plan, 1929-30</i>	European Studies Review, Vol 10, 1980
Briand, Aristide	<i>Paroles de paix</i>	Eugène Figuière, éditeur, Oaris-Bruxelles 1927
Caillaux, Joseph	<i>Mes mémoires</i>	Plon, Paris 1942
Castex, Henri	<i>Les dessous de la guerre 14-18</i>	Grasset, 1967
Chabannes, Jacques	<i>Aristide Briand, le père de l'Europe</i>	Librairie académique Perrin, Paris 1973
Daudet, Léon	<i>Le voyou de passage</i>	Editions de Capitoile, Paris 1931
Daudet, Léon	<i>Magistrats et policiers</i>	Bernard Grasset, Paris 1935
Duroselle, Jean-Baptiste	<i>Politique étrangère de la France</i>	Imprimerie nationale
Dubief, Henri	<i>Nouvelle histoire de la France contemporaine :</i> 13) <i>Le déclin de la 3e République 1929-1938</i>	Editions du Seuil, 1976
Elisha, Achille	<i>Aristide Briand: Discours et écrits de politique étrangère</i>	Plon, Paris 1965
Elisha, Achille	<i>Aristide Briand. La paix mondiale et l'Union européenne</i>	Éditions Ivoire-Clair, Groslay 2003
Escholier, Raymond	<i>Souvenirs parlés de Briand</i>	Hachette, Paris 1932
Genet, Lucien	<i>L'époque contemporaine 1851-1939</i>	Hatier, Paris 1950
Hermans, Jules	<i>L'Évolution de la pensée européenne d' Aristide Briand</i>	Idoux, Nancy 1965
Hesse, Raymond	<i>Aristide Briand, premier européen</i>	Fernand Sorlot, Paris 1939
Jacobson, Jon	<i>Locarno diplomacy: Germany and the West : 1925-1929</i>	Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1972
Jouvenel, Bertrand de	<i>Un voyageur dans le siècle</i>	Robert Laffont, Paris 1979
Julliard, Jacques	<i>Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe</i>	Seuil, Paris 1985
Keeton, Edward D.	<i>Briand's Locarno policy</i>	New York, 1987

Keller, Odile	<i>Plan Briand d'union fédérale européenne. Travaux de la Commission d'étude (1930-1932). Inventaire des documents originaux déposés aux Archives de la Société des Nations.</i>	Fondation Archives Européennes, Genève, 1991
Keller, Odile et Jilek, Lubor	<i>Le Plan Briand d'union fédérale européenne. Documents</i>	Fondation Archives Européennes, Genève, 1991
Laroche, Jules	<i>Au Quai d'Orsay avec Briand et Poincaré 1913-1926</i>	Hachette, Paris 1957
Lefranc, Georges	<i>Le mouvement socialiste sous la IIIe République</i>	Payot, Paris, 1963
Malfois, Serge	<i>L'Europe inachevée d'Aristide Briand</i>	Jean-Pierre Huguet, éditeur, Loire-France, 1997
Mansfield, Edward D. et Snyder, Jack	<i>Democratization and War</i>	Foreign Affairs, may/june 1995
Margueritte, Victor	<i>Aristide Briand</i>	Flammarion, Paris 1932
Mayeur, Jean-Marie	<i>Nouvelle histoire de la France contemporaine : 10) Les débuts de la Troisième République 1871-1898</i>	Editions du Seuil, Paris 1973
Mirkine-Guetzevitch, B et Scelle, Georges	<i>L'Union Européenne</i>	Librairie Delgrave, Paris 1931
Oudin, Bernard	<i>Aristide Briand : la paix une idée neuve en Europe</i>	Editions Robert Laffont, Paris 1987
Rébérioux, Madeleine	<i>Nouvelle histoire de la France contemporaine : 11) La République radicale ? 1898-1914</i>	Editions du Seuil, Paris 1975
Rémond, René	<i>Notre siècle 1918-1991</i>	Fayard, Paris 1991
Sisco, Joseph	<i>Aristide Briand</i>	Librairie Marcel Rivière, Paris, 1930
Stirk, P. M. (ed)	<i>European Unity in Context : The Inter-War Period</i>	London, 1989
Suarez, Georges	<i>Briand, vol. 1-6</i>	Librairie Plon, Paris, 6 vol. parus de 1938 à 1952
Thomson, Valentine	<i>Briand man of peace</i>	New York, Covici-Friede, 1930
Vallentin, Antonina	<i>Stresemann</i>	Leipzig, List Verlag, 1930, Traduction française, Paris, Flammarion, 1931
Vaughan, Richard	<i>Twentieth Century Europe - Paths to unity</i>	London, 1979
Vercors	<i>Moi, Aristide Briand</i>	Paris, Plon, 1981
Weiss, Louise	<i>Combats pour l'Europe</i>	Payot, Paris 1968
Weiss, Louise	<i>Mémoires d'une européenne, vol. 2 :1919-1934</i>	Bibliothèque historique, Paris 1970
Zorgbibe, Charles	<i>Histoire de la construction européenne</i>	PUF, Paris, 1993

Revue/dossiers	<i>L'Année Politique et Économique</i> , Nos 123-124	Paris, janvier-mars 1955
	<i>Diplomacy and Statecraft</i> , vol. 3, no 1: <i>The origins of the Briand plan</i> , par Cornelia Navari	Frank Cass, London, March 1992
	<i>International Conciliation</i> : - <i>Le memorandum de Briand</i> - <i>Replies of the twenty-six</i> <i>governments of Europe to M.</i> <i>Briand's memorandum of May,</i> <i>17, 1930</i> - <i>Report by the French</i> <i>Government on the results of</i> <i>the Enquiry, September 8, 1930</i>	1930
	<i>Les Papiers de Stresemann: (trad.</i> <i>d'Henri Bloch et Paul Roques)</i>	Plon, Paris 1932-1933, 3 vol.
Journaux	<i>The Times</i> <i>L'Europeéen</i> <i>La Jeune-République</i> <i>Dagbladet</i> <i>Le Temps</i> <i>Le Monde</i>	Tuesday March 8, 1932 Vendredi 11 mars, 1932 no 614 1932, no 141 Mercredi 9 mars 1932 8 mars, 1972

Sites Internet :

<http://www.unog.ch/frames/library/ulture/rench/briandfr.htm>

<http://www.info-europe.fr/europe.web>

<http://www.unog.ch/library/culture/french/briandfr.htm>

http://www.britannica.com/nobel/micro/85_84.html

<http://www.bartleby.com/65/br/Briand-A.html>

<http://www.france.diplomatie.fr/archives/dossiers/140ministres/index.asp?page=1>

<http://www.ca-hierseuropeens.net/CEDH001/fra/page37.html>

<http://www.jean-monnet.ch/contact.htm>

<http://www.clionautes.org/archives-clio/profs/tdelthe/butine/3repub.htm>

<http://www.premier-ministre.gouv.fr/fr/p.cfm?ref=6120>

<http://fr.encyclopedia.yahoo.com>

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/xml_inv/EtatsdesfondsAP/470AP.html

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/xml_inv/EtatsdesfondsAP/470AP.html

<http://www.herodote.net/histoire12090.htm>

<http://www.19e.org/lexique/journaux/1.htm>

http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/c/c0000324_p0.html

<http://www.senat.fr/grp/rdse/page/senateurs/hist/Caillaux.html>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Ioffre

http://www.confidentiel.firstream.net/mot.php3?id_mot=272

http://www.droitshumains.org/Droit_Humanitaire/

http://coursenligne.sciences-po.fr/2003_2004/vaisse/

<http://www.elysee.fr/europe/index.htm>

http://www.nobel-paix.ch/paix_p1/traitver.htm

<http://crdp.ac-reims.fr/memoire/bac/1gm/connaissances/conference.htm>

<http://crdp.ac-reims.fr/memoire/bac/1gm/connaissances/sdn.htm>

http://www.stratisc.org/partenaires/ihcc/ihcc_eu1gm_Kaspi.html

<http://www.herodote.net/histoire01080.htm>

<http://www.info-europe.fr/europe.web/seb.dir/seb03.dir/weiss/weiss.htm>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Dreyfus

http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Leon_Daudet

http://pro.wanadoo.fr/images.collection/petit_journal.htm

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/histoire-1870.asp>

<http://www.ellopos.net/politics/leger-memorandum.htm>

<http://www.monde-diplomatique.fr/1994/06/BERTRAND/526>

http://www.nobel-paix.ch/paix_p1/pactesdn.htm

<http://www.yale.edu/lawweb/avalon/leagcov.htm#art21>

<http://www.i-d-europe.org/pgpresentation.html>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_europ%C3%A9enne_du_charbon_et_de_l'acier

http://europa.eu.int/abc/symbols/9-may/decl_fr.htm

http://europa.eu.int/abc/history/index_fr.htm

http://www.i-d-europe.org/pgpresentation.html#_Toc536350346

<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/bulletin.asp?liste=20030417.html>

<http://www.aidh.org/Europe/eu25-t-paris.htm>

<http://www.herodote.net/histoire11094.htm>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/bulletin.asp?liste=20030417.html>

8) ANNEXE

8.1. Mémoire sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne

1er mai 1930

I

Nécessité d'un pacte d'ordre général, si élémentaire fût-il, pour affirmer le principe de l'union morale européenne et consacrer solennellement le fait de la solidarité instituée entre Etats européens.

Dans une formule aussi libérale que possible, mais indiquant clairement l'objectif essentiel de cette association au service de l'œuvre collective d'organisation pacifique de l'Europe, les Gouvernements signataires s'engageraient à prendre régulièrement contact, dans des réunions périodiques ou extraordinaires, pour examiner en commun toutes questions susceptibles d'intéresser au premier chef la communauté des peuples européens.

Observations

1° Les Gouvernements signataires apparaissant ainsi liés à l'orientation générale d'une certaine politique commune, le principe de l'Union européenne se trouverait désormais placé hors de toute discussion et au-dessus de toute procédure d'application quotidienne : l'étude des voies et moyens serait réservée à la Conférence européenne ou à l'organisme permanent qui serait appelé à constituer le lien vivant de solidarité entre nations européennes et à incarner ainsi la personnalité morale de l'union européenne.

2° Ce pacte initial et symbolique, sous le couvert duquel se poursuivraient dans la pratique la détermination, l'organisation et le développement des éléments constitutifs de l'association européenne, devrait être rédigé assez sommairement pour se borner à définir le rôle essentiel de cette association. (Il appartiendrait à l'avenir, s'il devait être favorable au développement de l'Union européenne, de faciliter l'extension éventuelle de ce pacte de principe jusqu'à la conception d'une charte plus articulée.)

3° La rédaction du pacte européen devrait néanmoins tenir compte des réserves essentielles indiquées dans le présent mémorandum. Il importerait en effet de définir le caractère de l'Europe, considérée comme une entente régionale répondant aux dispositions de l'article 21 du Pacte de la SDN et exerçant son activité dans le cadre de la SDN. (Il serait précisé, notamment, que l'Association européenne ne saurait se substituer à la SDN dans les tâches confiées à celle-ci par le Pacte ou par les Traités, et que, même dans son domaine propre d'organisation de l'Europe, elle devrait encore coordonner son activité particulière avec l'activité générale de la SDN.)

4° Pour mieux attester la subordination de l'Association européenne à la SDN, le pacte européen serait réservé, à l'origine, aux Etats européens membres de la Société.

II

Nécessité d'un mécanisme propre à assurer à l'Union européenne les organes indispensables à l'accomplissement de sa tâche.

A. Nécessité d'un organe représentatif et responsable, sous forme d'institution régulière de la « Conférence européenne », composée des représentants de tous les Gouvernements européens membres de la SDN, et qui demeurerait l'organe directeur essentiel de l'Union européenne, en liaison avec la SDN.

Les pouvoirs de cette Conférence, l'organisation de sa présidence et de ses sessions, régulières ou extraordinaires, devraient être déterminés à la prochaine réunion des Etats européens, qui aura à délibérer sur les conclusions du rapport d'enquête et qui, sous réserve des approbations gouvernementales ou ratifications parlementaires indispensables, devra assurer la mise au point du projet d'organisation européenne.

Observation

Afin d'éviter toute prédominance en faveur d'un des Etats d'Europe par rapport aux autres, la présidence de la Conférence européenne devrait être annuelle et exercée par roulement.

B. Nécessité d'un organe exécutif, sous forme de Comité politique permanent, composé seulement d'un certain nombre de membres de la Conférence européenne et assurant

pratiquement à l'Union européenne son organisme d'étude en même temps que son instrument d'action.

La composition et les pouvoirs du Comité européen, le mode de désignation de ses membres, l'organisation de sa présidence et de ses sessions, régulières ou extraordinaires, devraient être déterminés à la prochaine réunion des Etats européens. L'activité de ce Comité, comme celle de la Conférence, devant s'exercer dans le cadre de la SDN, ses réunions devraient avoir lieu à Genève même, où ses sessions régulières pourraient coïncider avec celles du Conseil de la SDN.

Observations

1° En vue de soustraire le Comité européen à toute prédominance particulière, sa présidence devrait être exercée par roulement.

2° Le Comité, ne pouvant comprendre qu'un nombre restreint de représentants d'Etats européens membres de la SDN, garderait la possibilité d'inviter à tout moment les représentants des autres Gouvernements européens, faisant ou non partie de la SDN, qui seraient particulièrement intéressés à l'étude d'une question. Au surplus, la faculté lui serait formellement réservée, chaque fois qu'il le jugerait nécessaire ou opportun, d'inviter un représentant d'une Puissance extra-européenne, faisant ou non partie de la SDN, à assister, ou même à participer (avec voix consultative ou délibérative) aux délibérations portant sur une question où elle se trouverait intéressée.

3° Une des premières tâches du Comité pourrait comporter :

d'une part, l'examen général de toute procédure de réalisation et d'application du projet envisagé, conformément aux données essentielles de la consultation des Gouvernements, et la recherche, à cet effet, des voies et moyens tendant à dégager techniquement les éléments constitutifs de la future Union fédérale européenne; d'autre part, l'inventaire général du programme de coopération européenne, comprenant:

a) l'étude des questions politiques, économiques, sociales et autres intéressant particulièrement la communauté européenne et non encore traitées par la SDN;

b) l'action particulière à exercer pour activer l'exécution par les Gouvernements européens des décisions générales de la SDN.

4° Le Comité, après adoption du programme général de coopération européenne, pourrait confier l'étude de certains chapitres à des comités techniques spéciaux, en s'assurant des conditions nécessaires pour que le travail des experts fût toujours maintenu sous le contrôle et l'impulsion immédiate de l'élément politique, émanation directe des Gouvernements, qui demeurent solidairement responsables de la poursuite de leur entreprise internationale et qui peuvent seuls en assurer le succès sur le plan politique où elle trouve sa justification supérieure. (A cet effet, la présidence des Comités techniques pourrait être confiée, dans chaque cas particulier, à un homme d'Etat européen choisi, soit dans le sein, soit en dehors du Comité politique européen.)

C. Nécessité d'un service de secrétariat, aussi réduit fût-il à l'origine, pour assurer administrativement l'exécution des instructions du président de la Conférence ou du Comité européen, les communications entre Gouvernements signataires du Pacte européen, les convocations de la Conférence ou du Comité, la préparation de leurs discussions, l'enregistrement et la notification de leurs résolutions, etc.

Observations

1° Au début, le service de secrétariat pourrait être confié au Gouvernement chargé, par roulement, de la présidence du Comité européen.

2° Le jour où la nécessité serait reconnue d'un Secrétariat permanent, le siège de ce Secrétariat devrait être le même que celui des réunions de la Conférence et du Comité, c'est-à-dire Genève.

3° L'organisation du service de secrétariat devrait toujours être examinée en tenant compte des possibilités d'utilisation, au moins partielle et temporaire, de services particuliers du secrétariat de la SDN.

III

Nécessité d'arrêter d'avance les directives essentielles qui devront déterminer les conceptions générales du Comité européen et le guider dans son travail d'étude pour l'élaboration du programme d'organisation européenne.

(Ce troisième point pouvant être réservé à l'appréciation de la prochaine réunion européenne.)

A. Subordination générale du problème économique au problème politique. Toute possibilité de progrès dans la voie de l'union économique étant rigoureusement déterminée par la question de sécurité et cette question elle-même étant intimement liée à celle du progrès réalisable dans la voie de l'union politique, c'est sur le plan politique que devrait être porté tout d'abord l'effort constructeur tendant à donner à l'Europe sa structure organique. C'est sur ce plan encore que devrait ensuite s'élaborer, dans ses grandes lignes, la politique économique de l'Europe, aussi bien que la politique douanière de chaque Etat européen en particulier.

Un ordre inverse ne serait pas seulement vain" il apparaîtrait aux nations les plus faibles comme susceptible de les exposer, sans garanties ni compensation, aux risques de domination politique pouvant résulter d'une domination industrielle des Etats les plus fortement organisés.

Il est donc logique et normal que les sacrifices économiques à faire à la collectivité ne puissent trouver leur justification que dans le développement d'une situation politique autorisant la confiance entre peuples et la pacification réelle des esprits. Et même après la réalisation d'une telle condition de fait, assurée par l'établissement d'un régime de constante et d'étroite association de paix entre peuples d'Europe, encore faudrait-il l'intervention, sur le plan politique, d'un sentiment supérieur des nécessités internationales pour imposer aux membres de la communauté européenne, en faveur de la collectivité, la conception sincère et la poursuite effective d'une politique douanière vraiment libérale.

B. Conception de la coopération politique européenne comme devant tendre à cette fin essentielle : une fédération fondée sur l'idée d'union et non d'unité, c'est-à-dire assez souple pour respecter l'indépendance et la souveraineté nationale de chacun des Etats, tout en leur assurant à tous le bénéfice de la solidarité collective pour le règlement des questions politiques intéressant le sort de la communauté européenne ou celui d'un de ses membres.

(Une telle conception pourrait impliquer, comme conséquence, le développement général pour l'Europe du système d'arbitrage et de sécurité, et l'extension progressive à toute la communauté européenne de la politique de garanties internationales inaugurée à Locarno, jusqu'à intégration des accords ou séries d'accords particuliers dans un système plus général.)

C. Conception de l'organisation économique de l'Europe comme devant tendre à cette fin essentielle : un rapprochement des économies européennes réalisé sous la responsabilité politique des Gouvernements solidaires.

A cet effet, les Gouvernements pourraient fixer eux-mêmes, définitivement, dans un acte d'ordre général et de principe qui constituerait un simple pacte de solidarité économique, le but qu'ils entendent assigner comme fin idéale à leur politique douanière (établissement d'un marché commun pour l'élévation au maximum du niveau de bien-être humain sur l'ensemble des territoires de la communauté européenne). A la faveur d'une telle orientation générale pourrait s'engager pratiquement la poursuite immédiate d'une organisation rationnelle de la production et des échanges européens, par voie de libération progressive et de simplification méthodique de la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes, sous la seule réserve des besoins de la défense nationale dans chaque Etat.

Le principe même de cette politique douanière une fois consacré, et définitivement consacré, sur le plan de la politique générale des Gouvernements, l'étude des modalités et voies de réalisation pourrait être renvoyée tout entière à l'examen technique d'un Comité d'experts, dans les conditions prévues au titre 11, B, observation 4.

IV

Opportunité de réserver, soit à la prochaine Conférence européenne, soit au futur Comité européen, l'étude de toutes questions d'application, dont les suivantes:

A. Détermination du champ de coopération européenne, notamment dans les domaines suivants:

1° Economie générale. - Réalisation effective, en Europe, du programme établi par la dernière Conférence économique de la SDN contrôle de la politique des unions et cartels industriels entre différents pays examen et préparation de toutes possibilités futures en matière d'abaissement progressif des tarifs, etc.

2° Outillage économique. - Réalisation d'une coordination entre les grands travaux publics exécutés par les Etats européens (routes à grand trafic automobile, canaux, etc.).

3° Communications et transit. - Par voie de terre, d'eau et d'air : réglementation et amélioration de la circulation intereuropéenne ; coordination des travaux des commissions fluviales européennes ; ententes entre chemins de fer ; régime européen des postes, télégraphes et téléphones ; statut de la radiodiffusion, etc.

4° Finances. - Encouragement du crédit destiné à la mise en valeur des régions d'Europe économiquement moins développées ; marché européen ; questions monétaires, etc.

5° Travail. - Solution de certaines questions de travail particulières à l'Europe, telles que le travail dans la batellerie fluviale et dans les verreries ; ayant un caractère continental ou régional, telles que la réglementation des conséquences sociales de l'émigration intereuropéenne (application d'un pays à un autre des lois sur les accidents du travail, les assurances sociales, les retraites ouvrières, etc.).

6° Hygiène. - Généralisation de certaines méthodes d'hygiène expérimentées par l'organisation d'hygiène de la SDN (notamment, régénération des régions agricoles ; application de l'assurance maladie ; écoles nationales d'hygiène ; épidémiologie européenne ; échanges de renseignements et de fonctionnaires entre services nationaux d'hygiène ; coopération scientifique et administrative dans la lutte contre les grands fléaux sociaux, contre les maladies professionnelles et la mortalité infantile, etc.).

7° Coopération intellectuelle. - Coopération par les universités et académies ; relations littéraires et artistiques ; concentration des recherches scientifiques ; amélioration du régime de la presse dans les relations entre agences et dans le transport des journaux, etc.

8° Rapports interparlementaires. - Utilisation de l'organisation et des travaux de l'« Union interparlementaire », pour le développement des contacts et échanges de vues entre milieux parlementaires des différents pays d'Europe (afin de préparer le terrain politique aux réalisations de l'Union européenne qui nécessiteraient des approbations parlementaires et, d'une façon générale, d'améliorer l'atmosphère internationale en Europe par la compréhension réciproque des intérêts et sentiments des peuples).

9° Administration. - Formation de sections européennes dans certains bureaux internationaux mondiaux.

[...]

B. Détermination des méthodes de coopération européenne dans les questions que retiendraient la Conférence européenne ou le Comité européen.

Il pourrait être opportun, suivant les cas :

soit de créer des organismes de coordination et d'étude là où ils n'existent pas (par exemple pour l'outillage européen ou pour les diverses Commissions fluviales européennes);

soit de seconder les efforts de la SDN dans les questions qui font déjà l'objet de ses études méthodiques (en préparant, notamment, par des échanges de vues et des négociations amiables, l'entrée en vigueur, dans les relations des Etats d'Europe, des conventions établies ou des recommandations formulées par la SDN);

soit enfin de provoquer les conférences, européennes ou générales, de la SDN dans les questions susceptibles d'être traitées par elle, mais qui ne l'ont pas encore été. (A toute conférence européenne les Etats extra-européens seraient invités à se faire représenter par des observateurs et tout convention qui serait établie par une conférence convoquée à la demande des Etats d'Europe, pour autant qu'elle ne serait pas strictement continentale par son objet, demeurerait ouverte à l'adhésion des Etats extra-européens.)

C. Détermination de tous modes de collaboration entre l'Union européenne et les pays situés en dehors de cette union.

En sollicitant, sur les quatre points ci-dessus indiqués, l'avis des vingt-six Gouvernements européens dont il a reçu mandat d'enquête, le Gouvernement de la République tient à formuler cette observation générale, qu'il a cru devoir s'attacher, pour des raisons purement pratiques, à une conception aussi élémentaire que possible de sa consultation : non qu'il entende limiter, dans ses vœux, les possibilités de développement futur d'une organisation fédérale de l'Europe, mais parce que, dans l'état actuel du monde européen et pour accroître les chances d'assentiment unanime à une première proposition concrète ' susceptible de concilier tous intérêts et toutes situations particulières en cause, il importe essentiellement de s'en tenir aux

données initiales de quelques vues très simples. Aussi bien est-il de bonne méthode de procéder du plus simple au plus complexe, en s'en remettant au temps du soin d'assurer, avec la vie, par une évolution constante et par une sorte de création continue, le plein épanouissement des ressources naturelles que l'Union européenne pourrait porter en elle-même.

C'est une telle conception qui guidait déjà le Représentant de la France, quand, devant la première réunion européenne convoquée à Genève, il se bornait à suggérer, à titre immédiat, la recherche d'un simple lien fédéral à instituer entre Gouvernements européens membres de la SDN pour assurer pratiquement leur coopération.

Il ne s'agit point, en effet, d'édifier de toutes pièces une construction idéale répondant abstraitement à tous les besoins logiques d'une vaste ébauche de mécanisme fédéral européen, mais, en se gardant au contraire de toute anticipation de l'esprit, de s'attacher pratiquement à la réalisation effective d'un premier mode de contact et de solidarité constante entre Gouvernements européens, pour le règlement en commun de tous problèmes intéressant l'organisation de la paix européenne et l'aménagement rationnel des forces vitales de l'Europe.

Le Gouvernement de la République attacherait du prix à recevoir avant le 15 juillet la réponse des Gouvernements consultés, avec toutes observations ou suggestions spontanées dont ils croiraient devoir accompagner leur communication. Il exprime le ferme espoir que ces réponses, inspirées du large souci de faire droit à l'attente des peuples et aux aspirations de la conscience européenne, fourniront les éléments d'entente et de conciliation permettant d'instituer, avec un premier embryon d'organisation fédérale, le cadre durable de cette coopération européenne dont le programme pourra être arrêté à la prochaine réunion de Genève.

L'heure n'a jamais été plus propice ni plus pressante pour l'inauguration d'une œuvre constructive en Europe. Le règlement des principaux problèmes, matériels et moraux, consécutifs à la dernière guerre aura bientôt libéré l'Europe nouvelle de ce qui grevait le plus lourdement sa psychologie, autant que son économie. Elle apparaît dès maintenant disponible pour un effort positif et qui réponde à un ordre nouveau. Heure décisive, où l'Europe attentive peut disposer elle-même de son propre destin. S'unir pour vivre et prospérer : telle est la stricte nécessité devant laquelle se trouvent désormais les Nations d'Europe. Il semble que le sentiment des peuples se soit déjà clairement manifesté à ce sujet. Aux Gouvernements

d'assumer aujourd'hui leurs responsabilités, sous peine d'abandonner au risque d'initiatives particulières et d'entreprises désordonnées le groupement des forces matérielles et morales dont il leur appartient de garder la maîtrise collective, au bénéfice de la communauté européenne autant que de l'humanité.

<http://www.ellopos.net/politics/leger-memorandum.htm>